Organisation de coopération et de développement économique OCDE

Groupe d'experts sur les migrations
Réseau SOPEMI

# RAPPORT DE LA SUISSE

# 2022

Contacts :
CLAIRE DE COULON
EVA KURT
CLOVIS VOISARD

Secrétariat d'Etat aux migrations

# TABLE DES MATIÈRES


*1. Résumé du Rapport de la Suisse 2022 ..... 4*

**1.1. Vue d'ensemble des mouvements migratoires et de l'effectif en 2022 ..... 4**

**1.2. Evolution économique de l'emploi et de la croissance en Suisse ..... 6**

*2. Bilan migratoire, naissance et décès, acquisition de la nationalité suisse ..... 8*

**2.1. Bilan des mouvements de la population résidante permanente étrangère ..... 8**

**2.2. Naissances et décès de la population résidante permanente étrangère ..... 10**

**2.3. Acquisition de la nationalité suisse ..... 11**

2.3.1. Nombre total de naturalisations en 2020 ..... 11

2.3.2. Ventilation par nationalité et genre de naturalisation ..... 11

*3. Les mouvements migratoires en 2022 ..... 14*

**3.1. Les entrées de ressortissants étrangers (population à caractère permanent) ..... 14**

3.1.1. Les personnes actives occupées ..... 14

3.1.2. Autres motifs d'immigration ..... 15

3.1.3. Les entrées de ressortissants étrangers selon la nationalité ..... 16

3.1.4. La répartition par branche économique ..... 18

3.1.5. Les entrées selon l'âge ..... 19

**3.2. Les départs de ressortissants étrangers (population résidente permanente) ..... 19**

3.2.1. Les départs selon les titres de séjour et la nationalité ..... 19

3.2.2. Les départs selon le sexe et l'âge ..... 21

**3.3. Solde migratoire ..... 21**

**3.4. Migrations internationales de la population suisse et étrangère ..... 23**

**3.5. Mouvements de la population résidante non permanente étrangère ..... 24**

**3.6. Les stagiaires et les jeunes professionnels ..... 26**

**3.7. Activités de courte durée soumises à annonce (UE/AELE) ..... 27**

**3.8. Changements de statut vers la population résidante permanente ..... 28**

*4. Politique migratoire extérieure et demandes d'asile en 2022 ..... 29*

**4.1. Contexte migratoire et demandes d'asile ..... 29**

**4.2. Le statut de réfugié reconnu ..... 31**

**4.3. Priorité : surmonter les effets de la guerre en Ukraine ..... 32**

**4.4. Départs et annonces d'exécution du renvoi ..... 32**

**4.5. Aide au retour ..... 33**

**4.6. Activités dans le domaine migratoire au niveau multilatéral ..... 33**

**4.7. Politique migratoire générale de la Suisse ..... 34**

*5. La population étrangère résidante à fin 2022 ..... 37*

**5.1. Aperçu général ..... 37**

**5.2. La répartition selon les catégories de séjour (population étrangère résidante) ..... 38**

**5.3. La composition de la population étrangère d'après la nationalité ..... 39**

**5.4. La répartition selon le sexe et la durée du séjour ..... 40**

**5.5. La structure par âge ..... 40**
**5.6. Effectif de la population résidante non permanente étrangère ..... 42**
**5.7. Les Suisses de l'étranger ..... 42**
***6. Aperçu général de la situation des actifs occupés de nationalité étrangère en 2022 ..... 45***
**6.1. Aperçu des actifs occupés de nationalité étrangère ..... 45**
**6.2. Actifs occupés de nationalité étrangère selon la catégorie d'autorisation de résidence ..... 46**
**6.3. Personnes actives occupées de nationalité étrangère vivant en Suisse ..... 48**
**6.4. Nationalité des personnes actives occupées ..... 49**
**6.5. Secteurs et sections économiques ..... 50**
**6.6. Profession ..... 52**
**6.7. Degré de formation ..... 53**
**6.8. Les travailleurs et les travailleuses frontaliers étrangers (livret G) ..... 54**
**6.9. Titulaires d'une autorisation de courte-durée (livret L depuis moins de 12 mois en Suisse) ..... 56**
**6.10. Autres étrangers actifs occupés ..... 56**
**6.11. Indicateurs d'intégration dans le marché du travail ..... 56**
**6.12. Taux de chômage au sens du BIT ..... 59**
***7. Les envois de fonds des migrants ..... 60***
***8. Tendances et récents développements de la politique migratoire suisse ..... 61***
**8.1. Législation sur les étrangers (loi sur les étrangers et l'intégration, LEI) ..... 61**
**8.2. Politique d'intégration de la Confédération ..... 62**
8.2.1. Principes généraux ..... 62
8.2.2. Encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires ..... 63
8.2.3. Encouragement spécifique de l'intégration : Programmes d'intégration cantonaux et Agenda Intégration Suisse 63
8.2.4. Suivi de l'encouragement de l'intégration ..... 65
8.2.5. Politique d'encouragement linguistique pour les adultes migrants ..... 65
8.2.6. Innovation dans le domaine de l'intégration ..... 66
8.2.7. Ukraine : Programme fédéral « Mesures de soutien pour les personnes avec statut de protection S » (Programme S) ..... 69
**8.3. Libre circulation des personnes avec l'UE – Croatie ..... 69**
**8.4. Royaume-Uni ..... 70**
**8.5. Plafonds pour l'admission des travailleurs (loi sur les étrangers et l'intégration, LEI) ..... 70**
**8.6. Obligation d'annonce des postes vacants ..... 71**
**8.7. Législation sur l'asile ..... 71**
***9. Recherche en politique migratoire ..... 73***
**9.1. Projets de recherche/études sur l'intégration des migrants ..... 73**
**9.2. Projets de recherche/études, autres domaines ..... 75**
***10. Autres publications en lien avec la migration ..... 79***

# 1. Résumé du Rapport de la Suisse 2022

## 1.1. Vue d'ensemble des mouvements migratoires et de l'effectif en 2022[1]

*En raison de la forte augmentation de la demande sur le marché du travail, l'immigration nette dans la population étrangère résidante permanente a augmenté en 2022 de 19 819 personnes par rapport à 2021 pour s'établir à 81 345 personnes. Le nombre de travailleurs étrangers s'est sensiblement accru (+ 26 %). Parallèlement, l'émigration est restée stable. A la fin du mois de décembre 2022, 2 241 854 ressortissants étrangers résidaient en Suisse à titre permanent.*

Dans l'ensemble, **l'immigration** dans la population résidante permanente a augmenté en 2022 de 20 886 personnes (+ 14,8 %) par rapport à 2021. L'immigration des personnes en provenance de l'UE/AELE s'est accrue de 19 523 personnes (+ 20,6 %) pour s'établir à 114 393 personnes, tandis que celle des personnes originaires d'États tiers a augmenté de 1363 personnes (+ 2,9 %) pour atteindre 48 042 personnes. Ces valeurs en hausse reflètent l'évolution positive de la croissance économique et le cadre politico-économique stable que connaît la Suisse. Parallèlement, 73 736 résidants permanents de nationalité étrangère ont quitté la Suisse (- 656 personnes par rapport à 2021).

**Le solde migratoire** de la population étrangère résidante permanente a ainsi progressé de 19 819 personnes pour atteindre 81 345 personnes (différence entre l'immigration et l'émigration ainsi que des corrections statistiques). Celui de l'UE/AELE a augmenté de 17 019 personnes à 52 882 et celui des États tiers de 2800 personnes à 28 456.

En 2022, **l'immigration de travailleurs étrangers** dans le cadre d'un séjour de courte durée ou d'un séjour durable s'est établie à 166 919 personnes, dont 76 286 travailleurs aux fins d'une activité de courte durée (+ 15 %) et 90 633 travailleurs (+ 26 %) en vue d'une activité à caractère durable. La hausse des séjours de longue durée découle de la demande des entreprises des secteurs des services, de l'industrie et de la construction. Dans les services, les branches usuelles d'immigration telles que la planification, le conseil et l'informatique, l'hôtellerie et la restauration, le commerce et la santé ont enregistré les plus fortes progressions. Cette évolution de la demande est le reflet de la reprise dynamique de l'économie suisse et étrangère ainsi que des effets de rattrapage à la suite de la pandémie de coronavirus.

**Le regroupement familial** a constitué 26,5 % de l'immigration à titre durable. Dans le détail, 43 026 personnes sont entrées en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial (+ 7,4 % par rapport à 2021), dont 16,5 % étaient membres de la famille d'un ressortissant suisse. Les séjours en vue d'une formation ou d'un perfectionnement ont représenté 10,4 % de l'immigration à titre durable en 2022 (16 827 personnes).

[1] Statistiques des étrangers 2022 (admin.ch) Informations pour 2023 : Statistiques de la population étrangère au 1er semestre 2023 (admin.ch)

Durant l'année sous revue, 41 321 étrangers ont acquis la **nationalité suisse**, dont 8946 personnes d'origine allemande, 4648 personnes d'origine italienne et 3661 personnes d'origine française. A fin décembre 2022, 1 488 237 citoyens de l'UE/AELE et 753 617 ressortissants d'États tiers résidaient à titre permanent en Suisse. En ce qui concerne les **effectifs par nationalité**, les Italiens formaient toujours la population étrangère la plus importante avec 335 755 résidents à titre permanent. Ils étaient suivis des Allemands (317 544 personnes), des Portugais (257 829 personnes) et des Français (157 769 personnes).

## 1.2. Evolution économique de l'emploi et de la croissance en Suisse

Au 4e trimestre 2022[2], l'emploi total (nombre de places de travail) a progressé de 2,3% par rapport au même trimestre de l'année précédente (+0,7% par rapport au trimestre précédent après correction des variations saisonnières). Cela correspond à une hausse de 2,4% en équivalents plein temps. Les entreprises en Suisse (sans l'agriculture) comptaient en tout 5,398 millions d'emplois. Ce chiffre correspond à une hausse de 2,3% (+118 700 postes) en l'espace d'un an. L'emploi a augmenté de 2,3% (+25 000 places) dans le secteur secondaire (industrie et construction) et de 2,2% (+93 700 places) dans le secteur tertiaire (services).

Les entreprises ont annoncé en tout 18 700 places vacantes de plus qu'un an auparavant (+18,1%) et les prévisions d'évolution de l'emploi restent à la hausse (+1,2%).

***Graphique* : évolution de l'emploi[3]**

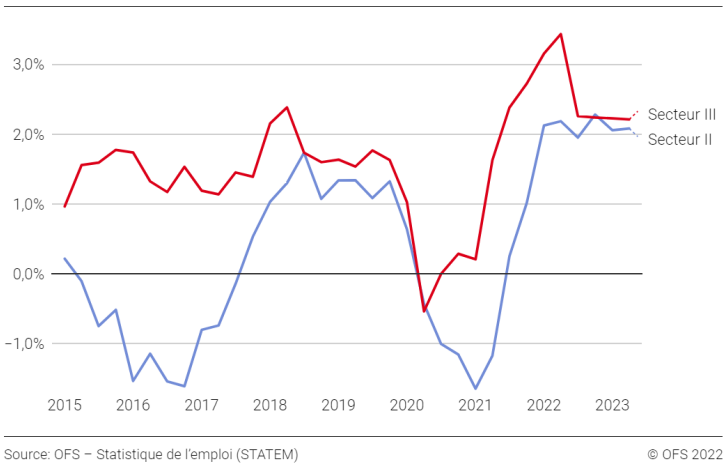


Le produit intérieur brut (PIB) de la Suisse a cru de 2,6% en 2022 aux prix de l'année précédente.

***Graphique* :**

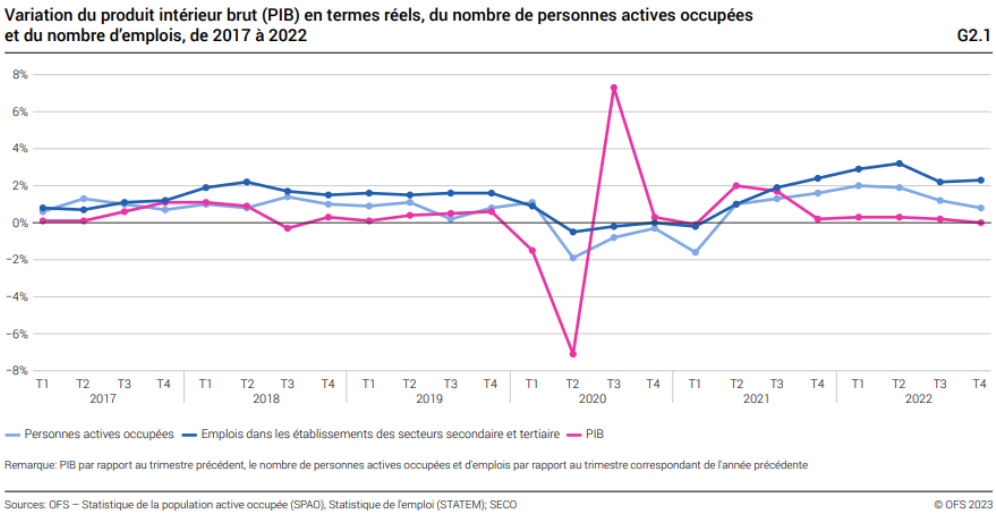


[2] L'emploi a poursuivi son évolution positive dans toute la Suisse au 4e trimestre 2022 - Le baromètre de l'emploi au 4e trimestre 2022 | Communiqué de presse | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

[3] Informations complémentaires : Évolution de l'emploi - 31.3.2015-30.6.2023 | Diagramme | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

Cette croissance soutenue s'inscrit dans un environnement favorable caractérisé par une reprise au niveau des services (transports, restauration) encore affectés par la pandémie de COVID-19 en 2021 et une forte croissance de l'industrie manufacturière. Le revenu national brut (RNB) à prix courants a progressé de 4,7%, suite à la légère détérioration du solde de la balance des revenus avec l'étranger. Ces premières estimations pour l'année 2022 de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sont accompagnées d'une révision marquée de la croissance du PIB 2021 aux prix de l'année précédente qui se fixe dorénavant à 5,4% contre 4,2% lors des premières estimations[4].

[4] Source : OFS Comptes nationaux https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/27045994 et Indicateurs du marché du travail https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/26925184/master

# 2. Bilan migratoire, naissance et décès, acquisition de la nationalité suisse

## 2.1. Bilan des mouvements de la population résidante permanente étrangère[5]

L'effectif des étrangers s'est établi à 2'241'854 personnes à fin décembre 2022[6]. La proportion des étrangers dans la population totale en Suisse (8'815'385 personnes) s'est élevée à 25,4% en 2022[7].

***Graphique* : Evolution de la population résidante étrangère, 1974 - 2022**

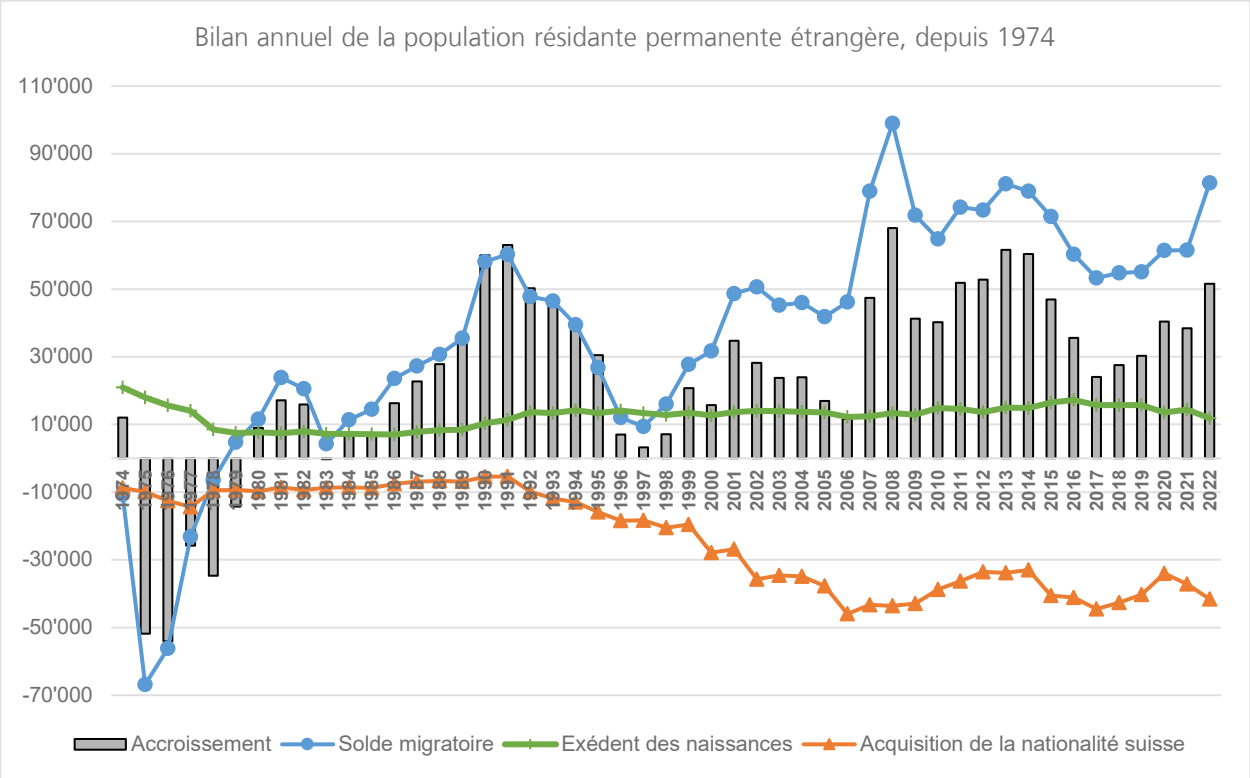


Fin 2022, la population étrangère résidante permanente en Suisse s'élevait à 2 241 854 personnes, dont 66% de ressortissants de l'UE/AELE et 34% de ressortissants d'États tiers. Entre fin 2021 et fin 2022, l'effectif a augmenté de 51 561 personnes. La variation de l'effectif par rapport à l'année précédente est obtenue à partir du solde migratoire, du solde naturel de la population étrangère (différence entre les naissances et les décès) et du solde de nationalité (différence entre le nombre de personnes ayant perdu la nationalité suisse et le nombre de personnes l'ayant acquise). Sur les dix

[5] Toutes les sources statistiques de ce rapport proviennent du registre des étrangers Symic, sauf mention spécifique. Il s'agit d'un registre automatisé des étrangers que le Secrétariat d'Etat aux migrations tient en collaboration avec les services fédéraux intéressés et les cantons.

[6] La population résidante permanente (de longue durée) étrangère (source : SEM, registre Symic) comprend les étrangers qui séjournent en Suisse depuis un an au moins (autorisation de séjour de courte durée renouvelée au-delà de 12 mois ou permis L > 12 mois) ou qui sont titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) ou d'établissement (permis C). Les travailleurs temporaires, prestataires de services, musiciens, artistes et stagiaires titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de moins de 12 mois sont comptés dans la population étrangère non permanente.

[7] Source : Office fédéral de la statistique pour la population suisse et la population étrangère. Selon l'OFS, la population résidante permanente comprend les Suisses ayant leur domicile principal en Suisse et les étrangers au bénéfice d'une autorisation de résidence d'une durée minimale de 12 mois ou séjournant en Suisse depuis au moins 12 mois (livrets B/C/L/F ou N ou livret du DFAE, à savoir les fonctionnaires internationaux, les diplomates ainsi que les membres de leur famille).
Les méthodes de relevés et les définitions diffèrent entre l'OFS et le SEM (Symic) : les données de l'OFS se basent sur des relevés statistiques issus notamment des registres des habitants des communes et ont une perspective démographique. Les données du SEM (Symic) se basent, pour un usage défini, sur les autorisations (données du registre des étrangers) délivrées, sur la base de l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration principalement (exception : données sur les réfugiés reconnus sous chiffre 3.2 délivrées sur la base de la loi fédérale sur l'asile).

dernières années, la variation de l'effectif la plus faible a été enregistrée en 2017. Cela s'explique par un net recul du solde migratoire, un léger recul du solde naturel de la population étrangère ainsi que par une augmentation du solde de nationalité. L'augmentation de l'effectif la plus importante par rapport à l'année précédente a été enregistrée en 2013 sous l'effet d'une augmentation du solde migratoire et du solde naturel de la population étrangère couplée à une diminution du solde de nationalité. Le tableau suivant présente de manière détaillée la composition de la variation de l'effectif au cours des trois dernières années.

***Tableau* : Croissance de l'effectif de la population résidante permanente étrangère en chiffres absolus, en % ainsi que l'effectif en chiffres absolus, 2002-2022**

| *Nationalité par catégorie* | 2002 | 2004 | 2006 | 2007 | 2008 | 2010 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020[8] | 2021[9] | 2022 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **UE-17/AELE** Croissance en % Effectif | 10'242<br>1.3<br>816'305 | 19'436<br>2.3<br>850'088 | 18'076<br>2.1<br>885'941 | 41'810<br>5.1<br>931'097 | 61'320<br>6.5<br>992'422 | 31'205<br>3.0<br>1'059'085 | 2'739<br>0.2<br>1'262'052 | 8'964<br>0.7<br>1'271'016 | 8'919<br>0.7<br>1'279'935 | 17'673<br>1.4<br>1'297'608 | | |
| **UE-8**[10] Croissance en % Effectif | 746<br>4.4<br>17'838 | 529<br>2.9<br>18'751 | 1'925<br>10.2<br>20'676 | 2'912<br>14.1<br>23'588 | 3'955<br>16.7<br>27'543 | 3'177<br>10.3<br>33'985 | 6'137<br>7.6<br>86'630 | 6'176<br>7.1<br>92'806 | 5'922<br>6.4<br>98'728 | 5'824<br>5.9<br>104'552 | 23'519<br>1.6%<br>1'452'089 | 36'148<br>+2.5%<br>1'488'237 |
| **UE-2**[11] Croissance en % Effectif | 216<br>4.5<br>5'000 | 241<br>4.6<br>5'447 | 442<br>8.1<br>5'889 | 206<br>3.4<br>6'094 | 435<br>7.1<br>6'530 | 1'292<br>17.5<br>8'690 | 2'998<br>13.9<br>24'548 | 2'085<br>8.5<br>26'633 | 4'935<br>18.5<br>31'568 | 4'744<br>15<br>36'312 | | |
| **Croatie** Croissance en % Effectif | -530<br>-1.2<br>43'360 | -940<br>-2.2<br>41'758 | -1'437<br>-3.5<br>39'115 | -1'271<br>-3.2<br>37'844 | -1'719<br>-4.5<br>36'125 | -1'170<br>-3.3<br>33'772 | -514<br>-1.8<br>28'535 | -74<br>-0.3<br>28'461 | -143<br>-0.5<br>28'318 | 6<br>0<br>28'324 | | |
| **Etats tiers** Croissance en % Effectif | 17'543<br>3.2<br>564'809 | 4'709<br>0.8<br>578'964 | - 6'528<br>- 1.1<br>571'965 | 355<br>0.1<br>572'320 | 4'009<br>0.7<br>576'329 | 5'692<br>1.0<br>584'861 | 8'696<br>1.4<br>647'818 | 10'352<br>1.6<br>658170 | 10'602<br>1.6<br>668'772 | 12'137<br>1.8<br>680'909 | 14'920<br>2%<br>738 204 | 28'456<br>+2.1%<br>753'617 |
| ***Total*** Croissance en % Effectif | *28'217*<br>***2.0***<br>*1'447'312* | *23'975*<br>***1.6***<br>*1'495'008* | *11'649*<br>***0.8***<br>*1'523'586* | *47'379*<br>***3.1***<br>*1'570'943* | *67'984*<br>*4.3*<br>*1'638'949* | *40'196*<br>***2.4***<br>*1'720'393* | *24'062*<br>***1.2***<br>*2'053'589* | *27'580*<br>***1.3***<br>*2'081'169* | *30'243*<br>***1.5***<br>*2'111'412* | *40'442*<br>***1.9***<br>*2'151'854* | *38'439*<br>**1.8%**<br>*2 190 293* | *51'561*<br>***+2.4%***<br>*2 241 854* |

[8] Pour l'année 2020, le Royaume-Uni est encore compté dans le groupe UE-17.
[9] Dès 2021, les regroupements par pays (périodes d'élargissements de l'UE) ne sont plus effectués.
[10] Ressortissants des Etats membres ayant rejoint l'UE au 1er mai 2004, soit la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Pologne, la Hongrie et les trois Etats baltes.
[11] Roumanie et Bulgarie.

***Tableau :*** ***Bilan annuel de la population résidante permanente étrangère***[12]

| | *2017* | *2018* | *2019* | *2020* | *2021* | *2022* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Total de l'augmentation de l'effectif de la population étrangère** | **171'267** | **173'485** | **174'420** | **168'796** | **173'167** | **192'900** |
| les entrées dans le pays/l'**immigration** (immigration effective + passage du domaine de l'asile + changements de statuts) | 137'803 | 140'087 | 140'554 | 136'962 | 141'549 | 162'435 |
| *dont changements de statuts vers la population résidante permanente étrangère* | [25'713] | [26'183] | [26'538] | [23'979] | [22'726] | [22'217] |
| les naissances | 23'053 | 23'094 | 23'318 | 21'677 | 22'700 | 20'336 |
| les réactivations de séjour | 10'411 | 10'304 | 10'548 | 10'157 | 8'918 | 10'129 |
| **Total de la diminution, lequel résulte essentiellement**[13] | **146'887** | **145'640** | **143'940** | **127'971** | **134'394** | **141'290** |
| des départs de Suisse/l'**émigration** (émigration effective + changements de statuts) | 79'104 | 80'228 | 79'973 | 70'270 | 74'392 | 73'736 |
| des naturalisations | 44'509 | 42'625 | 40'273 | 34'061 | 37'128 | 41'566 |
| des décès | 7'386 | 7'389 | 7'582 | 8'181 | 8'325 | 8'505 |
| autres diminutions | 15'888 | 15'398 | 16'112 | 15'459 | 14'549 | 17'483 |

## 2.2. Naissances et décès de la population résidante permanente étrangère

Hormis les mouvements migratoires, la différence entre le nombre des naissances et le nombre des décès est aussi déterminante pour suivre l'évolution de la population résidante permanente étrangère (solde du mouvement naturel de la population). En 2022, 20'336 enfants étrangers (2021 : 22'700 ; 2020 : 21'677) sont nés vivants en Suisse. Entre-temps, 8'505 décès (2021 : 8'325 ; 2020 : 8'181) ont été recensés. L'excédent des naissances sur les décès (solde mouvement naturel) s'est élevé à 11'831 unités (2021 :14'375 unités ; 2020 : 13'496 unités).

[12] Cf publication statistique 2022, Tableau 4-10-R : Commande des bulletins statistiques (admin.ch)
[13] -237 de compensation entre l'effectif et les mouvements.

***Graphique** : Variation de l'effectif de la population étrangère résidante permanente, 2013-2022*

## 2.3. Acquisition de la nationalité suisse

La loi sur la nationalité suisse (LN) distingue différents modes d'acquisition de la nationalité suisse : la naturalisation ordinaire, la naturalisation facilitée, la réintégration, l'adoption et la reconnaissance de la citoyenneté suisse selon le droit de la filiation. En cas d'adoption, la nationalité suisse ne peut être acquise que si la personne concernée est encore mineure au moment de l'adoption ; elle obtient alors un statut juridique identique à celui d'un enfant biologique.

### *2.3.1. Nombre total de naturalisations en 2020*

En 2022, 41'890 étrangers ont obtenu la nationalité suisse. Il s'agit avant tout de personnes naturalisées selon la procédure ordinaire (35 351 ou 84,39 %), c'est-à-dire qui ont obtenu leur nouvelle nationalité par la naturalisation dans un canton et une commune. La demande ne peut être déposée (sous réserve de dispositions cantonales) que si l'intéressé a résidé en Suisse pendant au moins 10 ans, les années de séjour comptant double pour les jeunes de 8 à 18 ans. Suivent, par ordre d'importance, les étrangers qui ont acquis la nationalité par naturalisation facilitée (6'511 ou 15,55 %) et les personnes réintégrées (28 ou 0,06 %).

### *2.3.2. Ventilation par nationalité et genre de naturalisation*

La ventilation des données selon la nationalité d'origine montre que la majorité des personnes ayant acquis la nationalité suisse en 2022 venaient de pays européens (34 786 ou 83,04 % du total). Les autres étaient originaires avant tout d'Afrique (2426), d'Asie (2702), d'Amérique (1835) et d'Océanie (70). Les pays suivants sont les plus représentés (plus de 500 naturalisations) : l'Allemagne (9053), l'Italie (4688), la France (3793), le Kosovo (2712), le Portugal (2228), la Turquie (1657), la Macédoine

du Nord (1520), l'Espagne (1292), la Serbie (1257), le Royaume-Uni (954), la Russie (612), le Sri Lanka (579), la Bosnie et Herzégovine (570), l'Érythrée (569) et la Croatie (504).

***Graphique* : Naturalisations selon les pays les plus représentés en 2022**

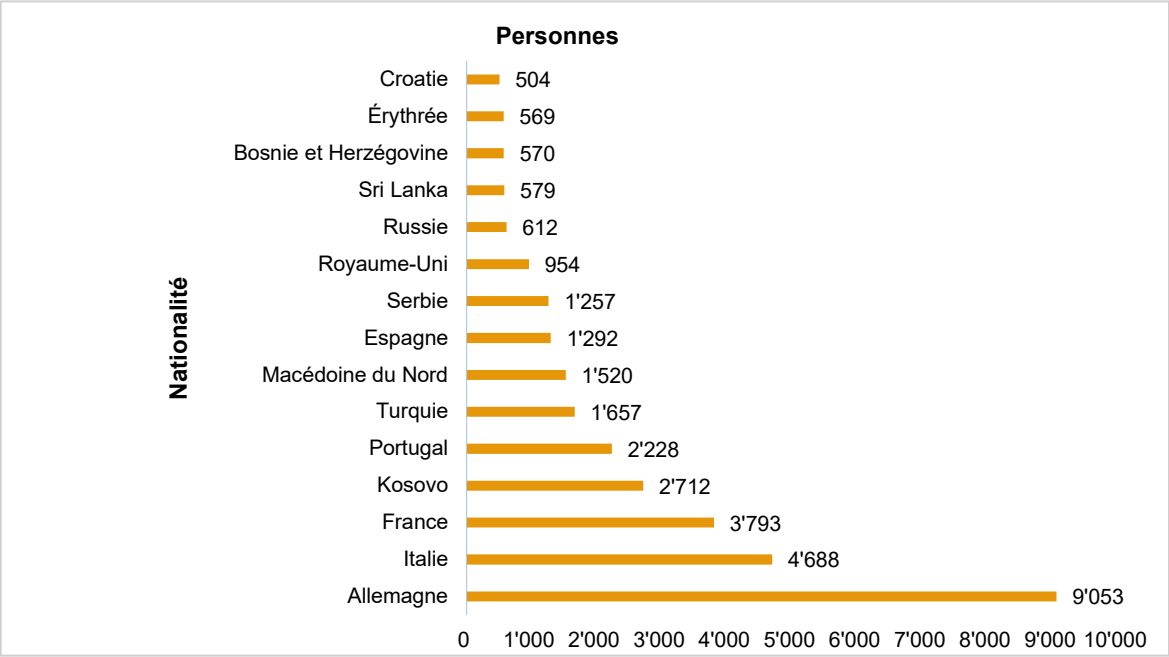


***Graphique* : Acquisition de la nationalité suisse par type de naturalisation de 1987 à 2022**

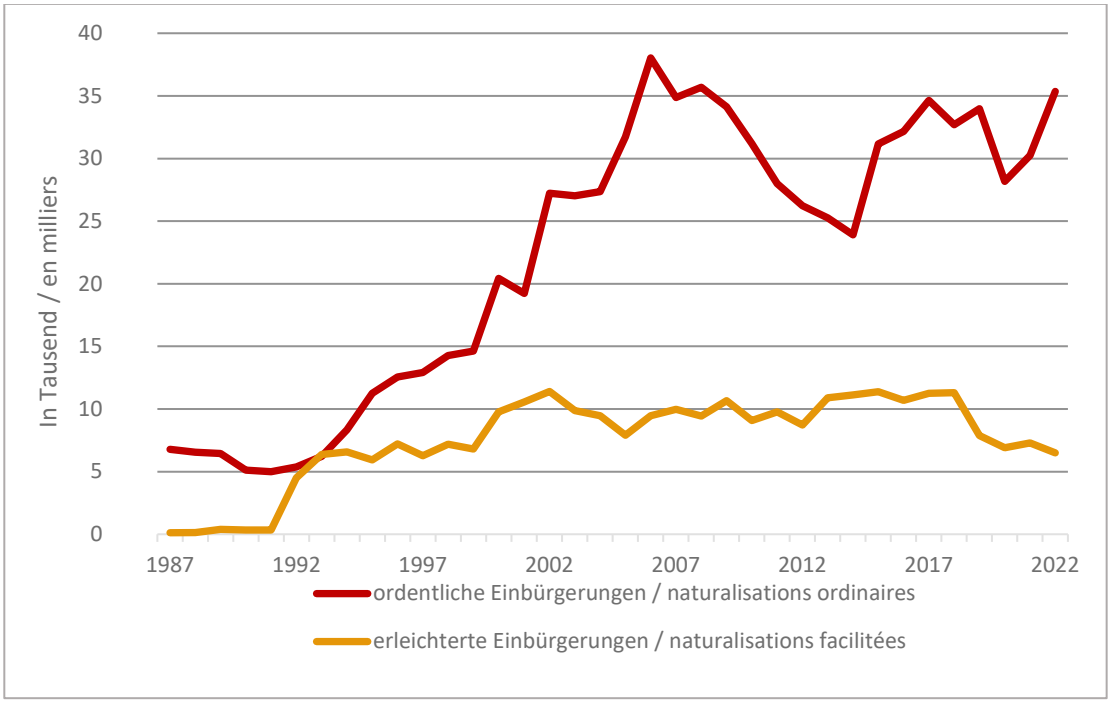


Le nombre de naturalisations a beaucoup augmenté ces 35 dernières années : il est passé de 7552 en 1987 à 19 460 en 1997, puis a atteint un pic en 2006 avec 47 607 personnes naturalisées.

La statistique des naturalisations fait état d'une augmentation de 4243 naturalisations en 2022 par rapport à 2021 (11,27 %). En 2022, le nombre de naturalisations ordinaires a augmenté de 16,88 %

comparé à l’année précédente pour atteindre 35 351 (contre 30’245 en 2021), tandis que celui des naturalisations facilitées a diminué de 10,67 % (6511 contre 7289 en 2021).

# 3. Les mouvements migratoires en 2022

## 3.1. Les entrées de ressortissants étrangers (population à caractère permanent)

En 2022, 162’435 ressortissants étrangers sont entrés en Suisse contre 141'549 l’année précédente en vue d'un séjour permanent (+14.7%). Parmi ces ressortissants étrangers, la proportion des femmes étrangères est restée stable, elle s’est élevée à 45% du total des entrées/l’immigration (2021 : 46.1% ; 2020 : 46.2% ;). Les principales caractéristiques de l’immigration sont exposées ci-après.

***Tableau* : Entrées de la population résidante étrangère par catégorie de titres de séjour et part des femmes[14]**

| | ***2021*** | ***2022*** | |
|---|---|---|---|
| | | | *Part des femmes en 2022* |
| **Total** | 141’549 | 162’435 | 45% |
| Autorisation de séjour B | 128’068 | 149’900 | 45.3% |
| Autorisation d’établissement C | 1'541 | 1517 | 46.3% |
| Renouvellement de permis de courte durée L pour un séjour au-delà de douze mois[15] | 11’940 | 11’018 | 41% |

### *3.1.1. Les personnes actives occupées[16]*

Le nombre d’étrangers, entrés en Suisse en vue d’y exercer une activité lucrative durable, a augmenté de 26% pour atteindre 90’633 personnes en 2022 (71’955 personnes en 2021). Cette évolution est le reflet d’une reprise dynamique de l'économie suisse et à l’étranger ainsi que des effets de rattrapage à la suite de la pandémie de coronavirus.

Les mouvements migratoires des personnes actives occupées **selon le genre** montrent que les hommes constituent la majorité des flux de travailleurs migrants. En 2022, 58’934 travailleurs étrangers (2021 : 46’902) et 31’699 travailleuses étrangères (2021 : 25’053) sont entrés en Suisse. La part des hommes pour 2022 s’est établie à 65% du total des entrées de personnes actives (2021 : 65.2%).

Les ressortissants de l'UE/AELE[17] représentaient le 87.6% des flux de personnes actives avec 79’412 personnes admises en 2022 (61'656 en 2021). L’Allemagne est le pays de provenance le plus important en ce qui concerne l’immigration de main-d’œuvre en Suisse.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, l’Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) n’est plus applicable à partir du 1er janvier 2021. Les travailleurs britanniques qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse sont désormais assujettis au régime de l’autorisation lorsque l’activité dépasse 3

[14] Tableau 3-20 Entrées de la population résidante étrangère par motif d'immigration et groupe d'étrangers 2020, % de femmes sur le total des entrées dans pop. rés. perm. Statistiques des étrangers SEM.
[15] Ressortissants étrangers entrés en Suisse avec un motif précis au bénéfice d’une autorisation de séjour d’une durée inférieure à une année et dont la validité a été prolongée pour une durée totale égale ou supérieure à douze mois (et inférieure ou égale à 24 mois). Jusqu'en 2001, les titulaires d'un permis de courte durée >= 12 mois étaient compris dans les titulaires d'un permis de séjour.
[16] 3-40 Entrées population résidante permanente étrangère avec activité lucrative par canton et groupe d'étrangers.
[17] Le Royaume-Uni - UK - a quitté l’UE le 31 janvier 2020. A partir de 2021, la catégorie UE/AELE regroupe les 27 pays membres de l’UE et les trois autres pays membres de l’AELE ; le Royaume-Uni est compté dans la catégorie Etats tiers, il n’est plus partie contractante à l’accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l’UE ; les ressortissants du RU sont assujettis à la loi fédérale sur les étrangers et l’intégration (LEI).

mois (préférence nationale, contrôle préalable du respect des conditions de salaire et d'emploi, contingentement dès 4 mois d'activité économique).

***Tableau* : Immigration des personnes actives par nationalité dans la population résidante permanente**

| | 2020 | 2021 | 2022 | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Total | Dont les femmes |
| | ***68'883*** | ***71'955*** | ***90633*** | *31699* |
| UE/AELE | 61'010[18] | 61'656 | 79'412 | 28'121 |
| Etats tiers | 7'873 | 10'299 | 11'221 | 3'578 |
| Allemagne | 12'493 | 13'482 | 15'976 | 6'206 |
| Italie | 9'722 | 9'635 | 12'005 | 3'770 |
| France | 8'916 | 8'968 | 11'142 | 4'091 |
| Portugal | 4'753 | 5'072 | 7'070 | 2'344 |
| Espagne | 3'199 | 3'766 | 5'254 | 2'116 |
| Grèce | 1'074 | 1'142 | 1'528 | 536 |

### *3.1.2. Autres motifs d'immigration*

77'508 ressortissants étrangers (47.7% du total, 70'365 en 2021 ; 67'873 en 2020) sont initialement entrés en Suisse en 2022 pour d'autres motifs que l'admission aux fins d'une activité lucrative.

***Tableau* : Motifs les plus importants d'immigration permanente en 2021 et en 2022 (approximation, bilan annuel)[19]**

| | ***Flux 2021*** *en chiffres absolus et en %* | ***Flux 2022*** *en chiffres absolus et en %* | ***UE/AELE 2021*** | ***UE/AELE 2022*** | ***Etats tiers 2021*** | ***Etats tiers 2022*** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Regroupement familial[20] | 40'054<br>28.3% | ***43'026***<br>***26.5%*** | 19'366<br>20.4% | 21'879<br>19.1% | 20'688<br>44.3% | 21'147<br>44% |
| Etrangers avec activité lucrative contingentée | 4'781<br>3.4% | ***5'436***<br>***3.3%*** | 717<br>0.8% | 530<br>0.5% | 4'064<br>8.7% | 4'906<br>10.2% |
| Etrangers avec activité lucrative non contingentée | 62'191<br>43.9% | ***79'491***<br>***48.9%*** | 61'340<br>64.7% | 79'160<br>69.2% | 851<br>1.8% | 331<br>0.7% |
| Etrangers sans activité lucrative | 5'868<br>4.1% | ***4'627***<br>***2.8%*** | 5'144<br>5.4% | 4'151<br>3.6% | 724<br>1.6% | 476<br>1% |
| Formation et perfectionnement professionnel | 16'184<br>11.4% | ***16'827***<br>***10.3%*** | 7'488<br>7.9% | 7'748<br>6.8% | 8'696<br>18.6% | 9'079<br>18.9% |
| Réfugiés reconnus après octroi de l'asile | 4'338<br>3.1% | ***3'677***<br>***2.2%*** | 0<br>0 | 1<br>0 | 4'338<br>9.3% | 3'676<br>7.7% |
| Cas de rigueur provenant du processus asile | 3'787<br>2.7% | ***4332***<br>***2.6%*** | 3<br>0.0% | 2<br>0 | 3'787<br>8.1% | 4'330<br>9% |
| Règlement LEI provenant du processus asile | 134<br>0.1% | ***243***<br>***0.1%*** | 00.0% | 0<br>0 | 134<br>0.3% | 243<br>0.5% |
| Autres entrées en Suisse | 4'212<br>3% | ***4776***<br>***2.9%*** | 812<br>0.9% | 922<br>0.8% | 3'400<br>7.3% | 3'854<br>8% |
| ***Total*** | ***141'549*** | ***162435*** | 94'870<br>67% | 114'393<br>70% | 46'679<br>33% | 48'042<br>30% |

[18] UE/AELE/UK
[19] Tableau statistique 3-30 disponible sur le site internet du SEM www.sem.admin.ch.
[20] Selon la nationalité de la personne regroupée, et non de la personne principale.

Parmi les Etats membres de l'UE, les ressortissants croates étaient encore soumis à un régime transitoire conformément à l'ALCP en 2021 et sont comptés dans le motif 'étrangers avec activité lucrative contingentée' en ce qui concerne les activités salariées durables. Les autres travailleurs UE/AELE comptés dans cette catégorie exercent des activités régies par le droit commun des étrangers (par ex. prestations de services au-delà de 90 jours de travail effectif par année civile). Les travailleurs croates ont bénéficié de la libre circulation complète en 2022.

Certaines entrées dans les statistiques de la population permanente étrangère (bases légales ALCP et loi fédérale sur les étrangers et l'intégration en principe) comprennent également des situations régies par la loi fédérale sur l'asile avec octroi d'un statut de séjour durable (permis B): les autorisations de séjour pour cas de rigueur au sens de l'art. 14 al. 2 LAsi notamment et le statut de réfugié reconnu après octroi de l'asile.

### *3.1.3. Les entrées de ressortissants étrangers selon la nationalité*

***Tableau : Principaux motifs d'immigration pour les 10 premières nationalités en 2022***

| | ***Immigration en chiffres*** | ***Part de l'immigration totale*** | ***Principaux motifs d'immigration*** | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Activité lucrative* | *Regroupement familial* | *Formation* | *Passage du domaine de l'asile*[21] |
| Allemagne | 23'300 | 14% | 16'119 | 4'435 | 1'734 | 0 |
| Italie | 17'961 | 11% | 11'920 | 3'715 | 1'351 | 0 |
| France | 17'301 | 11% | 11'190 | 3'715 | 1'351 | 0 |
| Portugal | 9'649 | 6% | 7'056 | 1'945 | 119 | 0 |
| Espagne | 7'441 | 5% | 5'249 | 1'447 | 422 | 1 |
| Roumanie | 6'683 | 4% | 4'996 | 1'284 | 165 | 0 |
| Pologne | 6'322 | 4% | 4'923 | 1'078 | 128 | 0 |
| Turquie | 3'359 | 2% | 178 | 1'021 | 288 | 1'736 |
| Hongrie | 3'296 | 2% | 2'627 | 505 | 90 | 0 |
| Croatie | 3'171 | 2% | 2'302 | 782 | 32 | 0 |
| Royaume-Uni | 2'007 | 1% | 763 | 894 | 216 | 0 |

[21] Les passages du domaine de l'asile vers les statistiques des étrangers concernent soit les cas de rigueur LEI provenant du 'processus asile' (par ex. un étranger admis provisoirement qui obtient une autorisation de séjour pour cas de rigueur - art. 84 al. 5 LEI) ou un requérant d'asile qui demande une autorisation de séjour durable pour cas de rigueur (art. 14 al. 2 LAsi). Certaines entrées dans les statistiques de la population permanente étrangère comprennent ainsi également des situations régies par la loi fédérale sur l'asile (avec octroi d'un statut de séjour durable) et donc comptées dans les statistiques sur les étrangers.

***Graphique** : Evolution récente des flux d'entrée des étrangers en Suisse, selon la nationalité par rapport au total des entrées*

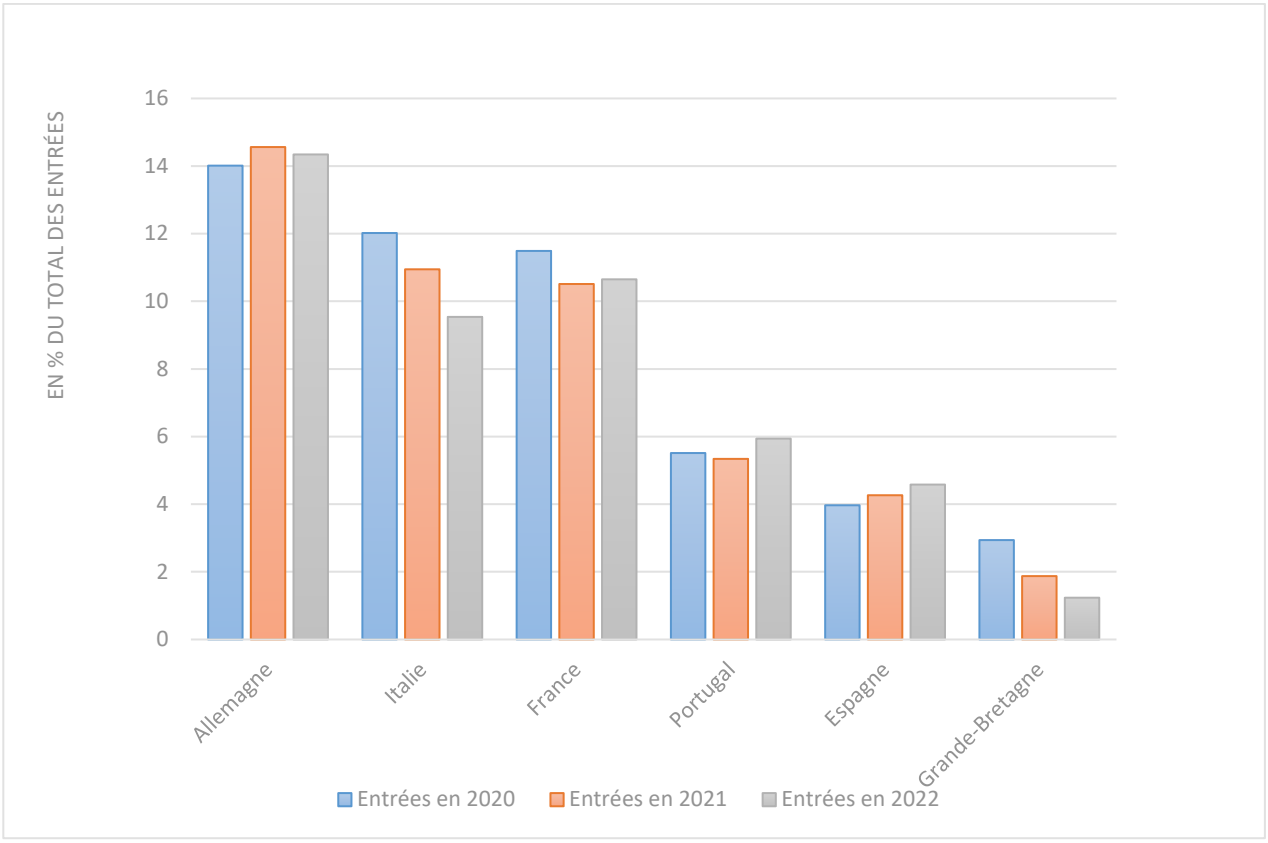


***Tableau** : Evolution des flux d'immigration à titre permanent en Suisse selon les régions du monde*

| ***Régions*** | ***2020*** | ***2021*** | ***2022*** |
|---|---|---|---|
| Europe | 108'639 | 109'580 | ***128'963*** |
| UE/AELE[22] | 98'043 | 98'870 | **114'393** |
| Afrique | 5'366 | 5'913 | 6'068 |
| Amérique | 7'279 | 8'516 | 8'233 |
| Asie | 15'051 | 17'008 | 18'449 |
| Océanie | 471 | 373 | 430 |
| ***Total*** | ***136'962*** | ***141'549*** | ***162'435*** |

[22] En 2020, le Royaume Uni était encore considéré comme faisant partie de l'UE. Le Royaume-Uni - UK - a quitté l'UE le 31 janvier 2020. A partir de 2021, le Royaume-Uni est compté dans la catégorie Etats tiers, il n'est plus Partie Contractante à l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE et les ressortissants du RU sont assujettis à la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI).

### *3.1.4. La répartition par branche économique*

En 2022, 11'221 ressortissants d'Etats tiers (10'299 en 2021) et 79'412 ressortissants de l'UE/AELE (61'656 en 2021) ont été admis en vue de l'exercice d'une activité lucrative en Suisse à titre permanent. Les ressortissants d'Etats tiers comme les ressortissants UE/AELE travaillent principalement dans le secteur des services. Les tableaux suivants illustrent les données par secteur ainsi que selon des regroupements de différentes branches.

En ce qui concerne l'immigration des ressortissants d'Etats tiers et de l'Union européenne, les données enregistrées affichent les résultats suivants :

***Tableau** : Immigration de personnes actives originaires d'Etats tiers par secteur et par branche (population permanente)*

| | Secteur primaire | Secteur secondaire | Secteur tertiaire | Secteur tertiaire : branches principales | | | | | Total en nombre de personnes |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Planification/conseil/informatique | Enseignement | Hôtellerie/restauration | Commerce[23] | Médecine/santé | |
| **2022** | 34 | 4'086 | 7'101 | 23.6%<br>2'653<br>686 F | 15.4%<br>1726<br>1044 F | 7.8%<br>878<br>678 F | 9.1%<br>1025<br>723 F | 4.5%<br>507<br>226 F | 11'221 |
| **2021** | 1.6%<br>167<br>32 F[24] | 16.3%<br>1'680<br>406 F | 82.1%<br>8'542<br>2702 F | 22.1%<br>2'280<br>553 F | 17.1%<br>1'763<br>671 F | 8.7%<br>892<br>192 F | 11.6%<br>1'199<br>353 F | 4.2%<br>428<br>206 F | 10'299 |

***Tableau** : Immigration de personnes actives originaires de l'UE/AELE[25] par secteur et par branche (population permanente)*

| | Secteur primaire | Secteur secondaire | Secteur tertiaire | Secteur tertiaire : branches principales | | | | | Total en nombre de personnes |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Planification/conseil/informatique | Enseignement | Hôtellerie/restauration | Commerce[17] | Médecine/santé | |
| **2022** | 245 | 33'127 | 43'784 | 27.3%<br>21'671<br>15'402 F | 4.6%<br>3'649<br>1'928 F | 14.5%<br>11'510<br>4'812 F | 8.3%<br>6'617<br>2'566 F | 6.3%<br>5'040<br>3'171 F | 79'412 |
| **2021** | 3%<br>1'822<br>486 F | 18%<br>11'107<br>2303 F | 79%<br>48'727<br>19'125 F | 26.9 %<br>16'555<br>4'832 F | 5.2%<br>3'234<br>1518 F | 12.3%<br>7'560<br>3'101 F | 10.4%<br>6'411<br>2'462 F | 6.5%%<br>4'005<br>2'424 F | 61'656 |

[23] La branche du commerce regroupe le commerce de détail, le commerce de gros, le commerce spécialisé, les intermédiaires du commerce et les réparations.
[24] F correspond au nombre de femmes.
[25] En 2019 et 2020, le Royaume-Uni est encore considéré comme faisant partie de l'UE.

### *3.1.5. Les entrées selon l'âge*

L'immigration dans la population par classe d'âge demeure stable entre 2022 et 2021.

***Graphique* : Répartition des immigrants par classe d'âge en 2021 et 2022**

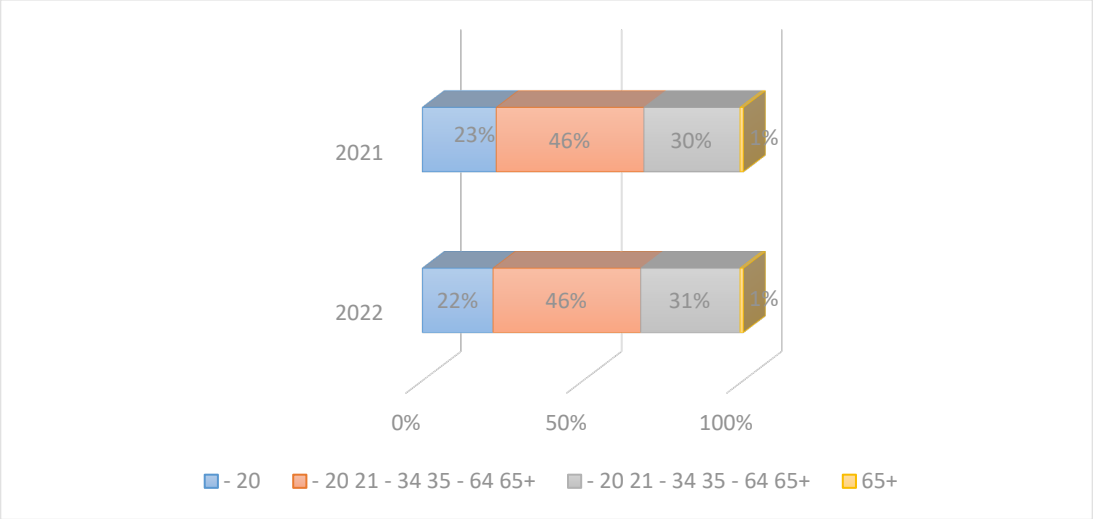


## 3.2. Les départs de ressortissants étrangers (population résidente permanente)

### *3.2.1. Les départs selon les titres de séjour et la nationalité*

En 2022, 73'736 étrangers (2021 : 74'392, 2020 : 70'270) ont quitté le territoire suisse. En 2022, 76.3% soit 56'316 (55'430 en 2021) des émigrants étaient des ressortissants de l'UE/AELE.

***Tableau* : Départs par titre de séjour**

| | ***Permis de courte durée (L) ≥12 mois*** | ***Permis de séjour (B)*** | ***Etablis (C)*** | ***Total*** |
|---|---|---|---|---|
| **2022** | 4'595 | 48'207 | 20'934 | **73'736** |

***Tableau** : Les départs selon la nationalité et par continent et leur proportion par rapport au total*

| | *2020* | *2021* | *2022* |
|---|---|---|---|
| Allemagne | 11'567<br>21.1% | 11’889<br>15.9% | 11’218<br>15.2% |
| France | 7’432<br>13.5% | 7’810<br>10.5% | 8’206<br>11.1% |
| Italie | 7’314<br>13.3% | 7’952<br>10.7% | 8’165<br>11% |
| Portugal | 9’589<br>17.5% | 9’652<br>13% | 10’061 |
| Espagne | 2’630<br>3.7% | 3’085<br>4.1% | 3’318<br>4.5% |
| Royaume-Uni | 2’445<br>4.5% | 2’549<br>3.4% | 2’239 |
| Europe | 57’760 | 61’558 | 61’577 |
| Asie | 7’394<br>13.5% | 7’322<br>9.8% | 6’826 |
| Amérique | 3’794<br>4.1% | 4’048<br>5.4% | 4’049 |
| Afrique | 961<br>1.4% | 1’084<br>1.4% | 992 |
| ***Total général*** | ***70’270*** | ***74’392*** | ***73’736*** |

***Graphique** : Répartition des départs de migrants par nationalité depuis 2020, en chiffres absolus*

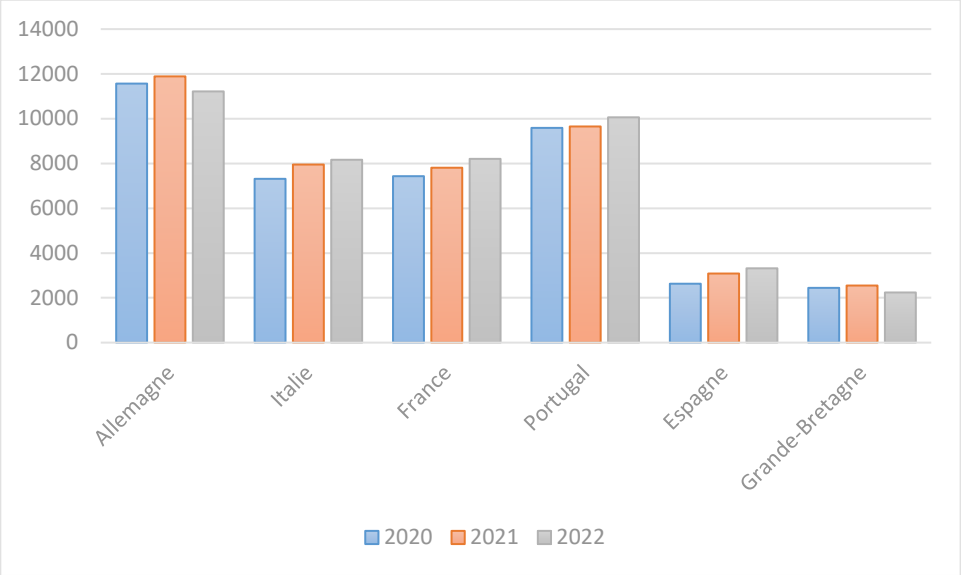

### *3.2.2. Les départs selon le sexe et l'âge*

En 2022, 41'085 hommes (2021 : 41'317) - soit 56% du total des départs – et 32'651 femmes (2021 : 33'075) ont quitté la Suisse. En 2022, selon la classification par classe d'âge, les personnes d'origine étrangère les plus nombreuses à quitter la Suisse étaient âgées de 35 à 64 ans :

- 12'570 personnes (2021 : 11'766) avaient moins de 20 ans,
- 26'874 personnes, (2021 : 27'902), étaient âgées de 20 à 34 ans,
- 30'523 personnes (2021 : 30'902) étaient âgées de 35 à 64 ans,
- 3'769 personnes (2021 : 3'822), ayant quitté le pays en 2022, avaient plus de 65 ans.

***Tableau* : Départs selon l'âge en %**

| ***Âge*** | ***2022***<br>*En chiffres, % et nombre de femmes* |
|---|---|
| - 20 ans | **12'570**<br>*17%*<br>Nombre F : 6'254 |
| 21 – 34 ans | **26'874**<br>*36%*<br>Nombre F : 12'367 |
| 35 – 64 ans | **30523**<br>*41%*<br>Nombre F : 12545 |
| 65+ ans | **3769**<br>5%<br>Nombre F : 1485 |

## 3.3. Solde migratoire

Le solde migratoire résulte de la différence entre le nombre d'entrées en Suisse et le nombre de départs de la Suisse de ressortissants étrangers au cours de l'année civile considérée. Sont également pris en compte les autres augmentations, respectivement diminutions (mouvements correctifs de la population résidante permanente induits par des raisons techniques ou comptables).

L'immigration nette des ressortissants des pays de l'UE/AELE se montait à 52'889 (2021 : 35'870). L'immigration nette des ressortissants d'Etats tiers s'est élevée à 28'456 personnes (2021 : 25'656).

***Tableau** : Solde migratoire par nationalité (population permanente)*

| Solde migratoire | *2021* | *2022* |
|---|---|---|
| Allemagne | 8’123 | 11’390 |
| France | 6’375 | 8’519 |
| Italie | 7’013 | 9’014 |
| Roumanie | 3’130 | 4’374 |
| Pologne | 2’175 | 3’744 |
| Espagne | 2’826 | 3’776 |
| Macédoine du Nord | 1’570 | 1’532 |
| Grèce | 996 | 1’392 |
| Hongrie | 981 | 1’479 |
| Portugal | -2’443 | –1’045 |
| Kosovo | 2’018 | 1’877 |
| *Solde migratoire de la population étrangère résidante permanente* | *61'526* | *81'345* |

***Graphique** : Entrées en Suisse, départs de la Suisse et solde migratoire, depuis 2002*

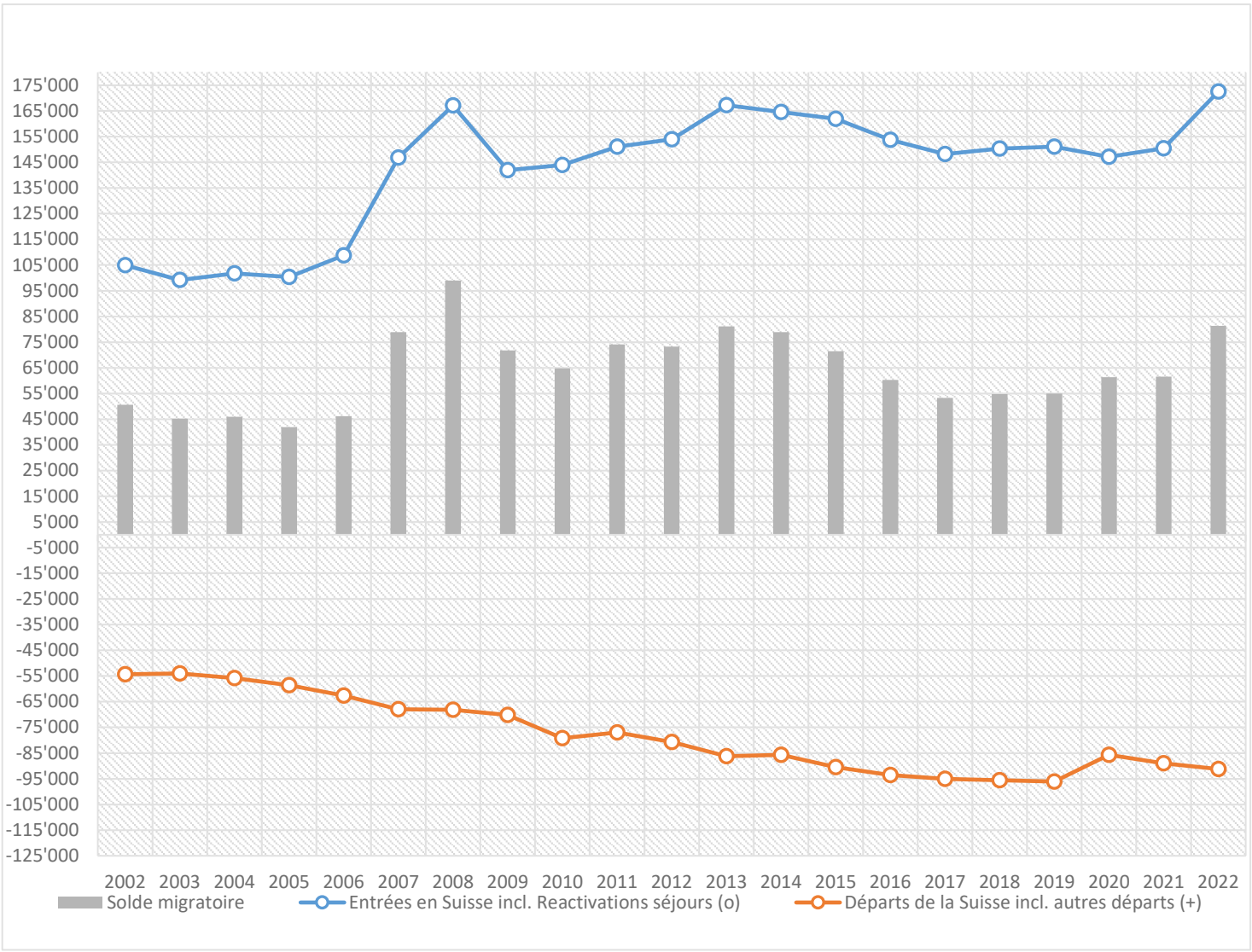

***Graphique** : Solde des mouvements migratoires par nationalité, 2020 - 2022*

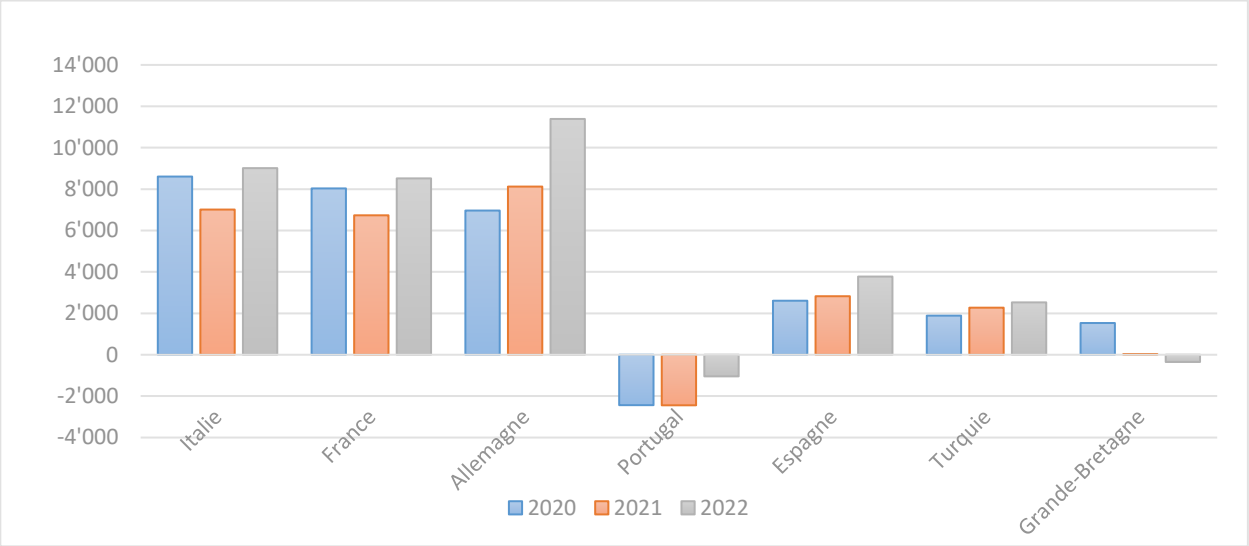


## 3.4. Migrations internationales de la population suisse et étrangère

Les personnes de nationalité étrangère qui viennent ou qui quittent la Suisse proviennent essentiellement d'Europe et, plus spécifiquement, de l'Union Européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). La comparaison entre l'immigration et l'émigration montre de grandes différences parmi les divers groupes de nationalités.

***Tableau** : Migrations internationales de la population résidante permanente selon la nationalité, en milliers*[26]

| *Migration internationale* | *2019* | *2020* | *2021* | *2022* |
|---|---|---|---|---|
| **Immigration** | 169.6 | 163.2 | 165.6 | 190.9 |
| Suisses | 24.0 | 25.5 | 22.1 | 21.8 |
| Etrangers | 145.6 | 137.7 | 143.5 | 169.1 |
| **Emigration** | **126.2** | **109.4** | **116.8** | **122.1** |
| Suisses | 31.4 | 25.8 | 28.7 | 31.3 |
| Etrangers | 94.9 | 83.6 | 88.1 | 90.9 |
| **Solde migratoire** | **43.4** | **53.8** | **48.9** | **68.8** |
| Suisses | -7.4 | -0.3 | -6.6 | -9.4 |
| Etrangers | 50.7 | 54.1 | 55.5 | 78.2 |
| **Pour 1000 habitants** | **5.1** | **6.2** | **5.6** | **7.8** |
| Migrations internes | - | - | - | |
| **Total des arrivées et départs** | **517.2** | **533.8** | **526.4** | **506.9** |

[26] Les définitions des termes statistiques dans ce tableau correspondent aux normes établies par l'Office fédéral de la statistique. Référence : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/migration-internationale.html

## 3.5. Mouvements de la population résidante non permanente étrangère

Les ressortissants étrangers faisant partie de la population résidante non permanente effectuent des séjours en Suisse de moins d'une année (ils ne sont pas comptés dans la population résidante étrangère permanente).

***Tableau*** : ***Entrées population résidante non permanente étrangère par groupe de nationalité et motifs d'immigration, 2022***

| UE / AELE<br>Continents<br>Nations | Total Entrées | Activité lucrative contigentée | Activités lucrative non contingentée | Regroupement familial | Formation et formation continue | Permis de séjour sans activité lucrative | Autres entrées |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Total général** | **91'145** | **3'760** | **71'899** | **3'611** | **7'845** | **4'011** | **19** |
| UE / AELE | **74'250** | 744 | 65'232 | 1'779 | 3'620 | 2'860 | 15 |
| Etats tiers | **16'895** | 3'016 | 6'667 | 1'832 | 4'225 | 1'151 | 4 |

Les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée se singularisent par un taux d'activité lucrative très élevé. Le second motif d'immigration le plus important est constitué de séjours en vue de formation et de formation continue : 7'845 personnes (2021 :6'076; 2020:5'402) ont été admises à ce titre en 2022.

***Tableau : Entrées de la population non permanente en vue de l'exercice d'une activité économique par catégorie de séjour, en % du total annuel et en nombre de personnes, 2022***

| | *2020* | *2021* | *2022* |
|---|---|---|---|
| Titulaires d'un permis de courte durée supérieur à 4 mois et inférieur à 12 mois[27] (prise d'emploi ou prestataires de services) | 66,3%<br>42'931 | 69,5%<br>46'108 | 69.7%<br>53'180 |
| Titulaires d'un permis inférieur ou égal à 4 mois (prise d'emploi auprès d'un employeur en Suisse)[28] | 18,9%<br>12'235 | 11,3%<br>7'477 | 17.6%<br>13'426 |
| Prestataires de services admis pour une durée inférieure à 4 mois[29] | 14,0%<br>9'058 | 17,9%<br>11'844 | 10.7%<br>8'190 |
| Musiciens et artistes avec une durée du séjour jusqu'à 8 mois[30] | 0,9%<br>560 | 1,4%<br>931 | 2%%<br>1'490 |
| Total | 77'539 | 80'008 | 76'286 |

[27] Ces autorisations sont assujetties au contingentement appliqué aux personnes actives d'Etats tiers.
[28] Ces autorisations sont libérées du contingentement appliqué aux personnes actives d'Etats tiers.
[29] Ces autorisations sont libérées du contingentement appliqué aux personnes actives d'Etats tiers.
[30] Ces autorisations sont libérées du contingentement appliqué aux personnes actives d'Etats tiers.

***Tableau** : Immigration de la population résidente étrangère non permanente avec activité lucrative, par groupe de nationalité, 2022*

| *Année 2022* | *UE/AELE* | *Etats-tiers* | *Total* |
|---|---|---|---|
| Musicien et artiste, <=8 mois | 37 | 1'453 | 1'490 |
| Prestataire de services, <=4 mois (ALCP) | 7'807 | 383 | 8'190 |
| Titulaire d'un permis de séjour de courte durée, <=4 mois | **8'615** | **4'811** | **13'426** |
| Titulaire d'un permis de séjour de courte durée >4 jusqu'à <12 mois | 49'788 | 3'392 | 53'180 |
| Total | **66'247** | **10'039** | **76'286** |

**Nationalités** : Pour ce qui est de l'origine de ces résidants temporaires, le 86.8% (66'247) est ressortissant d'un pays membre de l'UE/AELE et le 91.7% (69'987 personnes) originaire du continent européen.

***Tableau** : Immigration non permanente de personnes actives par nationalité*

| | *2019* | *2020* | *2021* | *2022* |
|---|---|---|---|---|
| Allemagne | 14'794 | 12'190 | 11'911 | 12'092 |
| Portugal | 9'489 | 7'110 | 7'803 | 9'015 |
| Italie | 8'937 | 6'782 | 7'375 | 7'913 |
| Pologne | 7'631 | 6'779 | 6'433 | 7'275 |
| France | 5'519 | 5'197 | 5'577 | 6'928 |
| Roumanie | 5'519 | 4'200 | 4'549 | 5'898 |

***Tableau** : Entrées dans la population résidante non permanente étrangère avec activité lucrative par branche et groupe d'étrangers, 2022*

| Secteur d'activité Branche d'activité | Total population résidante non permanente étrangère | | Titulaires d'un permis de courte durée > 4 à < 12 mois | | Prestataires de services <= 4 mois | | Titulaires d'un permis de courte durée <= 4 mois | | Musiciens/-enne et artistes <= 8 mois | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Total | Femmes | Total | Femmes | Total | Femmes | Total | Femmes | Total | Femmes |
| **Total général** | **76'286** | **25'533** | **53'180** | **19'248** | **8'190** | **1'077** | **13'426** | **4'764** | **1'490** | **444** |
| **Total secteur agriculture** | **7'529** | **2'427** | **6'465** | **2'008** | **21** | **0** | **1'043** | **419** | **0** | **0** |
| **Total secteur industrie et métiers** | **10'090** | **1'313** | **5'035** | **893** | **3'772** | **230** | **1'283** | **190** | **0** | **0** |
| **Total secteur services** | **58'667** | **21'793** | **41'680** | **16'347** | **4'397** | **847** | **11'100** | **4'155** | **1'490** | **444** |

Sur 91'145 personnes en 2022 (total des entrées), 83% sont venus pour un motif d'immigration en lien avec une activité lucrative (76'286 personnes, 2021: 66'360, 2020: 64'784, 2019: 86'620). La main-d'œuvre étrangère séjournant pour une période inférieure à un an est soit employée au près d'un employeur établi en Suisse ou fournit des prestations de services transfrontalières pour le compte d'un employeur établi à l'étranger.

Parmi les personnes actives entrées en Suisse en 2022, 25'533 personnes ou le 33.5% sont des femmes avec des variations importantes selon les secteurs. La grande majorité des actifs (prise d'emploi et prestation de services), soit le 76.9% sont dans le secteur des services (58'667 per-

sonnes), notamment dans l'informatique/conseil aux entreprises (17’040), la restauration et l’hôtellerie (19’927) et les activités de commerce et réparations (5'137). A titre de comparaison, 9.9% (7’529) des personnes admises pour une courte durée ont été actives dans le secteur de l’agriculture, 13.2% (10’090 personnes dans le secteur industrie et métiers, surtout l’industrie du bâtiment (2’378) et la construction de machines et de véhicules (2’582).

## 3.6. Les stagiaires et les jeunes professionnels

En dehors des études proprement dites et afin de donner à des jeunes de 18 à 30/35 ans la possibilité d'effectuer un stage de perfectionnement à l'étranger, la Suisse a conclu des accords de stagiaires avec plus de trente pays. Par stagiaires, on entend des personnes ayant une formation complète, qui désirent parfaire à l'étranger leurs connaissances professionnelles et linguistiques. Le stage ne peut se faire que dans la profession apprise.

En principe, les autorisations sont délivrées pour une année, mais elles peuvent être prolongées de six mois au maximum. Des contingents sont fixés de manière bilatérale et varient de 20 à 350 autorisations en fonction des pays.

En 2022, 199 stagiaires d’origine étrangère (132 en 2021, 112 en 2020, 174 en 2019, 177 en 2018) se sont rendus en Suisse sur la base des accords de stagiaires. De plus, environ 200 à 300 Suisses en moyenne annuelle effectuent un stage à l'étranger.

Sur la base de l'accord de stagiaires avec l'Ukraine, 32 personnes au total ont été admises en 2022. Les engagements ont eu lieu en grande partie dans l'agriculture ainsi que l'hôtellerie/gastronomie.

**Tableau :** ***35 pays[31] avec lesquels la Suisse a conclu des accords de stagiaires, respectivement des accords relatifs à l'échange de jeunes professionnels***

| Pays | Quotas | Pays | Quotas | Pays | Quotas |
|---|---|---|---|---|---|
| Allemagne | 500 | Etats-Unis | 150 | Pays-Bas | 150 |
| Afrique du Sud | 50 | Finlande | 150 | Philippines | 50 |
| Argentine | 50 | France | 500 | Pologne | 150 |
| Australie | 50 | Royaume-Uni | 400 | Portugal | 50 |
| Autriche | 150 | Hongrie | 100 | Roumanie | 150 |
| Belgique | 100 | Irlande | 200 | Russie | 200 |
| Brésil | (50) [32] | Italie | (50)[33] | Slovaquie | 100 |
| Bulgarie | 100 | Japon | (-)[34] | Suède | 100 |
| Canada | 300 | Luxembourg | 50 | Rép. tchèque | 100 |
| Chili | 50 | Monaco | 20 | Tunisie | 150 [35] |
| Danemark | 150 | Norvège | 50 | Ukraine | 50 |
| Espagne | 50 | Nouvelle-Zélande | 20 | | |

Un accord d'échange de stagiaires a été négocié avec l'Indonésie. L'accord a été signé le 30 novembre 2021. La procédure d'approbation n'a pas été finalisée pour l'instant.

## 3.7. Activités de courte durée soumises à annonce (UE/AELE)

Concernant la procédure d'annonce, les travailleurs salariés et les prestataires de service indépendants provenant d'un État membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer. Il s'agit de situations régies par l'accord sur la libre circulation des personnes.

L'évolution conjoncturelle au cours de l'année sous revue a été marquée d'une part par la reprise après la crise du Covid. Fin mars 2022, les mesures consécutives à la crise sanitaire ont été largement levées et il y a eu une normalisation de la situation. Cela a eu une influence positive non seulement sur la société suisse, mais également sur la situation économique et le marché du travail. D'autre part, la situation énergétique tendue en Europe, suite à la guerre en Ukraine, et l'assombrissement du contexte international ont pesé sur l'évolution économique. Marquée par ces évolutions contradictoires, l'économie suisse a progressé de 2,1 % selon les premières estimations, après 4,1 % en 2021. La reprise a été particulièrement dynamique dans les secteurs qui avaient été fortement touchés auparavant par les mesures Covid-19, comme l'hôtellerie-restauration, la branche "Arts, spectacles et activités récréatives" ainsi que le domaine "Transports et communications". A l'inverse, le secteur de la construction, par exemple, a été marqué par le plus fort recul de la valeur ajoutée depuis les années 1990. Sur le marché du travail, l'évolution positive de l'année précédente s'est

[31] En vertu de l'accord bilatéral entre la Suisse et l'UE/AELE (libre circulation des personnes), les ressortissants de la Suisse, des 15 anciens Etats de l'UE, de l'UE-8 ainsi que de la Norvège, n'ont plus besoin d'une autorisation de travail formelle. Depuis le 1er juin 2016, il en va de même pour les Etats de l'UE-2 (Bulgarie et Roumanie). En raison de cette amélioration du statut juridique, les accords sur l'échange de stagiaires avec ces pays ont été suspendus.
[32] Signé mais non opérationnel
[33] Signé mais non opérationnel
[34] L'accord avec le Japon ne prévoit pas de chiffre maximal. Toutefois, l'échange se limite aux personnes ayant terminé leur formation dans le domaine tertiaire.
[35] L'accord est en vigueur depuis le 17 août 2014 et environ 80 cas ont été autorisés depuis lors.

heureusement poursuivie. Il en a résulté un taux de chômage de 2,2 pour cent. Il s'agit du taux de chômage le plus bas depuis plus de 20 ans, ce qui a entraîné une pénurie de main-d'œuvre marquée dans divers secteurs. La forte demande de main-d'œuvre se reflète également dans le nombre croissant de résidents de courte durée soumis à l'obligation d'annonce en provenance de l'UE-AELE.

En 2022, 257'609 résidents de courte durée (jusqu'à 90 jours ou trois mois de travail) soumis à l'obligation d'annonce ont exercé une activité professionnelle en Suisse, ce qui correspond à une augmentation de 19,7 % par rapport à 2021. Après le fort recul dû à la pandémie Coronavirus en 2020 et 2021, le niveau d'avant la crise (2019) a été à nouveau dépassé. Les annonces ont augmenté dans les trois sous-catégories. Les prises d'emploi à court terme auprès d'employeurs suisses ont connu la plus forte augmentation (24,5%) et ont largement dépassé le niveau d'avant la crise. La prestation de services transfrontalière (travailleurs détachés / indépendants) a également fortement augmenté par rapport à l'année précédente (12%).

Le volume de travail fourni par les résidents de courte durée soumis à l'obligation d'annonce en 2022 correspond à 39'911 équivalents plein temps, soit une part de 1% du volume de travail total en Suisse. La part des résidents de courte durée soumis à l'obligation d'annonce dans le volume de travail total au sein des cantons varie de 0,4% à 2,6%[36].

## 3.8. Changements de statut vers la population résidante permanente

En 2022, 22'217 changements de statut de séjour ont été enregistrés dont 17'953 concernaient des ressortissants de l'UE/AELE. Il s'agit d'étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à douze mois dont la validité a été prolongée pour une durée totale égale ou supérieure à douze mois, ainsi que ceux qui se sont vu accorder une autorisation de séjour valable un an ou plus ou une autorisation d'établissement à la suite d'une autorisation de courte durée ou frontalière. 10'651 (F[37] : 4'289) autorisations de séjour de courte durée ont été renouvelées au-delà de 12 mois ; 11'565 (F : 5'077) nouvelles autorisations de séjour durables (permis B) (ainsi que 1 (F : 1) permis d'établissement) ont été délivrés à des personnes d'origine étrangère qui auparavant étaient comptées dans la population non permanente ou disposaient d'un permis frontalier. Ces changements de statut sont compris dans la statistique des entrées/immigration (afflux) à titre permanent en Suisse.

[36] Des informations détaillées sur les statistiques et le volume de travail sont disponibles sur le site du Secrétariat d'Etat à l'économie: Rapport sur les mesures d'accompagnement 2022.
[37] 'F' correspond au nombre de femmes.

# 4. Politique migratoire extérieure et demandes d'asile en 2022

## 4.1. Contexte migratoire et demandes d'asile

En 2022, la politique migratoire extérieure de la Suisse a été marquée par l'exode le plus massif que l'Europe ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale. Depuis l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie en février 2022, quelque 8 millions de personnes ont fui l'Ukraine. Fin 2022, la Suisse avait accordé le statut de protection S à 72 611 d'entre elles, ce qui la place au huitième rang européen (hors pays voisins) par rapport à sa population. Tandis que la guerre se poursuit, quelque 18 millions de personnes ont besoin d'une aide d'urgence. La Suisse s'associe à l'Union européenne (UE), à d'autres pays donateurs et aux Nations Unies pour soutenir les personnes concernées en Ukraine et dans les pays voisins.

Les conséquences de cette guerre dépassent largement les frontières de l'Europe. La hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie aggrave la pauvreté et la pression migratoire partout dans le monde. En Afrique du Nord, par exemple, les effets de la guerre ont encore détérioré une situation économique et politique déjà instable et mise à mal par l'effondrement du tourisme dû à la pandémie de COVID-19. Ce phénomène a contribué à ce que la migration irrégulière vers l'Europe reparte à la hausse en 2022.

Dans le sillage de la guerre toujours, les chiffres en matière d'asile ont fortement augmenté en Suisse. La route migratoire qui passe par les Balkans, principale voie d'accès à l'espace Schengen, a gagné en importance comme l'année précédente. Un nombre croissant de migrants a par ailleurs utilisé la Suisse comme pays de transit. Avec l'Autriche, pays encore plus touché, la Suisse a adopté un plan commun de lutte contre les migrations secondaires et leurs conséquences.

En 2022, la Suisse a poursuivi une politique migratoire extérieure active et conclu deux nouveaux partenariats migratoires, l'un avec la Géorgie et l'autre avec la Macédoine du Nord. Le domaine du retour a évolué positivement, grâce notamment à la levée de nombreux obstacles à l'entrée liés à la pandémie. Autre fait marquant de l'année sous revue : les développements liés au crédit-cadre pour la migration, qui fait partie de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE et qui constitue un nouvel élément de sa politique migratoire extérieure. Le crédit-cadre a permis à la Suisse d'entamer une coopération avec Chypre, avec la Grèce et avec l'Italie, en plus d'apporter un soutien aux pays voisins de l'Ukraine.

Enfin, la Suisse a accueilli des réfugiés reconnus en situation de vulnérabilité dans le cadre de son programme de réinstallation. Ces réfugiés étaient majoritairement originaires de Syrie et d'Afghanistan et se trouvaient au Liban, en Turquie et en Égypte.

Politique migratoire multilatérale de la Suisse : outre les nombreux dialogues bilatéraux qu'elle mène avec d'autres États dans les domaines des migrations et de l'exil, la Suisse a pris part à des discussions multilatérales durant l'année sous revue. Elle a été active dans les domaines suivants : migration de travail, déplacements internes, migration et développement, lutte contre la traite des êtres humains, migrants disparus et soutien en termes de finances et de personnel à l'OIM et à l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

*Ce chapitre a pour source notamment le Rapport 2022 du Conseil fédéral sur les activités de politique migratoire extérieure de la Suisse Berne adopté le 19.04.2023.*

**Principales routes migratoires vers l'Europe**

| Routes par la Méditerranée | orientale (Turquie-Grèce) | | centrale (principalement Libye-Italie) | occidentale (principalement Maroc-Espagne) | |
|---|---|---|---|---|---|
| | *mer* | *terre* | *mer* | *mer* | *terre* |
| 2018 | 32 500 | 18 010 | 23 370 | 58 570 | 6810 |
| 2019 | 59 730 | 14 890 | 11 470 | 26 170 | 6350 |
| 2020 | 9690 | 5980 | 34 150 | 40 330 | 1540 |
| 2021 | 4110 | 4690 | 67 480 | 41 980 | 1220 |
| 2022 | 12 760 | 6020 | 105 140 | 29 200 | 1870 |

*Source :* Secrétariat d'État aux migrations (SEM)

**Graphique : demandes d'asile en Suisse**

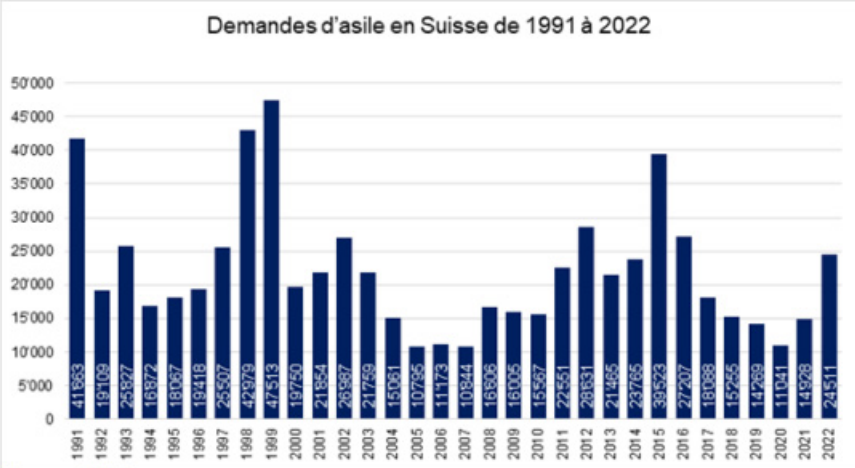


*Source :* SEM

L'Europe a enregistré environ 1 050 000 demandes d'asile, ce qui représente une augmentation de quelque 55 %. Le nombre réel de demandes déposées est toutefois moins élevé. En effet, les migrations secondaires (cas Dublin) engendrent très souvent des saisies multiples. Dans la plupart des principaux pays de destination européens, le nombre de demandes d'asile a fortement progressé en 2022. Cette hausse s'explique par le grossissement des flux migratoires sur la route des Balkans et par la levée des restrictions de voyage liées au COVID-19. Les augmentations les plus fortes ont touché l'Autriche, la Bulgarie et l'Espagne, même si l'Allemagne reste le principal pays de destination.

En 2022, la Suisse a enregistré 24 511 demandes d'asile, soit 9583 de plus qu'en 2021 (+64 %), ce qui représente environ 2,4 % des demandes déposées en Europe (+0,1 %). La migration par la route des Balkans est le facteur principal de cette augmentation. Jusqu'en août, on a surtout assisté à l'émigration secondaire de personnes qui avaient séjourné un certain temps en Grèce ou dans les Balkans. À partir de juillet s'y est ajoutée celle de ressortissants du Burundi qui étaient entrés en Serbie sans visa. À compter d'août, les flux terrestres en provenance de Turquie vers la Bulgarie et la Grèce ont nettement grossi. Le rôle déterminant de la Turquie dans les migrations vers l'Europe n'a fait que s'affirmer en 2022. Le gouvernement a accentué ses pressions sur les migrants syriens et afghans pour les faire rentrer dans leur pays d'origine, et ce, pour deux raisons : la mauvaise situation économique de la Turquie et les élections prévues en juin 2023. La forte augmentation du nombre de débarquements en Italie n'a eu qu'une influence secondaire sur le nombre des demandes d'asile déposées en Suisse. Pour les ressortissants des principaux pays d'origine qui utilisent cette route, la Suisse n'est pas un pays de destination (Égypte, Bangladesh), ou alors à titre secondaire

(Tunisie). La Suisse reste d'ailleurs une destination secondaire pour de nombreux requérants d'asile. La grande majorité des entrées illégales en Suisse constatées en 2022 par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) ont eu lieu par la frontière sud dans le canton du Tessin ou par la frontière est dans le canton de Saint-Gall. La plupart des personnes contrôlées n'ont pas déposé de demande d'asile en Suisse, mais souhaitaient seulement transiter par la Suisse, le plus souvent en direction de l'Allemagne ou de la France.

**Demandes d'asile en Suisse – principaux pays d'origine en 2022**[1]

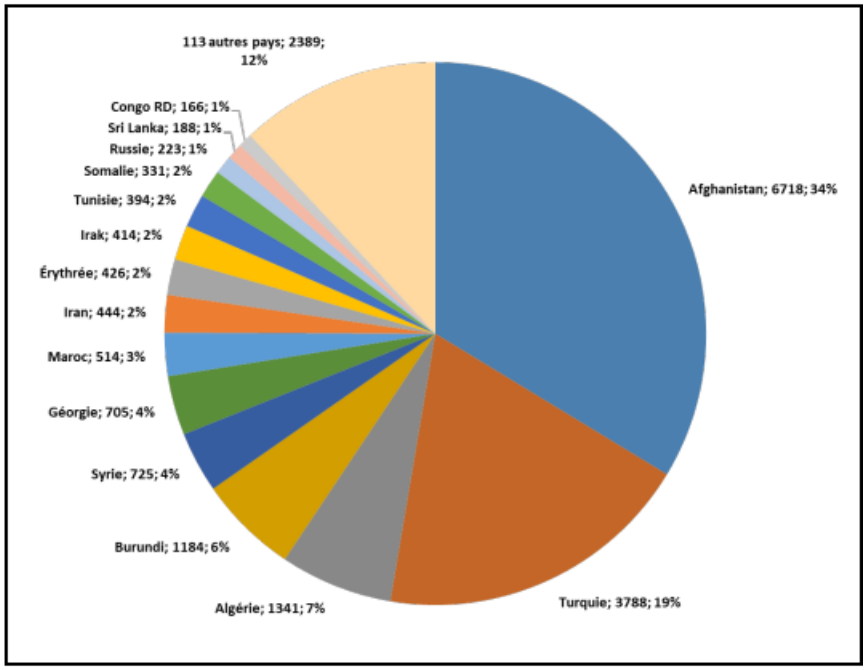


*Source : SEM*

## 4.2. Le statut de réfugié reconnu

Le statut de réfugié reconnu après octroi de l'asile découle de la Convention de Genève. Il est régi au niveau national par les articles 58 à 62 de la loi sur l'asile (LAsi). Les réfugiés reconnus ont droit à une autorisation de séjour dans le canton dans lequel ils séjournent légalement (livret pour étrangers de type B). Ce permis est établi pour un an mais est, en règle générale, renouvelé tant que les motifs de la reconnaissance du statut de réfugié subsistent. Les autorités peuvent délivrer une autorisation d'établissement non limitée dans le temps (livret C) aux réfugiés qui séjournent depuis dix ans en Suisse, si les critères d'intégration sont remplis et dans la mesure où il n'existe aucun motif de révocation. Si la personne est bien intégrée et dispose d'une bonne compréhension de la langue nationale parlée dans le lieu de résidence, une demande d'octroi d'une autorisation d'établissement peut être présentée au bout de cinq ans.

Les réfugiés reconnus peuvent présenter une demande de changement de canton au service compétent en matière de migration du canton dans lequel ils souhaitent s'installer. La demande est en règle générale accordée si la personne ne dépend pas de manière permanente de l'aide sociale ou s'il n'existe aucun autre motif relevant du droit des étrangers de révoquer son autorisation.

En 2022, 3'677 ressortissants d'Etats tiers ont obtenu le statut de réfugié reconnu après octroi de l'asile (2021 : 4'338).

## 4.3. Priorité : surmonter les effets de la guerre en Ukraine

Depuis le 24 février 2022, la guerre en Ukraine a provoqué le déplacement de plus de 7 millions de personnes à l'intérieur du pays et l'exode d'environ 7 millions de personnes. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), fin 2022, près de 5 millions de personnes bénéficiaient en Europe d'un statut de protection ou d'un titre de séjour analogue. Le Conseil fédéral a décidé d'activer le statut de protection S pour la première fois le 11 mars 2022. Ce statut accorde aux réfugiés en provenance d'Ukraine un droit de séjour sans leur imposer la procédure d'asile ordinaire. Fin 2022, ils étaient 72 611 à en avoir bénéficié, dont près de 10 000 avaient déjà requitté volontairement la Suisse. Le Conseil fédéral a décidé début novembre 2022 de ne pas lever le statut de protection S avant le 4 mars 2024, faute d'une stabilisation durable de la situation en Ukraine. Le statut sera valable tant que le Conseil fédéral ne l'aura pas levé.

La guerre en Ukraine et les mouvements de fuite vers la Suisse ont aussi influé sur la mise en œuvre opérationnelle du programme de réinstallation 2022-2023. Les missions de sélection et les arrivées prévues ont dû être temporairement suspendues au printemps 2022 et n'ont pu reprendre qu'en septembre. Pendant l'année sous revue, 641 réfugiés ont été réinstallés en Suisse, ce qui représente un peu plus d'un tiers du contingent total (1820 réfugiés) du programme 2022-2023.

Afin de faire face aux conséquences de l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie, la Suisse a coordonné étroitement, sur le plan politique, ses activités avec celles de l'UE. Cette dernière avait activé le 4 mars 2022 la directive dite de protection temporaire, qui correspond au statut S suisse. La Suisse a participé aux réunions régulières du Conseil qui réunit les ministres de la justice et des affaires intérieures de l'UE.

Après le déclenchement de la guerre, la Commission européenne a créé une plateforme de solidarité avec l'Ukraine (*Solidarity Platform Ukraine*), via laquelle les États membres de l'UE échangent régulièrement des informations. L'objectif de cette plateforme est de recenser les capacités d'accueil des différents États participants et de proposer un soutien ciblé. La Suisse participe également à ces réunions et est ainsi intégrée dans les structures de coordination opérationnelle de l'UE.

## 4.4. Départs et annonces d'exécution du renvoi

En 2022, 8'333 personnes (dont 6'664 retours volontaires Ukraine avec statut de protection S) ou 1'669 sans retours volontaires vers l'Ukraine ont quitté la Suisse de manière contrôlée par leurs propres moyens, contre 973 en 2021 (+756.4% ou sans le retour volontaire en Ukraine +71.5 %). De plus, en 2022, 1'655 personnes ont été soit rapatriées dans leur pays d'origine soit dans un Etat tiers (2021 : 1'518 ; -+9.0 %) et 1'127 autres ont été transférées dans un Etat Dublin (2021 : 715 ; +57.6 %). Dans l'ensemble, le nombre de départs a donc fortement augmenté par rapport à 2021 en raison de la fin de la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, 7'234 personnes (2021 : 3'574 ; +102.4 %) ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ. En 2022, les trois pays en tête du classement des départs et des avis d'exécution de renvoi par nationalité ont été l'Ukraine (avec le statut S), l'Algérie, l'Albanie et la Géorgie.

## 4.5. Aide au retour

En 2022, le SEM dénombre 3’884 personnes à être retournées dans leur pays d’origine ou de provenance avec l’appui de l’aide au retour, soit une augmentation de 533% par rapport à 2021 (614 personnes) due à la fin de la pandémie et au retour des personnes en Ukraine. Accessible à la majorité des requérants d’asile et à certains groupes de personnes relevant du domaine des étrangers (p. ex. les victimes de la traite des êtres humains), l’aide au retour est proposée dans les services-conseils cantonaux en vue du retour, ainsi que dans les Centres fédéraux pour les requérants d’asile. Elle comprend, outre l’organisation du départ, le conseil en vue de retour ainsi que toutes prestations financières, matérielles et médicales.

En 2022, le montant moyen perçu par bénéficiaire était à 1’352 francs (sans Ukraine). L’aide au retour a été accordée à des personnes en provenance de plus de 50 pays. La plupart d’entre elles venaient de l’Algérie (306), de la Turquie (78), de l’Iraq (41), du Nigéria (40 et du Sri Lanka (28). Les projets d’aide complémentaire les plus prisés sont depuis des années les projets agricoles (culture des champs, élevage), les petites affaires (kiosques, épiceries), les entreprises de transport (taxis) et les restaurants (bars).

## 4.6. Activités dans le domaine migratoire au niveau multilatéral

Le Pacte mondial sur les réfugiés (Global Compact on Refugees, GCR), adopté par l’Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 2018, a pour objectif un partage prévisible et équitable des tâches et de la charge dans le traitement des réfugiés. Il prévoit l’organisation, tous les 4 ans, d’un Forum Mondial sur les réfugiés (Global Refugee Forum, GRF) de rang ministériel ou Chefs d’Etats, pour faire le suivi sur la mise en œuvre des quatre objectifs principaux du GCR. La Suisse est co-hôte du GRF avec le HCR.  En 2019 (premier GRF), le SEM avait effectué quatre pledges, dans le domaine de l’intégration, de l’asile et de la réinstallation. Lors de la deuxième édition du GRF, en décembre 2023, le SEM a présenté neuf pledges, dont un concernant la participation significative des réfugiés dans les processus qui les concernent. Sur trois jours, plus de 4200 personnes de 168 pays ont pris part à la conférence ; et 10000 ont suivi le Forum en ligne. Une série d'événements a permis d’aborder les objectifs du GCR, leur mise en œuvre et les défis qui y sont liés, dans un contexte de crises humanitaires en hausse. 43 nouveaux engagements multipartites ont été présentés, qui visent à une action commune de différents acteurs pour des changements systémiques. Ils concernent les domaines de la protection, de l'intégration, des solutions pour les pays tiers, du changement climatique, des partenariats, des plateformes régionales, de la localisation et de la participation des réfugiés. Outre les discours d'ouverture et de clôture, la Suisse a été présente dans ce cadre international par d'autres déclarations et a participé activement aux discussions. Grâce au financement de la Suisse, le nombre de réfugiés participant au forum a augmenté de 70 en 2019 à 300 en 2023.

Les Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation (anciennement ATCR - Annual tripartite consultations on resettlement ») organisées annuellement à Genève ont eu lieu les 26 au 28 juin 2023 sous présidence tenue par l’Irlande et l’Irish Refugee Protection Programme. Elle avait pour thème central « Learning in crisis : Building Solutions Together ». Les besoins globaux identifiés en termes de réinstallation et voies complémentaires sont en augmentation avec une prévision de 2.4 millions de réfugiés en 2024. Il est essentiel pour le HCR de ne pas perdre des pays de réinstallation dans la situation actuelle. Face à la suspension temporaire des entrées, la Suisse a pu signaler par

sa participation qu'elle reste un Etat de réinstallation établi. Le HCR a aussi appelé les différents acteurs à rechercher des solutions innovatives.

Le SEM a participé au forum sur la réinstallation et les admissions humanitaires organisé par la Commission européenne (CE) le 10 mai 2023 à Bruxelles. Ce Forum rassemble les Etats membres (EM) et les Etats associés. Il vise entre autres à lancer le processus d'engagement (pledging) des Etats membres dans le domaine de la réinstallation et des voies complémentaires pour 2024 et 2025. Pour 2023, l'UE s'était engagée à admettre 30 000 personnes par réinstallation ou admission humanitaire. Tous les Etats européens de réinstallation, ainsi que la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse, le HCR, l'OIM, et l'EUAA ont participé au Forum. Celui-ci a permis de suivre les derniers développements sur la scène européenne dans le domaine de la réinstallation et des voies complémentaires. Pour la Suisse, l'OIM est un partenaire central dans le domaine de la gestion de la migration. En plus de soutenir nombreux projets de l'OIM dans des pays d'origine et de transit et de coopérer en Suisse dans le domaine du retour et de la réintégration. , la Suisse soutient l'organisation dans ses réformes institutionnelles initiés par l'ancien Directeur Général Antonio Vitorino et poursuivies dès 2023 par sa successeuse Amy Pope, entre autres par le détachement d'une experte du Secrétariat d'État pour la migration et le versement de contributions volontaires annuelles (en 2022 et 2023, à hauteur de 1 million de francs suisses chacun).

Cette année, les réunions du groupe de pilotage de l'ICMPD ont été placées sous la présidence turque. La réunion du groupe de pilotage de juin s'est déroulée à Istanbul, celle de décembre a eu lieu à Vienne. Par ailleurs, divers projets sont mis en place par l'ICMPD avec le soutien financier de la Suisse, à savoir notamment des projets de renforcement des capacités des autorités en Turquie, en Irak, en Côte d'Ivoire et au Kosovo.

La Suisse a, en outre, pris part à divers dialogues régionaux.

Dans le cadre du processus de Khartoum, ainsi que du processus de Budapest, la Suisse a participé aux réunions de haut niveau et aux réunions thématiques.

La Suisse a été intégré le Comité de pilotage du Processus de Rabat fin 2022. En tant que pays de référence pour le domaine " protection et asile " du plan d'action de Cadiz, la Suisse à thématisé une première réunion thématique sur la question de migrants disparus en septembre 2023 à Genève.

La Suisse a aussi été active au sein de la Conférence des directeurs généraux des services d'immigration (GDISC). Ce réseau offre une plateforme d'échanges directs au niveau européen entre les autorités nationales en charge des questions de migration et d'asile, tant au niveau des directeurs généraux que celui des experts. Au cours de la période considérée, des experts se sont virtuellement réunis dans les domaines de la migration légale, des prévisions, de l'informatique, de la sécurité, de la communication et des questions juridiques.

Dans le cadre des Consultations intergouvernementales sur les migrations, l'asile et les réfugiés (IGC), la Suisse a participé, durant l'année sous revue, à plus de 30 activités sur des thèmes tels que l'admission, le retour, l'intégration et la numérisation.

## 4.7. Politique migratoire générale de la Suisse

La politique extérieure de la Suisse en matière de migration repose sur trois principes clés :

- **Une approche globale de la migration**, tenant compte aussi bien de ses opportunités que de ses défis et de ses aspects nationaux, régionaux et internationaux.
- **Une approche de partenariat**, en établissant une étroite coopération avec tous les acteurs concernés, qui tienne compte des intérêts de tous, c'est-à-dire un dialogue équilibré et un partenariat dynamique entre pays d'origine, de transit et de destination.
- **Une « Whole of government Approach »,** soit une étroite coopération interdépartementale (les principaux acteurs étant le Département fédéral de justice et de police, le Département fédéral des affaires étrangères ainsi que le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche) pour assurer la cohérence de l'engagement suisse.

**Projets/Actions en cours**

Les activités en matière de politique migratoire extérieure se sont poursuivies dans un contexte marqué par la gestion des mouvements migratoires par la Méditerranée, le conflit syrien ou encore la coopération avec l'UE. Pour répondre à ces défis, la Suisse a déployé son engagement tant au niveau bilatéral, que sur le plan régional et multilatéral.

La Suisse a ainsi continué son soutien à la mise en place de systèmes d'asile et de gestion de la migration efficaces et conformes aux standards internationaux dans plusieurs pays situés sur les principales voies de migration vers l'Europe. Des activités sont notamment en cours dans le domaine de la prévention de la migration irrégulière, du retour et de la réintégration, de la protection des personnes vulnérables, ainsi que de la migration et du développement, dans plusieurs pays de transit et d'origine de la migration. De telles activités sont menées aussi bien dans les pays avec lesquels la Suisse a conclu un partenariat migratoire (Bosnie et Herzégovine, Serbie, Kosovo, Macédoine du Nord, Nigéria, Tunisie, Sri Lanka et Géorgie) que dans d'autres pays confrontés à d'importants défis migratoires, que ce soit en Afrique du Nord, dans la Corne de l'Afrique, au Moyen-Orient, en Afghanistan ou dans ses pays voisins.

La stratégie de coopération de la Suisse pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (2021-2024) soutient la transition démocratique au sud de la Méditerranée et consacre l'un de ses trois piliers prioritaires à la migration et à la protection. Dans ce cadre, les projets mis en œuvre sont destinés au renforcement des capacités des autorités dans les différents domaines de migrations, à permettre un meilleur accès des migrants vulnérables aux prestations d'assistance et de protection, ainsi que la promotion des initiatives avec la diaspora pour une contribution au développement sur place.

Par ailleurs, la Suisse vient d'adopter un nouveau programme de coopération « Corne de l'Afrique 2021 - 2024 », selon les trois axes d'intervention suivants dans le domaine de la migration, soit la contribution à la protection des civils, le soutien de solutions durables et les améliorations relative à la gouvernance de la migration.

Un programme « Protection dans la Région » est également mis en œuvre par la Suisse au Moyen-Orient (Syrie, Jordanie, Liban, Irak, Turquie) afin de soutenir les populations affectées par la crise syrienne. L'engagement suisse dans le cadre de ce programme vise avant tout à assurer aux réfugié-e-s une protection efficace dans leur région d'origine tout en soutenant les autorités des pays de premier accueil. Ainsi, ce programme vise également à contribuer à une réduction des mouvements secondaires irréguliers et à une diminution du nombre de demandes d'asile en Suisse.

En plus de son engagement bilatéral, la Suisse participe également aux programmes de l'Union européenne et aux processus de dialogues régionaux. La Suisse s'est engagée pour la mise en

œuvre du plan d'action conjoint adopté à la Valette en 2015. Dans ce cadre, la Suisse a contribué pour 5 millions de francs suisses au Fonds d'affectation spéciale d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique qui prend fin cette année. Elle participe activement aux processus de Rabat et de Khartoum. Dans le cadre de cet engagement, la Suisse prône une approche équilibrée de la migration dans un esprit de partenariat, dans l'intérêt des pays d'origine, de transit et de destination.

Pour terminer, en raison de la guerre en Ukraine et des mouvements de fuite qui en découlent, ainsi que de la forte augmentation des demandes d'asile à partir de l'été 2022, les admissions par réinstallation ont été suspendues à partir du 1er avril 2023. Dans le cadre de la durée totale du programme 2022/23, 994 réfugiés ont été admis en Suisse par voie de réinstallation, dont 339 réfugiés en 2023. En dépit de cette suspension, le Conseil fédéral a adopté le 16 juin 2023 le programme de réinstallation pour les années 2024 et 2025. Durant cette période, la Suisse prévoit d'accueillir jusqu'à 1600 réfugiés particulièrement vulnérables. Le programme ne sera toutefois activé que si la situation en matière d'hébergement et d'encadrement des personnes relevant du domaine de l'asile s'est nettement détendue.

**Accords de visas, de réadmission, de coopération en matière de migration, d'échange de jeunes professionnels et partenariats migratoires**

*a) Accords sur la suppression réciproque de l'obligation de visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique, de service et/ou spécial ou d'un passeport ordinaire*

L'accord pour la suppression de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques signé en 2021 avec la Côte d'ivoire est entré en vigueur en 2022.

L'accord sur la suppression de l'obligation de visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique et de service avec le Kazakhstan est entré en vigueur le 01.01.2023.

Les négociations d'un accord sur la suppression de l'obligation de visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique avec le Turkménistan ont été finalisées en 2023.

Aucun accord de suppression réciproque de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports ordinaires n'a été signé ou n'est entré en vigueur en 2022/2023.

*Accords de facilitation de la délivrance des visas* Un accord avec le Cap-Vert a été signé en 2022.

*Accords de réadmission* L'accord de réadmission avec le Cap-Vert a été signé en 2022. Les négociations d'un accord de réadmission avec le Turkménistan ont été finalisées en 2023.

*Accords de coopération en matière de migration* Un accord de coopération migratoire a été signé avec la Guinée-Bissau en 2023.

*Partenariat migratoire* Cette dernière année, les autorités suisses ont également continué leurs actions dans le cadre de la mise en œuvre des partenariats migratoires existants, à savoir avec le Kosovo, la Bosnie et Herzégovine, la Serbie, le Nigéria, la Tunisie et le Sri Lanka. Des nouveaux partenariats migratoires ont été conclus avec la Géorgie et la Macédoine du Nord en 2022.

# 5. La population étrangère résidante à fin 2022

## 5.1. Aperçu général

La Suisse est un pays dynamique du point de vue de la croissance de sa population. Sa population se renouvelle par des mécanismes d'entrée, à savoir les naissances et les immigrations, et de sortie, à savoir les décès et les émigrations. Depuis 1900, la population résidante permanente de la Suisse est passée de 3,3 millions d'habitants à plus de 8,8 millions en 2022. Mais cette évolution n'a pas été linéaire.

Couplé au baby-boom, l'essor économique de l'après-guerre s'est accompagné d'un besoin massif de main-d'œuvre. La Suisse a connu la plus importante vague migratoire au début des années soixante. En 1961, le solde migratoire s'est élevé à plus de 100 000 personnes. De 1963 à 1971, l'immigration de travail a été cependant progressivement réduite de 60%, par des mesures de contingentement. La récession des années 1974 à 1976 a mis fin à la longue phase de natalité et d'immigration d'après-guerre.

***Tableau* : *Population suisse et étrangère***

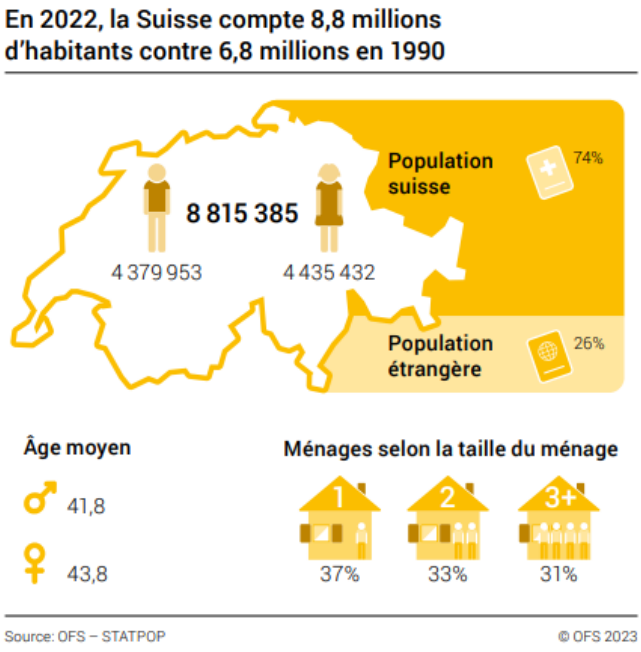


La part de la population étrangère n'a cessé de croître (sauf entre 1975 et 1980 où elle est passée de 16% à 14%). De 14.5% en 1982, elle a franchi le seuil des 20% en 2003 et représentait en 2022 le 26% de la population résidante en Suisse[38].

Info complémentaire : La population de la Suisse en 2022 | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

L'effectif de la population résidante permanente étrangère a augmenté de 51'161 (**+ 2.4%**) en 2022 pour atteindre 2'241'854 personnes au 31 décembre. La plupart d'entre elles proviennent des Etats membres de l'UE et de l'AELE (1'488'237), en augmentation de 36'148. L'effectif des ressortissants de l'UE/AELE a augmenté de + 2.5% en 2022.

[38] Source : Office fédéral de la statistique pour la population suisse et la population étrangère.

Le taux standardisé d'actifs occupés (15 ans ou plus) s'est élevé, pour les étrangers, à 68.9% à fin 2022 [39] (68.5% à fin 2021). En raison d'une proportion plus importante de retraités, il ne se chiffrait qu'à 62.8% pour la population suisse (stabilité par rapport à fin 2021). Si l'on considère la population en âge de travailler (15-64 ans), le taux d'actifs occupés était en revanche plus élevé chez les Suisses que chez les étrangers (81.8% contre 75.6%).

***Graphique :* Effectif de la population résidante permanente étrangère à fin décembre 2022**

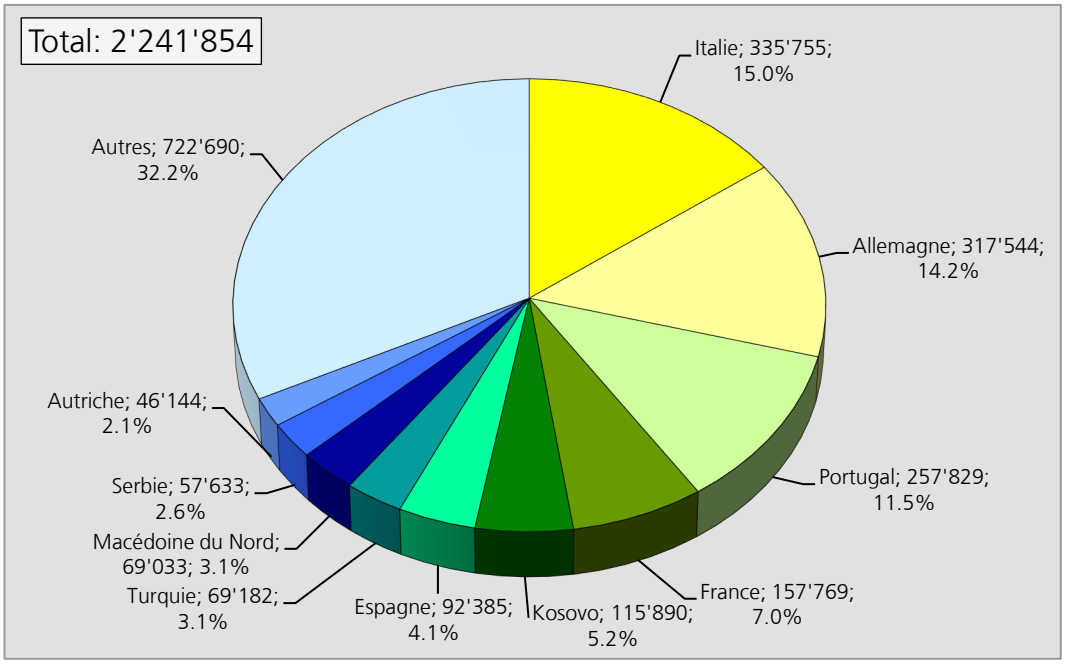


## 5.2. La répartition selon les catégories de séjour (population étrangère résidante)

À fin 2022, la Suisse comptait au total 1 415 231 titulaires d'une autorisation d'établissement, 809 974 titulaires d'une autorisation de séjour, 16 649 titulaires d'une autorisation de courte durée de 12 mois ou plus et 44 429 titulaires d'une autorisation de courte durée de moins de 12 mois.

Les titulaires d'une autorisation de courte durée de moins de 12 mois sont comptés dans la population étrangère résidante non permanente. Les titulaires d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée de 12 mois ou plus sont comptés dans la population étrangère résidante permanente.

A la fin décembre 2022, dans la population UE/AELE résidante (population permanente et non permanente), la part des détenteurs d'une autorisation de séjour était de 34% ; les bénéficiaires d'une autorisation d'établissement représentaient le 63%, les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée d'une durée supérieure ou égale à douze mois comptaient pour 2.3% et les titulaires d'une autorisation de courte durée d'une durée inférieure à 12 mois pour 0.8%.

Dans la population originaire d'Etats tiers, la part des permis C est légèrement inférieure (en comparaison de celle des ressortissants de l'UE/AELE) et s'élève à 59.5%. Le permis C est octroyé après

[39] Source : ESPA, Office fédéral de la statistique.

5 à 10 ans de séjour en Suisse à certaines conditions notamment en relation avec des critères d'intégration (connaissance d'une langue nationale).

***Tableau** : Titres de séjour de la population étrangère résidante permanente et non permanente au 31 décembre 2022*

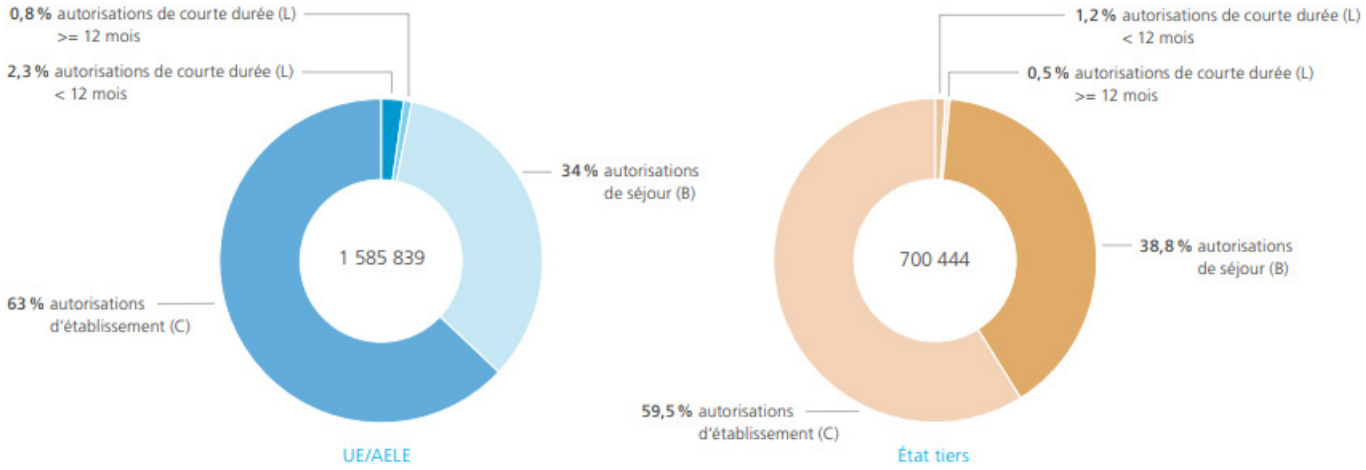


Fin 2022, l'effectif des étrangers titulaires d'un permis d'établissement était de 1'415'231, soit en augmentation de 6007 unités ou + 0.42%.

## 5.3. La composition de la population étrangère d'après la nationalité

Au cours des décennies, la part des différentes nationalités qui forment la population étrangère vivant en Suisse a radicalement changé. Depuis 2002, la part des pays extra-européens s'est stabilisée, et s'inscrit en légère baisse même.

***Tableau** : Effectif de la population étrangère résidante permanente par nationalité au 31 décembre 2022*

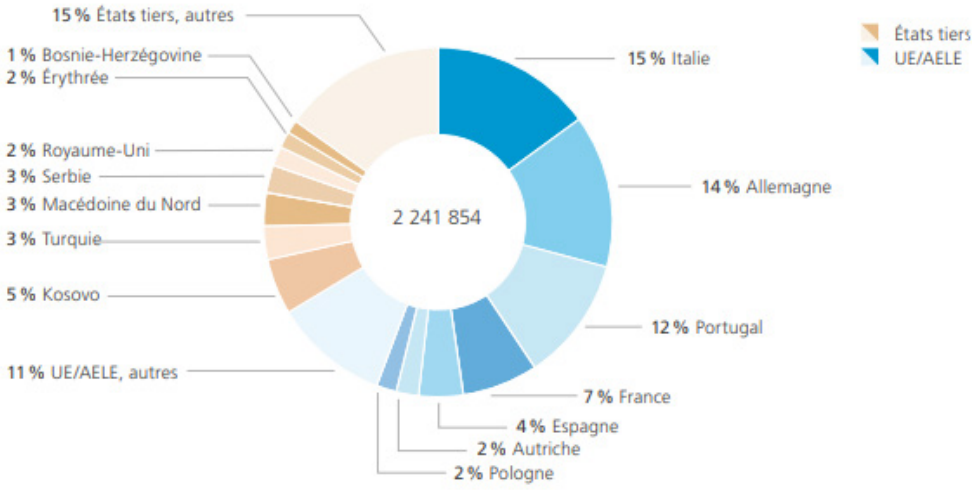


Proportions des Etats de l'UE/AELE et des États tiers

Fin décembre 2022, les deux tiers de la population étrangère résidante permanente de la Suisse étaient des ressortissants de l'UE/AELE. 38.3% proviennent des Etats voisins de la Suisse (Italie, Allemagne, France, Autriche et Liechtenstein). Dans leur grande majorité, les étrangers qui résident en Suisse sont originaires des pays de l'UE/AELE (1'488'237 ou 66.4% du total des étrangers résidents), population en hausse depuis l'introduction de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE en 2002. 753'617 étrangers ressortissants d'Etats tiers (hors UE/AELE) vivaient en Suisse (33.6%) fin 2022 (738'204 ou 33.7% fin 2021). Voir Tableau récapitulatif en début de rapport.

A fin 2022, parmi la population résidante permanente, les nationalités les plus représentées sont : **l'Italie** avec 335'755 personnes (15% de la population résidante permanente étrangère), l'**Allemagne** avec 317'544 personnes (14.2%), le **Portugal** avec 257'829 personnes (11.5%), la **France** avec 157'769 personnes (7%) et le **Kosovo** avec 115'890 (5,2%).

Par rapport à l'année précédente, les nationalités suivantes ont enregistré l'augmentation la plus importante de leur effectif : France (+ 6'218), Italie (+ 4'376), Roumanie (+ 4'293), Allemagne (+ 3'842) et Pologne (+ 3'732). Les baisses d'effectif les plus marquées ont été enregistrées par le Royaume-Uni (- 1'474), le Portugal (- 1'114), la Serbie (- 949), la Bosnie-Herzégovine (- 421) et le Vietnam (- 41).

## 5.4. La répartition selon le sexe et la durée du séjour

Parmi les 2'241'854 étrangers enregistrés à fin 2022, 1'182'864 ou 52.8% étaient de sexe masculin et 1'028'990 ou 47.2% de sexe féminin. Contrairement à la population suisse où les femmes sont majoritaires, les hommes sont plus nombreux dans la population résidante permanente étrangère. Cette surreprésentation masculine trouve son origine dans le profil de la demande du marché du travail.

Le 19.2% des étrangers résidants permanents (soit 430'549 personnes) sont nés sur sol suisse. Parmi les étrangers 1'811'305 qui sont nés à l'étranger, le 49.5%, soit 898'005, résident en Suisse depuis 10 ans ou moins et 913'300, soit le 50.5% depuis dix ans ou plus.

## 5.5. La structure par âge

Comme cela a été le cas les années précédentes, la population étrangère résidante peut être classée sommairement en trois grands groupes d'âge : les personnes qui ont entre 20 et 64 ans, les enfants et jeunes gens de moins de 20 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus (pour la plupart des rentiers). La composition de la population étrangère résidante de 20 ans et plus est sensiblement différente de celle des citoyens suisses.

***Tableau** : Répartition de la population étrangère résidante permanente et des Suisses par classe d'âge à fin 2022*

| Classes d'âge | Chiffres absolus | | Proportions en % | |
|---|---|---|---|---|
| | *Etrangers* | *Suisses* | *Etrangers* | *Suisses* |
| 0 – 19 ans | 432'780 | 1'299'162 | **19.3** | 19.9 |
| 20 – 64 ans | 1'614'744 | 3'716'921 | **72.0** | 57.0 |
| 65 ans et plus | 194'330 | 1'503'279 | **8.7** | 23.1 |
| Total | 2'241'854 | 6'519'362 | 100 | 100 |

Source : Pour les chiffres sur les Suisses : Office fédéral de la statistique, STATPOP

La proportion de Suisses qui ont atteint l'âge donnant le droit à une rente de vieillesse est plus de deux fois et demie supérieure à celle des étrangers. La structure par âge de la population étrangère résidante correspond donc à celle d'une population plus jeune que celle des Suisses (91.3% des étrangers ont moins de 65 ans alors que 76.9% des Suisses ont moins de 65 ans). Ces statistiques illustrent l'impact de la politique des étrangers sur la structure par âge de la population étrangère.

***Graphique** : Répartition de la population étrangère résidante permanente et des Suisses par classe d'âge, 2022*

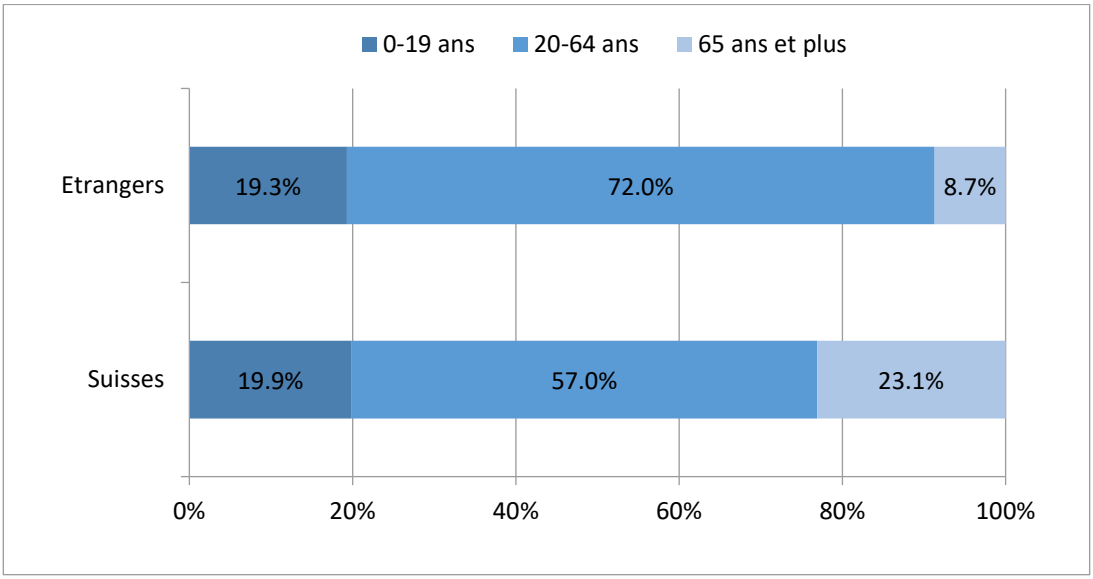


Des 2'241'854 étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour de longue durée, d'établissement ou de courte durée supérieure ou égale à douze mois, 357'539, soit une part de 18.9%, sont des enfants jusqu'à 15 ans. Parmi eux, 314'144 sont âgés de 0 à 5 ans.

Sur les 223'395 écoliers âgés de 6 à 15 ans, 114'807 sont des garçons (51.4%) et 108'588 des filles. Dans la catégorie d'âge des 6 à 15 ans, on compte 29'155 Portugais, 27'145 Allemands, 25'644 Italiens, 16'001 ressortissants du Kosovo, 15'931 Français, 10'304 Nord-Macédoniens, 8'247 Espagnols et 7'359 Turcs et 5'510 Serbes.

En 2022, on comptait 37'311 adolescents âgés de 16 et 17 ans (19’318 garçons et 17’993 filles), soit en âge correspondant au début de la formation professionnelle ou gymnasiale ou de la vie active.

## 5.6. Effectif de la population résidante non permanente étrangère

Fin 2022, 44’429 titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à 12 mois résidaient en Suisse, contre 40’883 fin 2021 (+8.7%). Cette nette hausse est à relativiser en comparant avec les effectifs des années précédentes (53’151 fin 2016, 56'501 fin 2015, 56'536 fin 2014, 62'290 fin 2013). En 2022, 33’398 personnes résidants non permanents étaient des ressortissants de l'UE/AELE et 7’485 étaient des ressortissants d'Etats tiers.

Les femmes représentaient le 34.6% (14’137) de cette population au bénéfice d’une autorisation de séjour de courte durée, part restée stable toutes ces dernières années.

En ce qui concerne la nationalité, les ressortissants allemands sont de loin les plus représentés, avec 7’745 personnes, en baisse de 354 personnes (- 3.4%) et comptent pour près d'un cinquième (18.9%) du total de la population étrangère résidante non permanente.

Nous comptons également 4’403 ressortissants d’Italie, 3’773 ressortissants du Portugal, 2’908 de Pologne, 2’637 de France, 2’383 de Roumanie.

## 5.7. Les Suisses de l’étranger

Toujours plus de Suisses s’établissent à l’étranger et sont inscrits auprès d’une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l’étranger. Près des deux tiers d’entre eux sont domiciliés en Europe, principalement en France, Allemagne et Italie. Un quart vit en Amérique, essentiellement aux Etats-Unis et au Canada, selon la statistique des Suisses de l’étranger de l’Office fédéral de la statistique (OFS)[40].

[40] Suisses de l'étranger | Office fédéral de la statistique (admin.ch) et Suisses de l'étranger en 2022 | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

***Tableau :***

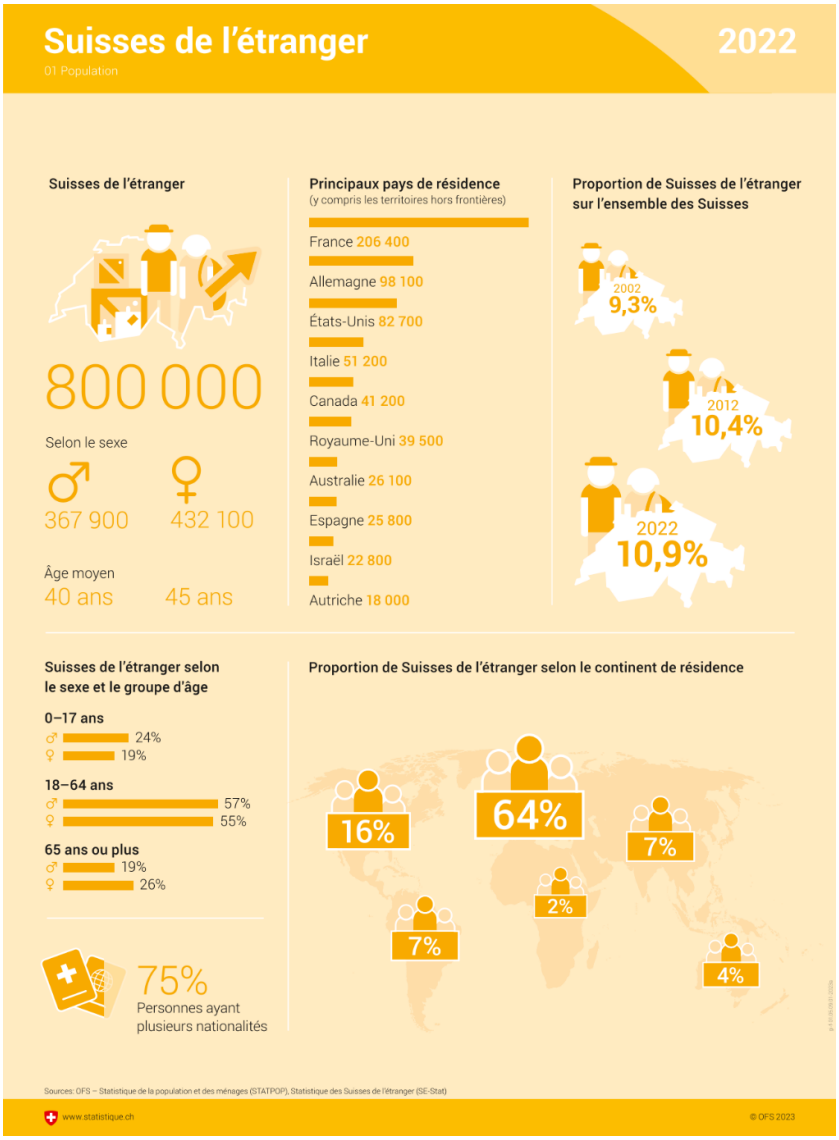


En 2022, la population des Suisses de l'étranger a franchi le seuil des 800'000 ressortissants. Près de 11% de la population suisse réside à l'étranger. Sur plus de 800'000 Suisses de l'étranger recensés fin 2022, environ 64% vivent en Europe.

Un nombre croissant de seniors : 21% des Suisses de l'étranger ont moins de 18 ans, 56% sont âgés de 18 à 64 ans et 23% ont 65 ans ou plus. Leur nombre augmente dans toutes les classes d'âge, respectivement de +1,6%, +0,8% et +3,4% par rapport à 2021. Comme pour l'année précédente, l'évolution la plus importante est enregistrée dans le groupe des seniors.

La France, première destination des expatriés : En Europe, la France abrite la plus grande communauté de Suisses de l'étranger, suivie de l'Allemagne et de l'Italie.

Quelle évolution entre 2002 et 2022 ? Exception faite de 2017, le nombre de Suisses de l'étranger n'a pas cessé de croître. Entre 2002 et 2022, il est passé de 598'900 à 800'000, soit une progression de 34%. L'évolution est plus ou moins marquée selon les continents, mais tous affichent un accroissement du nombre de ressortissants suisses. L'Asie présente la croissance la plus élevée (+115%). En effet, le nombre de Suisses a plus que doublé sur ce continent entre 2002 et 2022, passant de 25'400 à 54'600. L'évolution la moins marquée s'observe en Afrique (+7,3%). Lorsqu'on étudie les

différentes régions du monde, la population des Suisses de l'étranger a augmenté dans tous les pays d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Afrique du Nord et d'Asie du Sud-Est (respectivement +37%, +18%, +59% et +132%). En Europe, les progressions les plus fortes ont entre autres été enregistrées en Bosnie et Herzégovine, en Serbie, en Croatie et en Turquie (Türkiye). Aux États-Unis et au Canada, elles s'élèvent à +19% et +17%. En Afrique du Nord, les augmentations les plus importantes s'observent en Algérie et au Maroc, en Asie du Sud-Est au Cambodge, au Laos et en Thaïlande. D'autres régions du monde affichent en revanche une décroissance de la communauté suisse entre 2002 et 2022. L'Afrique centrale et australe présentent une diminution de cette population (respectivement –24% et –10%). Dans ces deux régions, la majeure partie des pays est concernée. On observe une évolution analogue dans de nombreux pays des Caraïbes et d'Asie du Sud, où une baisse des ressortissants suisses est enregistrée.

# 6. Aperçu général de la situation des actifs occupés de nationalité étrangère en 2022

## 6.1. Aperçu des actifs occupés de nationalité étrangère

Dans ce chapitre, les données proviennent de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elles sont réalisées sur la base d'une enquête (enquête suisse sur la population active, ESPA) et de sources dérivées comme le système d'autorisations délivrées aux étrangers (du Secrétariat d'Etat aux migrations, SYMIC). Lien internet de l'OFS pour des informations détaillées : Main-d'oeuvre étrangère | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

En 2022, la Suisse comptait 5,181 millions de personnes actives occupées (concept intérieur[41] comprenant les travailleurs frontaliers), soit 1,5% de plus qu'en 2021. Entre 2021 et 2022, le nombre d'actifs occupés de nationalité suisse a progressé de +4,0% à 1,706 millions et celui de nationalité suisse de +0,3% à 3,475 millions.

***Tableau*** **:**

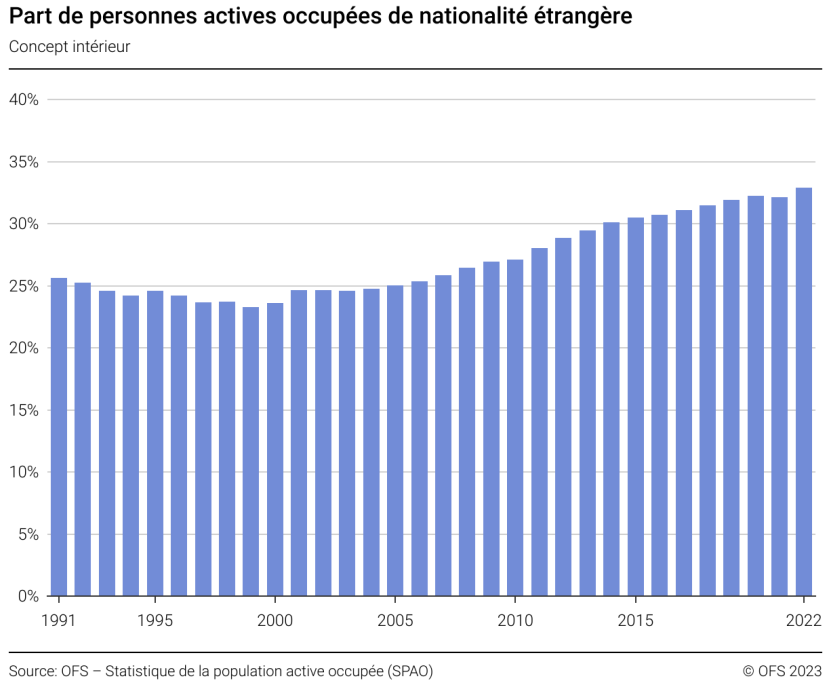


La part de d'étrangers parmi la population active occupée s'élevait à 32,9% en 2022, en hausse de plus de 7,3 points de pourcentage par rapport à 1991 (25,6% ; voir graphe). La proportion d'étrangers parmi l'ensemble des travailleurs était en baisse tout au cours des années nonante, mais elle a montré ensuite une progression en rythme annuel quasi continuelle depuis 2004.

[41] L'activité productive selon le concept intérieur désigne les activités productives réalisées sur le territoire économique suisse, qu'elles soient le fait de résidents ou de non-résidents. Concrètement, l'activité productive selon le concept intérieur comprend les activités réalisées en Suisse par les groupes suivants: Suisses résidant en Suisse, étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), frontaliers, titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, ressortissants de l'UE/AELE/UK qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile, personnes dans le processus d'asile, personnel des ambassades et des consulats suisses et personnel de la marine suisse. En revanche, le concept intérieur ne couvre pas les activités du personnel des ambassades ou des consulats étrangers en Suisse, des fonctionnaires internationaux en Suisse ou des personnes résidant en Suisse mais travaillant à l'étranger.

***Tableau* : Personnes actives occupées travaillant en Suisse (concept intérieur)**[42]

| 2021 Effectifs moyenne | | 2022 Effectif moyenne | Variation par rapport à l'année précédente |
|---|---|---|---|
| En milliers | | En milliers | |
| 5105 | Suisses et étrangers TOTAL | 5181 | +1,5% |
| 1641 | Etrangers | 1706 | +4,0% |
| 979 | Hommes étrangers | 1019 | +4,1% |
| 662 | Femmes étrangères | 687 | +3,8% |
| 3465 | Suisses | 3475 | +0,3% |
| 1791 | Hommes | 1798 | +0,4% |
| 1673 | Femmes | 1677 | +0,2% |

Parmi les 1,706 millions de personnes actifs occupées de nationalité étrangères en 2022, 1,019 millions étaient des hommes (+4,1% par rapport à 2021) et 687'000 des femmes (+3,8%). Ces dernières représentaient deux personnes actives occupées de nationalité étrangère sur 5 (40,3%).

## 6.2. Actifs occupés de nationalité étrangère selon la catégorie d'autorisation de résidence

La structure de la population active occupée de nationalité étrangère selon la catégorie d'autorisation de résidence a peu changé au cours des cinq dernières années. Au 4e trimestre 2022[43], 45,4% des actifs occupés en Suisse d'origine étrangère étaient titulaires d'un permis d'établissement, 28,2% étaient titulaires d'un permis durable (permis B ou permis L > 12 mois), 21,8% étaient des frontaliers et 2,2% étaient titulaires d'un permis L d'une durée inférieure à 12 mois (état : février 2023). Le reste (personnes dans le processus d'asile, personnel des ambassades, des consulats et de la marine suisse, ressortissants de l'UE/AELE exerçant une activité salariée auprès d'un employeur suisse pendant 90 jours au maximum par année civile) représentait 2,3% de la main d'œuvre étrangère. *Données, état février 2023.*

[42] Source OFS, document T 03.02.01.06 Personnes actives occupées (concept intérieur) selon le sexe, la nationalité (groupes UE/AELE et Etats tiers) et la catégorie d'autorisation de résidence, moyennes trimestrielles et annuelles https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/28245389. Document T 03.02.01.02 pour l'équivalent plein temps selon le sexe.
[43] Source : Personnes actives occupées de nationalité étrangère selon l'autorisation de résidence - 1.7.2023-30.9.2023 | Diagramme | Office fédéral de la statistique (admin.ch).

***Graphique*** :

**Personnes actives occupées de nationalité étrangère selon l'autorisation de résidence**

4e trimestre 2022 — G2.11

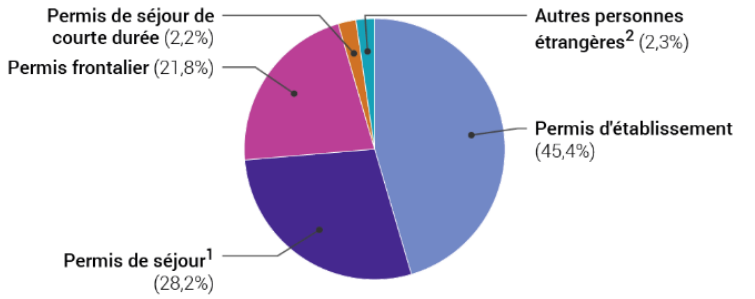


[1] y compris les étrangers titulaires d'une autorisation de courte durée qui vivent depuis plus de 12 mois en Suisse

[2] Personnes dans le processus d'asile, personnel des ambassades, des consulats et de la marine suisses, ressortissants de l'UE/AELE exerçant une activité salariée auprès d'un employeur suisse pendant 90 jours au maximum par année civile

Source: OFS – Statistique de la population active occupée (SPAO) © OFS 2023

Entre 2021 et 2022 (moyenne annuelle), la progression a été la plus forte chez les titulaires d'une autorisation de courte durée (livret L depuis moins de 12 mois en Suisse : +9,4%). Suivaient ensuite les frontaliers (livret G : +5,7%), les titulaires d'une autorisation de séjour (livret B ou L, en Suisse depuis 12 mois ou plus : +6.1%) et les titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C : +0,9%). Les permis d'établissement (C) sont délivrés après un séjour de 5 à 10 ans en Suisse, ils sont soumis à des conditions d'intégration notamment (connaissances linguistiques, pas de dépendance continue à l'aide sociale, par ex.). *Données, état décembre 2023. Les chiffres de la SPAO sont révisés régulièrement.*

***Tableau* : Personnes actives occupées d'origine étrangère selon la catégorie de résidence, 2021 et 2022**

| 2021 Effectifs, moyenne | | 2022 Effectifs, moyenne | Variation par rapport à l'année précédente |
|---|---|---|---|
| En milliers | | En milliers | En % |
| 1641 | Etrangers Total | 1706 | 4.0% |
| 662 | Etrangers, femmes | 687 | 3.8% |
| 768 | Autorisation d'établissement (livret C) | 776 | 0.9% |
| 330 | Autorisation d'établissement, femmes | 332 | 0.7% |
| 452 | Autorisation de séjour (livret B) | 480 | 6.1% |
| 188 | Autorisation de séjour, femmes | 198 | 5.4% |
| 349 | Frontaliers (livret G) | 369 | 5.7% |
| 123 | Frontaliers, femmes | 131 | 6.0% |
| 33 | Autorisation de courte durée (livret L< 12 mois) | 36 | 9.4% |
| 10 | Autorisation de courte durée, femmes | 11 | 15.2% |
| 38 | Autres étrangers[44] | 45 | 18.5% |
| 11 | Autres étrangers, femmes | 15 | 31.9% |

[44] Ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile, personnes dans le processus d'asile, personnel des ambassades, des consulats, de la marine suisse.

## 6.3. Personnes actives occupées de nationalité étrangère vivant en Suisse

En 2022, le taux d'actifs occupés (part des personnes actives occupées dans la population totale) des personnes âgées de 15 à 64 ans[45] en Suisse s'élevait à 80,0%, soit une augmentation de 1,5 point de pourcentage par rapport à 2012. Le taux d'activité était plus élevé chez Suisses (81,8%, en hausse de +2,0 points en 10 ans) que chez les étrangers (75,6%, +0,7 points, l'écart entre la nationalité a progressé au cours des dix dernières années (de 4,9 à 6,2 points).

La part des femmes actives occupées chez les femmes actives occupées étrangères étaient de 10 points plus faibles que chez les Suissesses (68,5% contre 78,9%), ces dernières étant proportionnellement bien plus nombreuses à travailler à temps partiel.

***Tableau** : **Taux d'actifs occupés, 2012 et 2022***

| **2012 Taux d'actifs occupés, moyenne annuelle** | | **2022 Taux d'actifs occupés, moyenne annuelle** | **Différence** |
|---|---|---|---|
| En % | | En % | En points de pourcentage |
| 78.5 | TOTAL Suisses et étrangers | 80.0 | +1.5 |
| 79.7 | Suisses | 81.8 | +2.0 |
| 74.9 | Etrangers | 75.6 | +0.7 |
| 83.9 | Hommes | 83.9 | +0.0 |
| 84.7 | Suisses | 84.7 | +0.1 |
| 81.8 | Etrangers | 81.9 | +0.0 |
| 73.0 | Femmes | 76.0 | +3.0 |
| 74.9 | Suissesses | 78.9 | +3.9 |
| 66.8 | Etrangères | 68.5 | +1.6 |

Entre 2012 et 2022 (moyenne annuelle), la part des personnes travaillant à temps partiel a augmenté tant au sein de la main-d'œuvre suisse (+3,4 points pour atteindre 40,6%) qu'au sein de la main-d'œuvre étrangère (+1,7 point pour atteindre 27,3%). Ce mode de travail est très répandu chez les femmes, mais il l'est bien plus chez les Suissesses que chez les étrangères : en 2022, les premières étaient 61,2% à travailler à temps partiel, les secondes 47,6%. Chez les hommes, les proportions correspondantes étaient de 21,3% et de 12,4%.

[45] Résidantes permanentes (titulaires d'une autorisation d'établissement, titulaires d'une autorisation de séjour et titulaires d'une autorisation de courte durée résidant depuis 12 mois ou plus en Suisse).

***Tableau** : Part des personnes actives occupées à temps partiel, 2012 et 2022*

| 2012<br>Part à temps partiel, moyenne annuelle | | 2022<br>Part à temps partiel moyenne annuelle | Différence |
|---|---|---|---|
| En % | | En % | En points de pourcentage |
| 34.4 | TOTAL Suisses et étrangers | 37.0 | +2.6 |
| 37.1 | Suisses | 40.6 | +3.4 |
| 25.6 | Etrangers | 27.3 | +1.7 |
| 13.9 | Hommes | 18.7 | +4.8 |
| 15.3 | Suisses | 21.3 | +6.1 |
| 10.0 | Etrangers | 12.4 | +2.4 |
| 58.5 | Femmes | 57.9 | -0.7 |
| 61.5 | Suissesses | 61.2 | -0.3 |
| 47.7 | Etrangères | 47.6 | -0.1 |

Les étrangers sont plus nombreux à exercer une activité salariée (86,3% contre 83,1% des actifs occupés suisses). 11,8% avaient le statut d'indépendants[46] et 1,9% travaillaient dans l'entreprise familiale (Suisses : 14,6% et 2,4%). Cet écart par rapport aux Suisses est lié à différents facteurs : à la problématique de l'intégration s'ajoute l'impossibilité pour la grande majorité des personnes étrangères de la première génération de reprendre une entreprise en mains familiales. Comparée à la population suisse, une part relativement importante de la population de nationalité étrangère est par ailleurs âgée de moins de 40 ans, alors que la proportion d'indépendants est bien plus élevée chez les 40 à 64 ans que chez les moins de 40 ans.

## 6.4. Nationalité des personnes actives occupées

En 2022, les nationalités étrangères les plus représentées dans la population active occupée : Italie (3,9%), Allemagne (3,7%), Portugal (2,8%), France (1,7%), Kosovo (1,2%) et Espagne (1,1%). Les autres nationalités étudiées représentaient moins de 1% de la population résidante permanente[47].

Les ressortissants italiens, allemands, portugais et français composent également la majorité des étrangers provenant d'un pays membre de l'UE/AELE, ainsi que de tous les étrangers résidant de manière permanente en Suisse (quel que soit leur âge)[48].

[46] Définition sociologique : les salariés dans leur propre entreprise comptent comme des indépendants.
[47] Statistique de la population et des ménages (STATPOP), exclusion des permis F, N, S, D.
[48] Données détaillées disponibles dans ce fichier Excel https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/30565500/master

***<u>Graphique</u> : Nationalités étrangères dans la population résidante permanente***

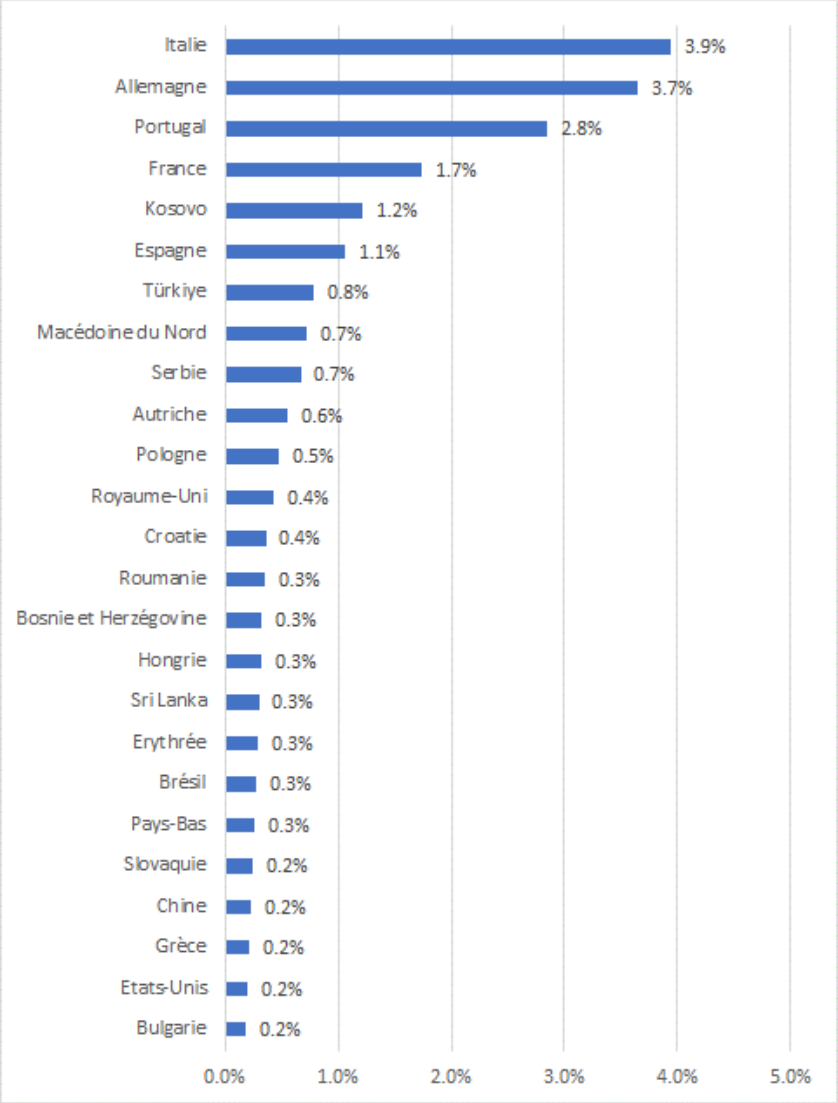


## 6.5. Secteurs et sections économiques

Au total, 2,3% des personnes actives occupées résidant en Suisse en 2022 travaillent dans le secteur primaire (agriculture et sylviculture), 20,1% dans le secteur secondaire (industrie) et 77,6% dans le secteur tertiaire (services).

Les travailleurs étrangers[49] étaient fortement présents dans les branches « Activités industrielles, production d'énergie » (15,0% des actifs occupées), « santé humaine et action sociale » (13,2%), « commerce, réparation » (11,6%) et dans la construction (9,1%). En comparaison aux travailleurs suisses, les étrangers étaient surreprésentés dans les branches « hébergement, restauration » (près d'un travailleur de la branche sur deux), « construction » et « Immobilier, activités administratives » (plus d'un travailleur sur trois). Par sexe, les branches « santé humaine et action sociale » et « arts, loisirs, ménages privés, autres » présentent une surreprésentation des femmes chez les travailleurs étrangers.

[49] Personnes actives occupées par sections économiques et selon différentes nationalités T 03.02.01.20.03

***Graphique :*** ***Personnes actives de nationalité suisse et étrangères par branche économique, 2022, moyenne annuelle, en %***

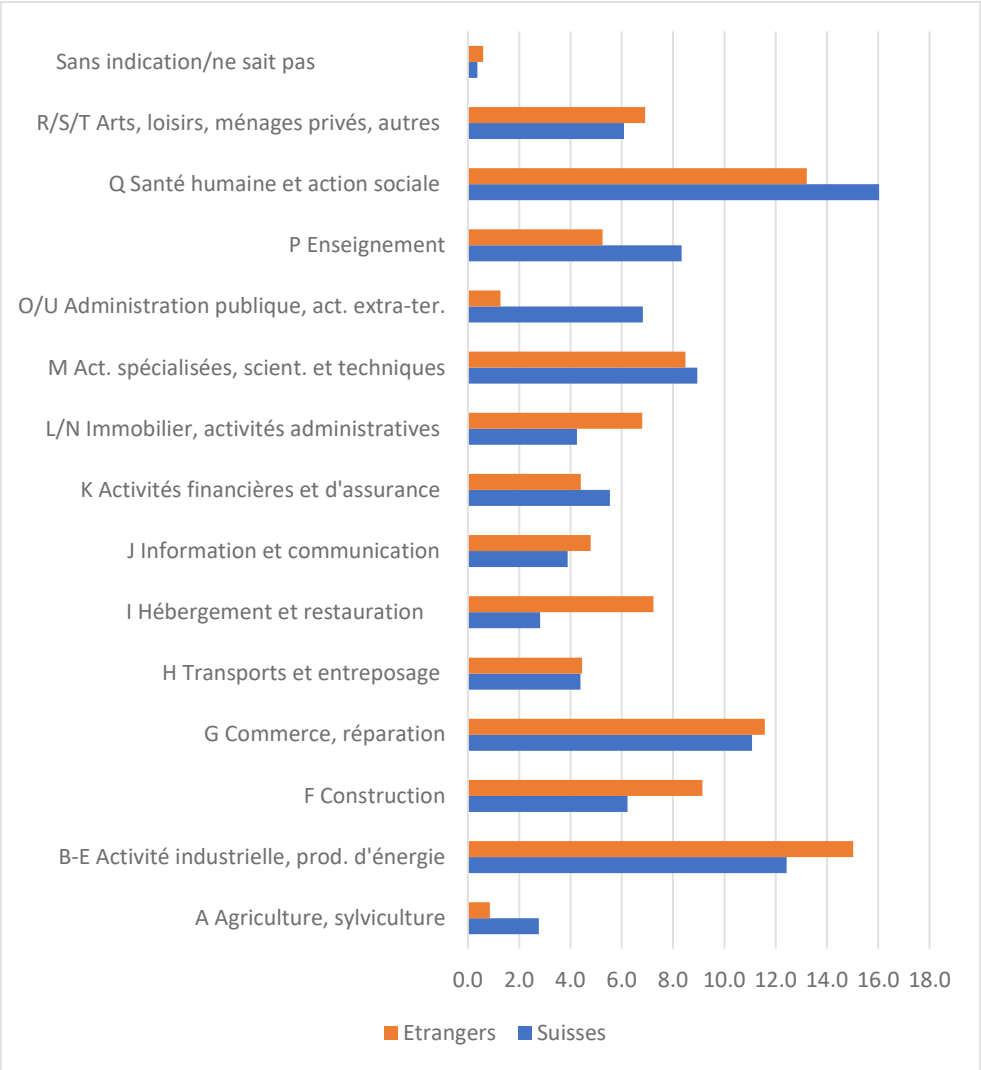


La proportion d'actifs occupés selon la nationalité dans le secteur tertiaire est la plus élevée parmi les personnes venues des Pays-Bas (87,5% ; moyenne des années 2018 à 2022), suivies de celles venues de la Chine (86,9%), des États-Unis (84,4%) et du Brésil (84,2%) ; une situation qui s'accompagne d'une faible participation dans le secteur secondaire. La part de personnes travaillant dans le secteur des services se situe également au-dessus de la moyenne (80% et plus) pour les pays d'origine suivants : Russie, Grèce, Espagne et Espagne. Comparée à celle d'autres pays, la main-d'œuvre étrangère originaire des pays de Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Macédoine du nord, la Serbie, le Kosovo, la Slovénie et de l'Espagne est celle avec la part la plus importante dans le secteur de l'industrie (plus de 30%) et donc avec une présence moindre dans le secteur des services (entre 55,2% pour le Kosovo et 65,9% pour la Bosnie et Herzégovine).

Répartition des travailleurs étrangers selon les secteurs économiques, données complémentaires :
Main-d'œuvre étrangère en Suisse : analyse des 25 nationalités les plus représentées, valeurs moyennes de 2018 à 2022 | Publication | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
Personnes actives occupées (25 à 64 ans) selon les secteurs économiques et la nationalité, 2018-2022 – 2018-2022 | Diagramme | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

***Graphique* : Personnes actives occupées de nationalité étrangère, par branche économique selon le sexe, 2022, moyenne annuelle, en milliers**

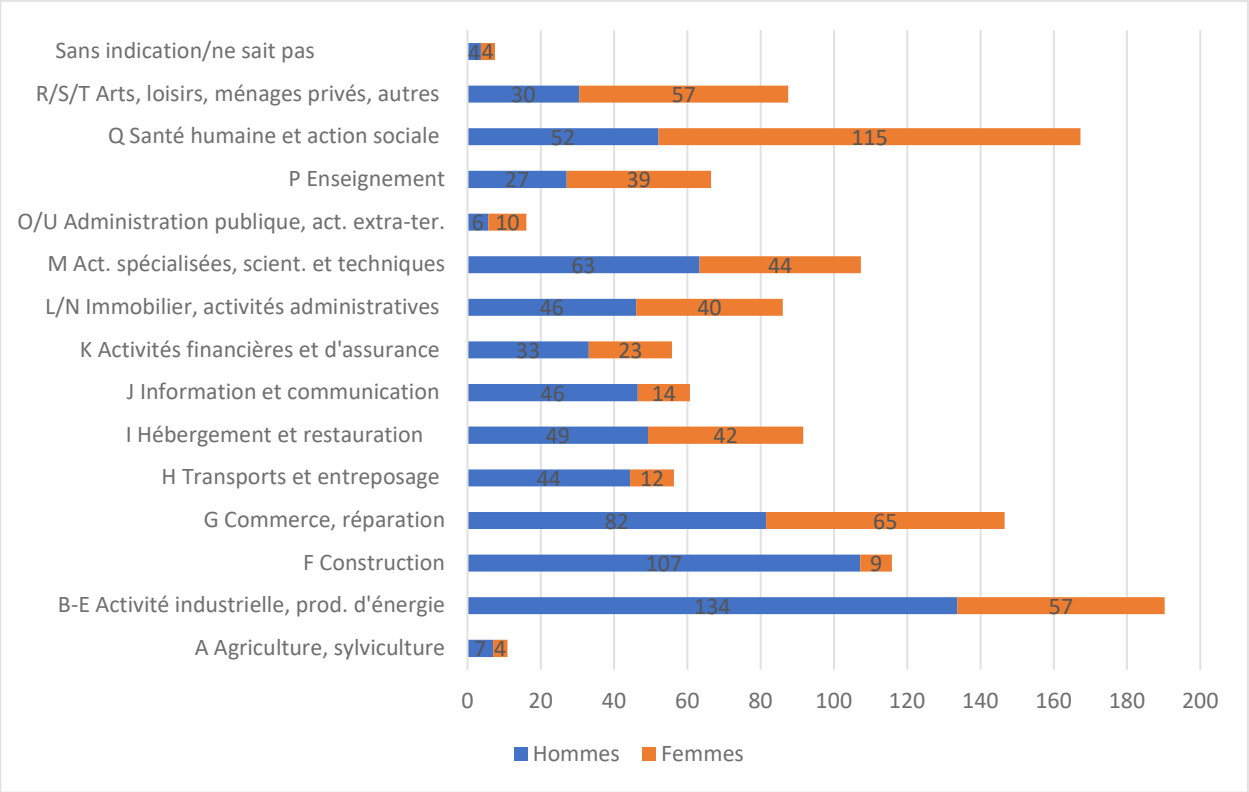


## 6.6. Profession

En 2022, 26,0% des personnes actives occupées exercent une profession intellectuelle ou scientifique, 16,7% une profession intermédiaire et 8,3% une profession de « Directeurs, cadre de direction et gérants ». Ces trois professions qui concernent plus de la moitié des personnes actives occupées ont progressé au total de 6,7 points de pour cent par rapport à 2012. Inversement, le personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (12,5% en 2022), les employés de type administratif (12,6%) et les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (9,2%) sont en recul sur la même période.

En 2022, la part la plus importante des travailleurs étrangers occupaient une profession intellectuelle et scientifique (24,2% du total des étrangers ; Suisses : 26,6%). Ils étaient surreprésentés dans les professions élémentaires (11,9% ; Suisses : 3,6%) ainsi que dans le personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (14,5% ; Suisses : 11,8%) ainsi que dans les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (10,4% ; 8,8%).

***Graphique** : Personnes actives occupées de nationalité suisse et étrangères par grand groupe de profession, 2022, moyennes annuelles, en %*

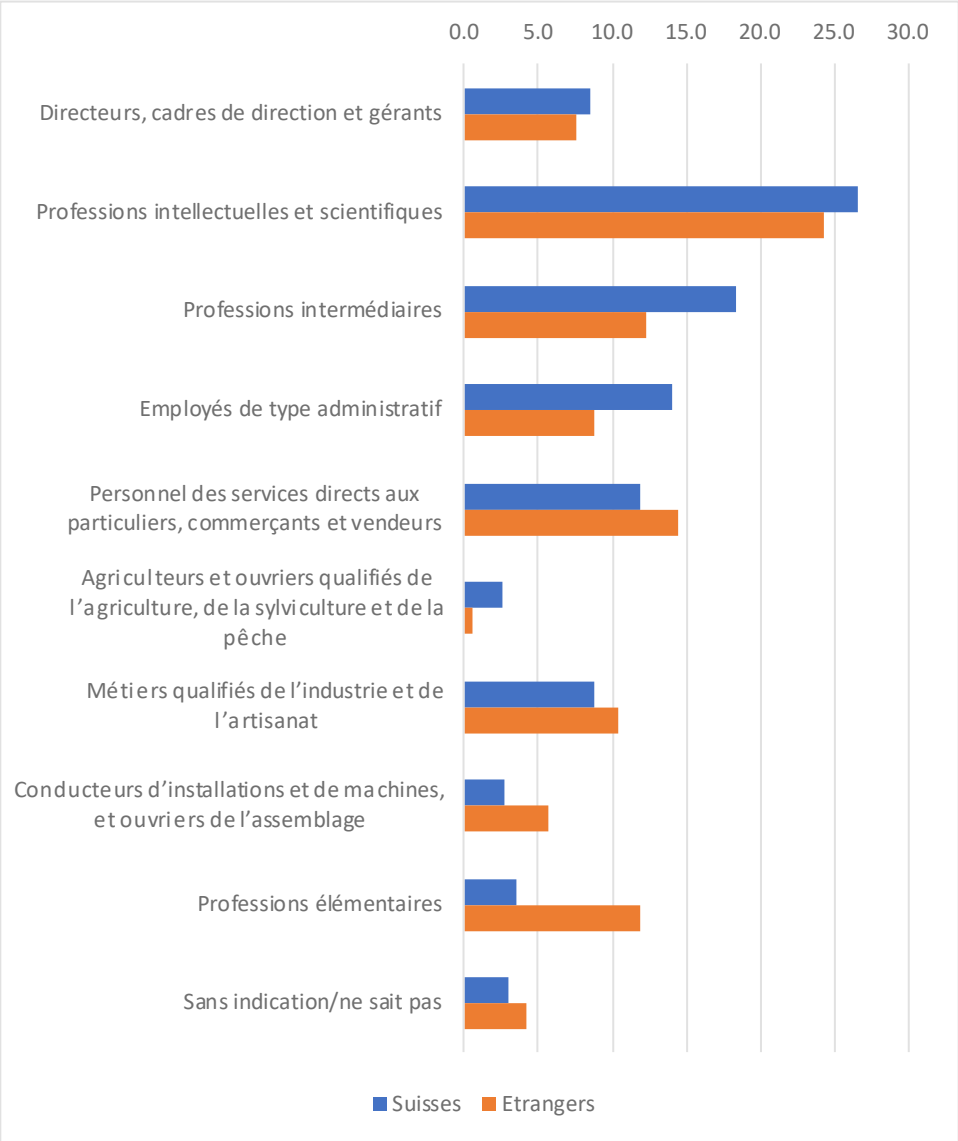


Informations complémentaires :
[Catégorie socio-professionnelle selon le sexe, la nationalité, les groupes d'âges, le type de famille - 2011-2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)]
[Selon différentes nationalités : personnes actives occupées par groupes de professions CH-ISCO-19 et sexe - 1.4.2003-30.9.2023 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)]

## 6.7. Degré de formation

Selon l'ESPA, en 2022, 73,0% des personnes actives étrangères occupées ont accompli une formation du degré secondaire II ou du degré tertiaire. Cette proportion est supérieure parmi les Suisses actifs (90,2%). Les 0,6% de personnes suisses déclarant « Sans indication » doivent être interprétés avec précaution car le nombre de personnes est faible (idem pour le graphique par degré de formation selon le sexe des actifs occupés d'origine étrangère).

***Graphique** : Personnes actives occupées de nationalité suisse et étrangères par degré de formation, 2022, moyenne annuelle, en %*

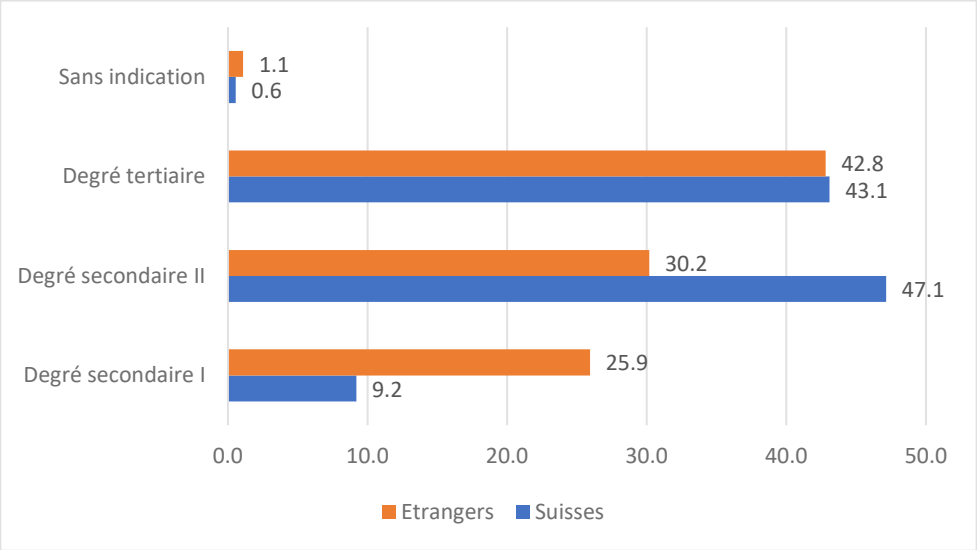


Informations complémentaires :
Selon différentes nationalités : Degré de formation de la population résidante permanente et des personnes actives occupées selon le sexe - 1.4.2003-30.9.2023 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

***Graphique** : Personnes actives occupées de nationalité étrangère, par degré de formation selon le sexe, 2022, moyenne annuelle, en 1000*

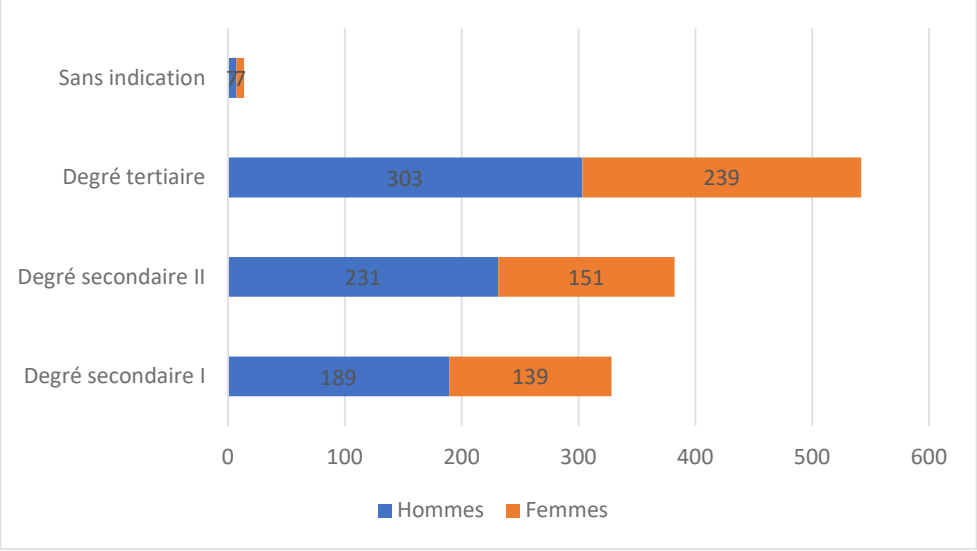


## 6.8. Les travailleurs et les travailleuses frontaliers étrangers (livret G)

Le nombre de travailleurs et travailleuses bénéficiant d'une autorisation frontalière (livret G) a augmenté de 5,9% entre les 4èmes trimestres 2021 et 2022, pour atteindre 380'000 personnes. Leur part dans la population active occupée se monte à 7,2% (+0,3 point de pourcentage). Entre les 4èmes trimestres 2021 et 2022, le nombre de personnes frontalières a augmenté de 6,0% chez les femmes et de 5,8% chez les hommes. Au niveau de l'âge, la catégorie la plus représentée est celle des 35-44 ans (29,1% ; +5,5% par rapport à l'année précédente). Le nombre de travailleurs et travailleuses frontaliers étrangers a évolué dans des proportions différentes entre les cantons suisses.

La plus forte augmentation en termes d'individus a été enregistrée dans le canton de Genève (+6300 par rapport au trimestre correspondant de 2021, ce qui représente une croissance de 6,6%), devant les cantons de Vaud (+4000 ; +10,7%) et du Tessin (+3300 ; +4,4%).

**La majorité des frontaliers résident en France** Au 4ème trimestre 2022, 56,0% de la main-d'œuvre frontalière étrangère résidait en France, 23,7% en Italie, 17,0% en Allemagne, 2,3% en Autriche et 0,2% au Liechtenstein. 0,8% des personnes frontalières étaient domiciliées dans un pays non limitrophe de la Suisse. Par rapport à l'année précédente, l'évolution la plus marquée a été observée chez les travailleurs et travailleuses étrangers résidant en France (+14 700 personnes ; +7,4%).

**Plus de la moitié des frontaliers sont actifs dans 3 cantons** Quelque 60% de la main-d'œuvre frontalière étrangère se concentrait dans trois cantons suisses : 27,0% dans le canton de Genève, 20,5% dans le canton du Tessin et 10,8% dans le canton de Vaud. La situation diffère lorsque l'on considère leur part dans l'ensemble des emplois (statistique structurelle des entreprises, STATENT 2021). Le canton qui en compte le plus est celui du Tessin avec 30,5%, devant ceux de Genève (25,6%) et du Jura (21,0%).

**Forte présence dans le secteur secondaire** À la fin du 4ème trimestre 2022, la majorité des travailleurs et travailleuses frontaliers étrangers travaillaient dans le secteur tertiaire (68,7%). 30,6% exerçaient leur activité dans le secteur secondaire et 0,7% dans le secteur primaire. Dans le secteur secondaire, un actif occupé sur dix était un frontalier (11,0%) ; les parts correspondantes se situaient à respectivement 6,4% dans le secteur tertiaire et à 2,0% dans le secteur primaire.

**Hausse du nombre de frontaliers ces 5 dernières années** Entre fin 2017 et fin 2022, le nombre de frontaliers a augmenté de 58 200, soit une croissance de 18,1%. Durant la même période, le nombre total d'actifs occupés (selon la statistique de la population active occupée, SPAO) est passé de 5,050 millions à 5,246 millions, soit une progression de 3,9%.

***Graphique :***

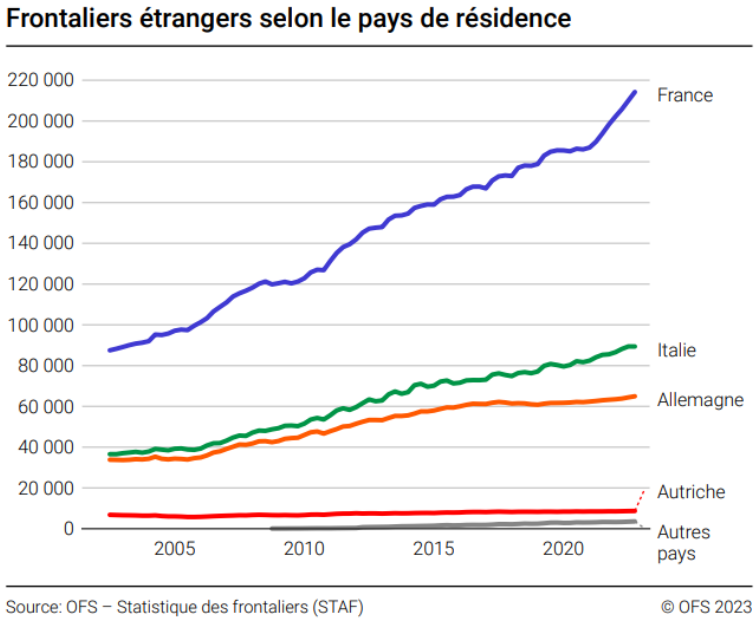

## 6.9. Titulaires d'une autorisation de courte-durée (livret L depuis moins de 12 mois en Suisse)

En 2022, on dénombrait 43'087 personnes (actives occupées et non actives occupées) titulaires d'une autorisation de séjour de court durée (permis L) vivant depuis moins de 12 mois en Suisse[50], en augmentation de 9,8% par rapport à 2021 (+ 3'838 personnes)[51]. Un tiers d'entre-elles (35,3%) étaient des femmes. Les titulaires d'un permis L < 12 mois représentaient 2,2% du total des actifs occupés de nationalité étrangère.

En 2022, les travailleurs titulaires d'une autorisation de courte durée travaillaient principalement dans les branches « hôtellerie/restauration » (15,8%), « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (8,4%) et « industrie manufacturière » (7,4%). Les activités de services administratifs, constituées pour la plupart des engagements via les agences de travail temporaire concernaient un travailleur sur dix (10,1%). La part du secteur primaire s'est élevée à 7,3%. La demande du marché du travail pour des activités de courte durée concerne également l'enseignement (part de 2,9%) et la santé humaine (part de 2,4%).

Infos complémentaires :
Titulaires d'une autorisation de courte durée (livret L) séjournant en Suisse depuis moins de 12 mois par section et divisions économiques. Moyennes trimestrielles et annuelles - 1.4.1999-30.9.2023 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

## 6.10. Autres étrangers actifs occupés

En plus de la population résidente permanente, des frontaliers et des titulaires d'autorisation de séjour de courte-durée, en 2022, on dénombrait en Suisse 45'000 travailleurs dit « autres ». Ce groupe est composé des actifs occupés se trouvant dans le processus d'asile, du personnel des ambassades, des consulats, de la marine suisse et des ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant au maximum 90 jours par année civile. Ils représentaient 2,6% du total des actifs occupés de nationalité étrangère (concept intérieur).

## 6.11. Indicateurs d'intégration dans le marché du travail

L'OFS a développé un système d'indicateurs de l'intégration de la population issue de la migration[52] comprenant un ensemble d'indicateurs répartis dans divers domaines sociétaux. La « population issue de la migration », telle que définie par l'OFS, comprend les personnes de nationalité étrangère ou naturalisées – à l'exception de celles nées en Suisse et dont les deux parents sont nés en Suisse (3e génération) – ainsi que les Suisses à la naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger.

[50] Les personnes titulaires d'un permis L vivant depuis 12 mois ou plus sont incluses dans les statistiques du marché du travail de l'OFS dans la population résidente permanente.
[51] Des 43'087 titulaires d'un permis L > 12 mois en 2022, 36'100 étaient des actifs occupés, + 9.4% soit + 3'100 personnes actifs occupés par rapport à 2021. 30,9% des actifs occupés étaient des femmes.
[52] Source OFS :
Indicateurs d'intégration dans le marché du travail Marché du travail | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
Rapport Migration et Intégration, 2022 https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/23828704/master

**Définitions** Sur la base des recommandations internationales de l'ONU, le statut migratoire d'une personne se construit en combinant les variables suivantes : le pays de naissance, la nationalité (actuelle et à la naissance), ainsi que les variables du pays de naissance des deux parents.

Info complémentaire : Population selon le statut migratoire | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

En 2022, la population résidante permanente de 15 ans ou plus se compose de 40% de personnes issues de la migration (2'951'000 individus). Plus d'un tiers de cette population (1'115'000 personnes) a la nationalité suisse. Près des quatre cinquièmes des personnes issues de la migration font partie de la 1re génération (2'342'000), le cinquième restant est né en Suisse et appartient donc à la 2e génération (609'000).

Certains indicateurs du marché du travail peuvent être présentés selon le statut migratoire afin de faire apparaître des différences entre les personnes issues et non-issues de la migration. Il faut toutefois rappeler que le statut migratoire ne peut en aucun cas être considéré comme le seul facteur explicatif des différences relevées entre ces groupes. D'autres variables telles que l'âge et le niveau de formation peuvent également expliquer ces différences.

*Le taux d'activité* En 2022, le taux d'activité des personnes non issues de la migration était de 85,3%. Il était un peu plus bas (81,3%) chez les personnes issues de la migration.

*L'analyse du taux de chômage des 15 à 24 ans* montre que l'entrée sur le marché du travail est plus ou moins difficile selon le statut migratoire. Le taux de chômage selon l'OIT était plus de deux fois plus élevé en 2022 chez les jeunes issus de la migration (11,8%) que chez les jeunes non issus de la migration (5%).

*Taux de surqualification* Les salariés de formation tertiaire issus de la migration sont plus souvent surqualifiés pour le poste de travail occupé. En 2022, 21% des personnes issues de la migration de formation tertiaire travaillaient dans des postes pour lesquels un tel diplôme n'est pas requis, contre 14% pour les personnes non issues de la migration. Cet écart s'observe sur la dernière décennie et n'a que peu évolué au cours du temps. Il n'y a pas de différence notable entre la 1re et la 2e génération. En revanche, il y en a une selon le sexe: les femmes sont plus fréquemment surqualifiées que les hommes, tant dans la population issue de la migration que dans celle non issue. Plus d'un quart des femmes issue de la migration sont dans cette situation, contre 17% pour celles qui n'en sont pas issues.

*Le taux de salariés avec fonction dirigeante* En 2022, la population issue de la migration a un taux de salariés avec fonction dirigeante similaire à celui de la population non issue de la migration. Entre 2021 et 2022, le taux de salariés avec fonction dirigeante a diminué dans tous les groupes de population considérés.

*La part des bas salaires* Les personnes issues de la migration – en particulier celles issues de la 1re génération – occupent plus souvent un emploi à bas salaire que les personnes non issues de la migration. Entre 2021 et 2022, la part des personnes occupant des emplois à bas salaire est restée stable parmi la population non issue de la migration. Elle a cependant augmenté parmi celle issue de la migration – en particulier parmi la 2e génération ou plus. Dans toutes les grandes régions, la part des personnes avec un bas salaire est supérieure parmi la population issue de la migration que parmi celle qui n'en est pas issue. L'écart le plus grand se trouve au Tessin.

***Graphique :***

## Synthèse du domaine «Marché du travail»[1]

Écarts en points de pourcentage par rapport à la population totale

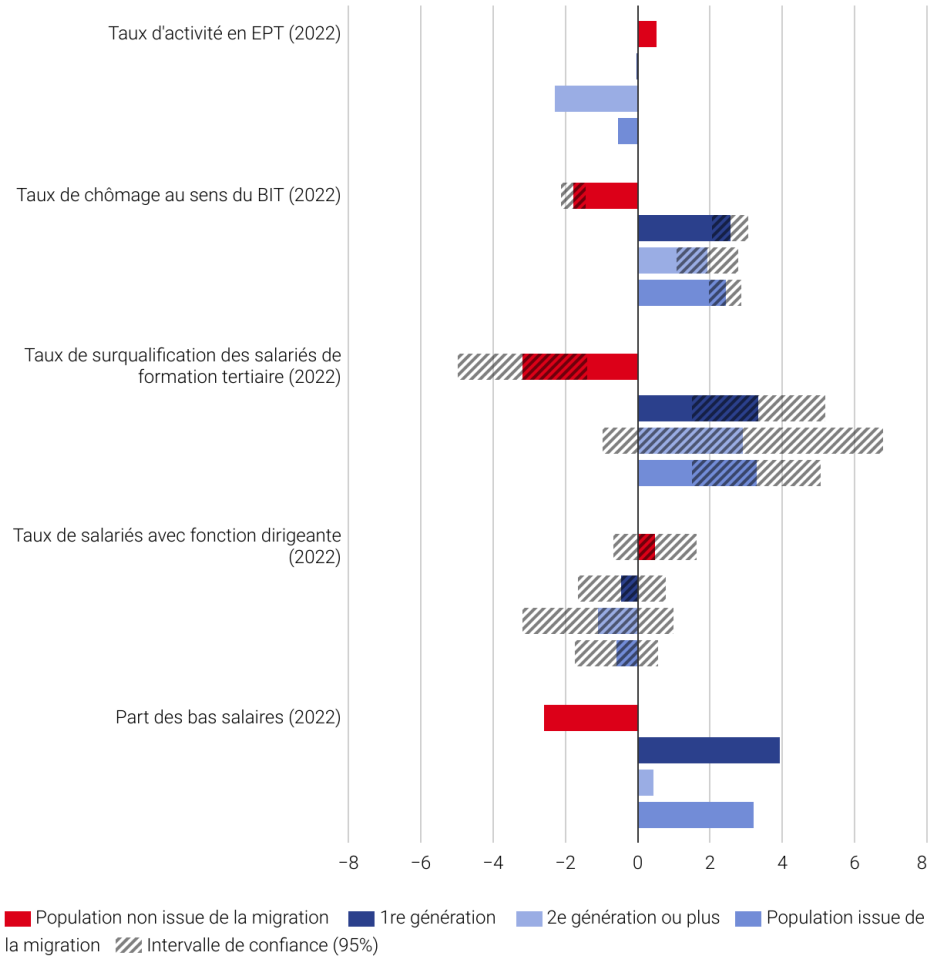


[1] Aide à la lecture: ce graphique indique les différences en points de pourcentage entre chaque groupe de population et la population totale (ligne 0).
Par exemple, le taux de chômage de la population totale est égal à 4,3%; celui dans la population non issue de la migration à 2,5%. La différence entre ces deux groupes de population équivaut donc à −1.8 point de pourcentage.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

## 6.12. Taux de chômage au sens du BIT

Entre 2021 et 2022, le taux de chômage a diminué tant chez les personnes de nationalité suisse (de 3,7% à 3,2%) que chez celles de nationalité étrangère (de 8,7% à 7,2%). En 2022, le taux de chômage au sens du BIT s'élevait à 5,5% chez les ressortissants de l'UE/AELE et à 11,2% chez les personnes en provenance de pays tiers.

***Tableau : taux de chômage au sens du BIT selon la nationalité et le genre***

| **2021 Taux de chômage au sens du BIT** | | **2022 Taux de chômage au sens du BIT** | **Différence** |
|---|---|---|---|
| En % | | En % | En points de pourcentage |
| 5.1 | TOTAL Suisses et étrangers | 4.3 | -0.8 |
| 3.7 | Suisses | 3.2 | -0.5 |
| 8.7 | Etrangers | 7.2 | -1.5 |
| 3.9 | Allemagne | 2.9 | -1.0 |
| 7.2 | France | 6.3 | -0.9 |
| 7.8 | Italie | 6.4 | -1.4 |
| (4.2) | Autriche | (4.1) | -0.1 |
| (5.3) | Espagne | (5.9) | 0.6 |
| 6.6 | Portugal | 5.8 | -0.7 |
| 12.3 | Autres | 10 | -2.4 |
| 6.5 | UE/AELE | 5.5 | -1.0 |
| 13.8 | Etats tiers | 11.2 | -2.5 |
| 4.9 | Hommes | 4.1 | -0.8 |
| 5.3 | Femmes | 4.6 | -0.7 |

Des données complémentaires sont disponibles sur le site internet de l'OFS :

- Résultats commentés - Indicateurs du marché du travail 2023 https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/26925184/master
- Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe et les nationalités : Selon différentes nationalités : Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe - 1.4.2003-31.12.2023 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

# 7. Les envois de fonds des migrants

Les versements effectués par des personnes immigrées dans leur pays d'origine[53] ont augmenté continuellement depuis 2000. En 2022, les fonds envoyés par des migrants étaient estimés à 7,511 milliards de francs. Parmi les raisons à l'origine de la progression observée, on trouve la libéralisation économique, l'augmentation des flux migratoires et le nombre croissant d'émigrés bien formés et donc mieux rémunérés. L'indicateur ne renseigne pas sur un éventuel impact négatif des transferts ni sur les pays de destination des fonds. Selon des estimations, plus de deux-tiers de ces fonds sont envoyés dans des pays européens.

L'indicateur présente les montants que les personnes immigrées vivant et travaillant en Suisse depuis plus d'une année envoient à titre privé dans leur pays d'origine. Les fonds envoyés par les personnes migrantes dans leur pays d'origine représentent une importante contribution à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie. Ils peuvent représenter une bouée de sauvetage lors de conflits ou de catastrophes, lorsque les autres sources de revenu se tarissent. Une augmentation de ces transferts va donc dans le sens du développement durable.

L'indicateur présente une estimation des montants que les personnes immigrées vivant et travaillant en Suisse envoient, à titre privé, dans leur pays d'origine. Cette estimation est effectuée chaque année par la Banque nationale suisse sur la base du nombre de personnes immigrées travaillant en Suisse, de leur salaire moyen et d'hypothèse sur la part du salaire versé par les immigrés vers leurs pays d'origine. Cette estimation comporte une importante incertitude en raison de la méthodologie et des hypothèses utilisées. L'indicateur n'est pas comparable au niveau international.

***Graphique :***

**Fonds envoyés par des migrants**

Somme des fonds envoyés par des migrants travaillant en Suisse dans leur pays d'origine

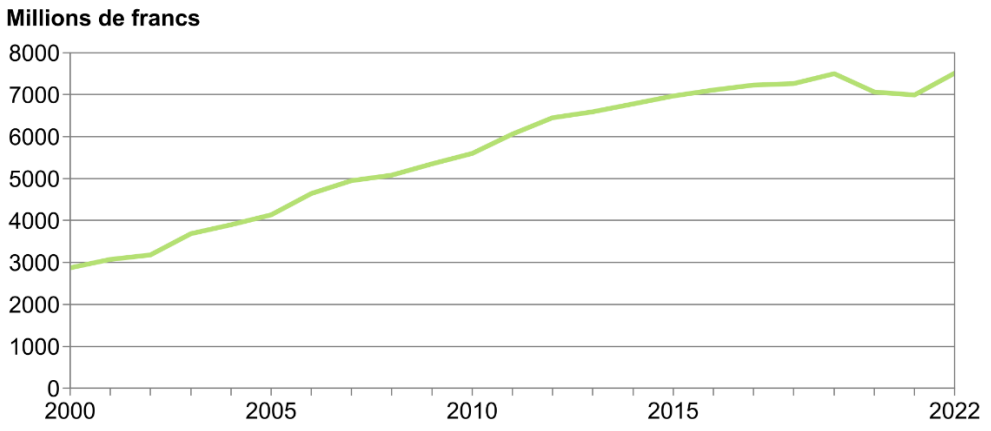


Source: Banque nationale suisse

© OFS 2023

[53] Source : Office fédéral de la statistique, indicateur de développement durable MONET. Le système d'indicateurs MONET 2030 présente une vue d'ensemble du développement durable en Suisse, illustrant les progrès réalisés en direction des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies ainsi qu'en regard de la Stratégie de développement durable 2030 du Conseil fédéral et de certaines thématiques propres à la Suisse.

# 8. Tendances et récents développements de la politique migratoire suisse

## 8.1. Législation sur les étrangers (loi sur les étrangers et l'intégration, LEI)

Les principaux projets en cours ou achevés entre 2020 et 2021 (liste non exhaustive) de modifications de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) ou de ses dispositions d'exécution sont les suivants :

- **Restriction des voyages à l'étranger et modification du statut de l'admission provisoire**

La modification de la LEI vise à supprimer les obstacles à l'intégration professionnelle des personnes admises à titre provisoire en facilitant le changement de canton. Elle a également pour objectif de restreindre et de réglementer par la loi les voyages à l'étranger entrepris par les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire et les personnes à protéger**.**

Le parlement a adopté ces modifications le 17 décembre 2021. Les modifications entreront en vigueur de manière échelonnée. Dans un premier temps, les règles relatives au changement de canton facilité en cas d'exercice d'une activité lucrative et les adaptations d'ordonnances y afférentes entreront en vigueur. L'entrée en vigueur est prévue pour le premier semestre 2024. Les réglementations relatives aux voyages à l'étranger entreront en vigueur à une date ultérieure.

- **Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse :**

Le Conseil fédéral a envoyé en consultation en octobre 2021 un projet de modification de la LEI qui vise à mettre en œuvre la motion 17.3067 Dobler « *Si la Suisse paie la formation coûteuse de spécialistes, ils doivent aussi pouvoir travailler ici* », adoptée par le Parlement en 2019. Le projet vise donc à ne pas imputer sur les nombres maximaux annuels (quotas) les autorisations de séjour des ressortissants d'États tiers formés dans une université ou une haute école suisse lorsque leur activité lucrative revêt un intérêt scientifique ou économique prépondérant.

Selon le droit en vigueur, les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse peuvent aujourd'hui déjà être admis sur le marché du travail sans être soumis à la préférence des travailleurs en Suisse lorsque leur activité revêt un intérêt scientifique ou économique prépondérant. Néanmoins, les autorisations de séjour délivrées sont limitées à des nombres maximaux annuels.

Le 19 octobre 2022, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la LEI. Les débats parlementaires ont eu lieu en 2023. Le 12 septembre 2023, le Conseil des Etats a décidé de renvoyer le projet au Conseil fédéral, estimant qu'il était en contradiction avec l'article 121a Cst (gestion de l'immigration). Le 19 décembre 2023, le Conseil national a approuvé la proposition de renvoie du projet au Conseil fédéral. Celui-ci doit maintenant proposer des facilitations d'admission pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse qui soient conformes à la Constitution fédérale.

- **Réglementation liée à la pandémie de Covid-19 :**

Le Parlement a adopté, le 1er octobre 2021, une modification urgente la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (test COVID-19 en cas de renvoi ou d'expulsion ; 21.051). De nombreux États d'origine ou de provenance, la majorité des États Dublin ainsi que des compagnies aériennes exigent un test COVID-19 négatif pour réadmettre les personnes renvoyées par la Suisse. Ce faisant, le législateur a inscrit dans la loi une réglementation qui oblige toute personne relevant du domaine des étrangers

ou du domaine de l'asile à se soumettre à un test COVID-19 si cette mesure est nécessaire pour exécuter son renvoi ou son expulsion. Dans le cas où l'intéressé n'effectue pas un tel test de lui-même l'autorité responsable de l'exécution du renvoi ou de l'expulsion peut l'amener contre son gré sur le lieu du test si le renvoi ou l'expulsion ne peut être assuré par des moyens moins coercitifs. Pendant le test, la personne concernée ne doit faire l'objet d'aucune contrainte susceptible de mettre sa santé en danger. Les personnes mineures de moins de 15 ans ne peuvent pas être escortées contre leur gré jusqu'au lieu du test pour la réalisation d'un test COVID-19 sous contrainte. La période de validité de cette nouvelle réglementation est limitée au 30 juin 2024.

- **Nouveaux signalements dans le système d'information Schengen SIS**

Depuis le 22 novembre 2022 de nouvelles bases légales sont entrées en vigueur en lien avec le système d'information Schengen. Plusieurs lois ont été adaptées dont la LEI et la LAsi. Dès mars 2023, toute décision de retour, soit de renvoi ou d'expulsion, ainsi que l'expulsion pénale prononcée par les juges sont signalées dans le SIS et saisies dans le système eMAP du SYMIC. Ces informations vont permettre l'établissement de statistiques relatives aux retours et aux mesures d'éloignement qui seront spécifiques au domaine des étrangers que ce soit des ressortissants d'État tiers ou de ressortissants européens.

## 8.2. Politique d'intégration de la Confédération

### *8.2.1. Principes généraux*

Fixés dans les bases juridiques fédérales, cantonales et communales, les principes de la politique suisse en matière d'intégration peuvent être résumés comme suit :

- L'intégration est un processus réciproque qui implique aussi bien la population suisse que la population étrangère.
- L'intégration suppose un esprit d'ouverture de la part des Suisses, un climat de reconnaissance et l'élimination des obstacles discriminatoires.
- La contribution des étrangers à l'intégration se manifeste par
  - Le respect des valeurs fondamentales de la Constitution fédérale,
  - Le respect de la sécurité et de l'ordre publics,
  - La volonté de participer à la vie économique et d'acquérir une formation ;
  - L'apprentissage d'une langue nationale.
- L'intégration est une tâche étatique essentielle à laquelle participent tous les niveaux institutionnels en collaboration avec les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers, entre autres.

**Encourager et exiger** La politique suisse d'intégration repose sur le principe « encourager et exiger ». Le terme « exiger » met l'accent sur la responsabilité personnelle des immigrés. Le droit des étrangers fixe les exigences qui leur sont posées et les conséquences auxquelles ils doivent s'attendre s'ils n'y satisfont pas (Exigences en matière d'intégration selon le droit des étrangers)[54].

**Encouragement de l'intégration** L'intégration des étrangers est déterminante pour la cohésion sociale en Suisse. Soucieux, d'une part, de renforcer cette cohésion et de favoriser le respect et la

[54]https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuergerung/mein-beitrag/zugewandert/rechtl-erfordernisse.html

tolérance mutuels, d'autre part, d'offrir aux immigrés les mêmes chances de participer à la vie économique, sociale et culturelle, la Confédération, les cantons et les communes encouragent leur intégration en s'appuyant sur une politique commune.

Des compétences clairement définies : l'intégration et le financement des mesures qui s'y rapportent incombent principalement aux structures dites ordinaires, telles les écoles, les institutions de formation professionnelle et les entreprises. En complément, la Confédération et les cantons financent des mesures d'encouragement spécifique de l'intégration ; ainsi, ils comblent les lacunes et soutiennent les structures ordinaires dans l'exécution de leur mandat d'intégration. Le financement distinct de cette approche est assuré au travers des programmes d'intégration cantonaux.

### *8.2.2. Encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires*

L'encouragement de l'intégration est une tâche qui incombe à l'ensemble de la société. Cette tâche est principalement accomplie par les structures ordinaires que sont, d'une part, les services publics, comme les écoles, les instituts de formation professionnelle et les établissements de santé ; d'autre part, les acteurs de la société civile, à l'instar des partenaires sociaux. Les structures ordinaires contribuent à l'intégration en orientant leurs prestations de service et leurs offres de conseil de sorte que tous les intéressés puissent en bénéficier.

L'encouragement de l'intégration est financé au moyen du budget ordinaire des autorités fédérales, cantonales et communales compétentes. Des offres connexes sont également proposées aux immigrés dans le cadre des mesures d'encouragement spécifique de l'intégration.

La loi confie au SEM la mission de coordonner les mesures prises par les différents offices fédéraux pour intégrer les étrangers. L'accent est mis sur une coopération accrue dans les domaines de la formation professionnelle, de l'assurance-chômage et des soins de santé.

Le SEM joue également un rôle de coordinateur vis-à-vis des cantons et des communes dans le but d'optimiser les échanges d'opinions et d'expériences. À cette fin, les cantons et un grand nombre de villes et de communes ont désigné des interlocuteurs pour les questions d'intégration, qui se sont associés pour former la Conférence suisse des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration.

**Collaboration interinstitutionnelle (CII)**[55] La CII est une stratégie commune mise en place par la Confédération, les cantons et les communes afin de promouvoir l'intégration dans le système de formation et le marché du travail. Cette stratégie est mise en œuvre grâce notamment à une meilleure coordination des mesures prises aux trois niveaux politiques dans les domaines de la formation, de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité, de l'aide sociale et de la migration/intégration. Pour ce faire, une étroite collaboration entre les services publics responsables de ces domaines est indispensable.

### *8.2.3. Encouragement spécifique de l'intégration : Programmes d'intégration cantonaux et Agenda Intégration Suisse*

L'encouragement de l'intégration relève principalement des structures ordinaires, telles les écoles et les institutions de formation professionnelle ou du domaine de la santé. Afin de les soutenir dans cette tâche et de combler les lacunes, la Confédération et les cantons mettent en œuvre des mesures complémentaires d'encouragement spécifique de l'intégration, qu'ils financent séparément,

[55] www.cii.ch

dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux (PIC) et de l'Agenda Intégration Suisse (AIS).

Font partie de ces mesures les cours de langue à bas seuil, le conseil prodigué aux immigrés par les services cantonaux et communaux chargés de l'intégration, la préparation des réfugiés sur le marché du travail et les mesures destinées aux personnes traumatisées relevant du domaine de l'asile.

**Programmes d'intégration cantonaux et Agenda Intégration Suisse** En 2014, la Confédération et les cantons ont introduit les programmes d'intégration cantonaux (PIC) afin de regrouper les mesures d'encouragement spécifique de l'intégration en un ensemble global de mesures comprenant des objectifs stratégiques et des domaines d'encouragement à l'échelle nationale. Actuellement, la troisième phase du PIC est en cours (période 2024-2027). Les objectifs stratégiques pour chaque période de programme sont définis dans le document de base (publié le 19 octobre 2022).

Les domaines d'encouragement des PIC portent sur l'information, évaluation des besoins d'intégration et le conseil, l'aptitude à la formation et l'employabilité, la petite enfance, le vivre ensemble, la gestion de la diversité et protection contre les discriminations et interprétariat.. Chaque canton précise, dans son PIC, la manière dont il compte atteindre les objectifs. Cela est concrétisé ensuite dans le cadre de convention de programme signée entre la Confédération représentée par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et chaque canton, en général pour une période de quatre ans.

Le financement des mesures d'encouragement prises par l'État dans le cadre des PIC est réglementé à l'art. 58 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration.

**Agenda Intégration Suisse** Grâce à l'Agenda Intégration Suisse (AIS) mis en place au printemps 2019, la Confédération et les cantons permettent aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire de prendre rapidement leurs marques dans la société et sur le marché du travail. L'AIS fixe des objectifs en matière d'efficacité et promeut un processus d'intégration précoce qui vaut pour tous les cantons. Mode de fonctionnement de l'AIS :

- Primo-information personnelle : Pour permettre aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire de s'orienter rapidement, ils sont informés personnellement des us et coutumes, des règles en vigueur et des offres de soutien.
- Évaluation et exploitation des potentiels : Évaluer systématiquement le potentiel individuel permet un encouragement spécifique dans l'intérêt de la personne concernée, de l'économie et de l'ensemble de la société.
- Acquisition rapide de la langue : Peu après leur arrivée, les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire suivent des cours de langue, ce qui leur permet d'apprendre rapidement une de nos langues nationales.
- Accompagnement et soutien ciblés : Dès leur arrivée et jusqu'à leur intégration, les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire sont accompagnés et encadrés de manière continue par des spécialistes.

- « Encourager et exiger » : Les jeunes réfugiés sont préparés à suivre une formation postobligatoire. Les adultes aptes à travailler acquièrent le savoirfaire nécessaire pour accéder à la vie active (en suivant des programmes de qualification ou en effectuant des missions professionnelles, par exemple).
- Familiarisation avec le mode de vie en Suisse : Les échanges avec la population locale sont soutenus activement.

### *8.2.4. Suivi de l'encouragement de l'intégration*

Lors de la définition de l'Agenda Intégration Suisse (AIS)[56], la Confédération et les cantons se sont accordés pour mettre en place un suivi des objectifs de l'AIS. À cet effet, le SEM et les cantons ont adopté le plan général du suivi de l'AIS[57].

Le suivi de l'encouragement de l'intégration est en phase pilote jusqu'à fin 2023. Au cours de cette phase, l'accent est mis sur l'amélioration de la collecte des indicateurs du contrôle des programmes d'intégration cantonaux (PIC) et de l'AIS. Les premières évaluations doivent être effectuées, le cas échéant, sur la base des données déjà disponibles concernant la situation en matière de formation et d'activité professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés. La promotion de la formation et de l'acquisition d'une activité professionnelle est le domaine dans lequel les cantons et la Confédération investissent le plus de moyens financiers.

Ce nouveau suivi de l'encouragement de l'intégration complète une série de statistiques[58] et de rapports[59] dont dispose déjà le SEM.

Le SEM tire d'autres enseignements sur l'encouragement de l'intégration des programmes et projets d'importance nationale en cours (cf. 8.2.6). Ceux-ci font l'objet d'une évaluation concomitante et les rapports d'évaluation qui s'y rapportent sont publiés. Les cantons évaluent eux aussi les mesures d'encouragement de l'intégration. Le site Internet du PIC[60] fournit des informations actuelles sur la mise en œuvre du PIC dans les cantons.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) publie des indicateurs d'intégration[61] ainsi que des rapports qui donnent une vue d'ensemble de l'intégration de la population issue de la migration. L'enquête sur le vivre ensemble[62] en Suisse fournit un aperçu actualisé des points de vue de la population au sujet de la diversité, de l'intégration, du racisme et de la discrimination. Il convient également de mentionner le monitorage de la discrimination raciale[63] en Suisse, qui est effectué par Service de lutte contre le racisme.

### *8.2.5. Politique d'encouragement linguistique pour les adultes migrants*

**'Fide' le programme d'encouragement linguistique** En collaboration avec des experts, le SEM a développé, sur une base scientifique, le système d'encouragement linguistique « fide | français, italiano, Deutsch en Suisse – apprendre, enseigner, évaluer ».

[56] https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuergerung/integrationsfoerderung/kantonale-programme/integrationsagenda.html
[57] https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/integration/agenda/monitoring-ias-gesamtkonzept.pdf.download.pdf/monitoring-ias-gesamtkonzept-f.pdf
[58] https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik.html
[59] https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/berichte.html
[60] https://www.kip-pic.ch/fr/
[61] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/bevoelkerung/migration-integration/integrationindikatoren.html
[62] https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/enquetes/zids.html
[63] https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/frb/rapports-et-monitorage.html

Que ce soit au niveau de l'encouragement linguistique ou sur le plan de l'évaluation des compétences linguistiques, fide place la vie quotidienne en Suisse au premier plan. Basé sur le *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)*, ce système doit permettre aux migrants de faire face à des situations quotidiennes dans lesquelles ils sont amenés à mettre en pratique leurs connaissances linguistiques.

Sur mandat du SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations), le Secrétariat fide gère les tâches opérationnelles de fide et met à disposition des instruments pour promouvoir l'apprentissage des langues et attester des connaissances linguistiques acquises. Il est également responsable de l'assurance-qualité.

En mai 2023, le SEM a intégré en tant que membre associé l'« Association of Language Testers in Europe » (ALTE)[64]. Les membres associés de l'ALTE sont des organisations actives dans le domaine des « tests de langue », dont les tests ne disposent pas encore du label de qualité « Q-Mark », mais qui s'efforcent toutefois de respecter des normes de qualité élevées.

De plus amples informations sur fide et les instruments mis à la disposition des chargés de cours et des autorités peuvent être téléchargées ou commandées sur le site Internet de fide[65].

### *8.2.6. Innovation dans le domaine de l'intégration*

Afin de continuer à développer l'encouragement de l'intégration, d'assurer la qualité des mesures et de promouvoir de nouvelles approches, le SEM et la Commission fédérale des migrations (CFM) soutiennent des programmes et des projets d'importance nationale (PPiN). Les PPiN font partie de l'encouragement spécifique de l'intégration et complètent les programmes d'intégration cantonaux.

**Programmes et projets d'importance nationale (PPiN)[66]** Les PPiN découlent généralement de mandats du Conseil fédéral ou du département et font l'objet d'appels d'offres lancés par le SEM. En complément, le SEM peut soutenir certains projets. Dans ce cas, l'initiative de réaliser un projet émane d'organisations de la société civile ou d'institutions publiques. Les projets sont déposés sur le portail de la Confédération consacré à l'encouragement de l'intégration. Les directives relatives au dépôt d'un projet fixent les conditions pour déposer une demande et les critères d'évaluation du projet.

**Préapprentissage d'intégration (PAI)** Le Conseil fédéral veut que l'intégration professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire soit plus rapide et plus durable. Depuis août 2018, le programme pilote de préapprentissage d'intégration prépare chaque année, de manière ciblée et dans une optique pratique, les réfugiés et personnes admises à titre provisoire à suivre un apprentissage.
Depuis l'été 2021, le programme pilote est étendu aux adolescents et aux jeunes adultes en dehors du domaine de l'asile (PAI+). Sont visées les personnes originaires de pays de l'UE/AELE et d'États tiers qui présentent des lacunes en termes de formation.

Une motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (21.3964) adoptée par le Parlement au cours de la session d'hiver 2021 demande que le programme fédéral de PAI soit pérennisé et, si nécessaire, modifié à partir de l'été 2024. À cet effet, il faut prévoir des mesures qui permettent d'atteindre les adolescents et les jeunes adultes hors asile - en règle

[64] https://alte.org
[65] https://www.fide-info.ch/fr/
[66] https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuergerung/innovation.html

générale, ce sont des ressortissants d'États membres de l'UE ou de l'AELE ou bien d'États tiers qui bénéficient du regroupement familial -, c'est-à-dire une première information systématique et des offres de conseil et d'analyse du potentiel, et d'inciter ceux qui sont aptes à suivre un PAI à le faire. L'année dernière, le Secrétariat d'État aux migrations a élaboré les bases de ce développement du PAI en collaboration avec les partenaires du programme issus des milieux économiques et des cantons.

Les nouveautés suivantes sont ainsi prévues à partir de 2024 :

- Les adolescents et les jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse et ayant besoin d'une formation seront systématiquement recensés, informés et mis en relation avec un service d'orientation professionnelle peu après leur arrivée en Suisse, auprès des services de la population ou des autorités migratoires.
- Une fois conseillées puis, éventuellement, évaluées, les personnes aptes au PAI pourront y participer afin de se préparer à suivre un apprentissage.
- Au printemps 2023, les bases de ce développement seront publiées et les cantons invités à soumettre leurs programmes.

Mise à jour : Les personnes bénéficiant du statut de protection S (cf. 8.2.7) ont également accès au PAI (les conditions de participation en vigueur jusqu'ici s'appliquent).

Remarque : alors que pour les AP/R participant au PAI une annonce d'activité lucrative suffit, les personnes bénéficiant du statut de protection S doivent obtenir une autorisation d'exercer une activité lucrative.

L'octroi de l'autorisation est effectué par les cantons (autorités compétentes en matière d'emploi ou de migration [67]) et la demande doit en principe être déposée par l'employeur.

Pour plus d'informations sur le statut de protection S

**Programme pilote d'aides financières à l'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire** Les employeurs qui engagent, aux conditions de travail ordinaires, des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire ayant besoin d'une initiation spéciale bénéficient d'aides financières pendant un certain temps. Le programme s'adresse aux personnes ayant déjà fait l'objet de mesures telles que premières affectations, acquisition de la langue ou programmes de qualification. Dans ce cadre, au moins 300 personnes par an devraient pouvoir trouver un emploi en Suisse entre 2021 et 2023. La circulaire et ses annexes fournissent davantage d'informations sur le programme pilote.

L'efficacité de l'instrument « aides financières » (AFi) sera analysé par une société externe dans le cadre d'une évaluation. Des informations plus détaillées à ce sujet ainsi que sur la procédure d'évaluation se trouvent dans le document "Informations sur la procédure d'évaluation" disponible ci-dessous. Les services cantonaux compétents trouveront également en annexe des informations utiles relatives aux responsabilités individuelles, ainsi que des modèles de document fournis par le SEM.

Le 19 octobre 2022, le Conseil fédéral a décidé, dans le cadre du crédit d'engagement en faveur de mesures d'encouragement de l'intégration pour la période de 2024 à 2027, que le programme pilote

[67] https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/kontakt/kantonale_behoerden/adressen_kantone_und.html

serait poursuivi jusqu'en 2027. A ce propos, le 29 novembre 2022, le DFJP a arrêté les modalités suivantes :

- Phase I : prolongation d'un an (jusqu'à fin 2024)

Dans une première phase, la durée du programme pilote sera prolongée d'un an, jusqu'à fin 2024 (avec des adaptations mineures du contenu).3 Les cantons participants auront ainsi davantage de temps pour mieux faire connaître cet instrument aux employeurs et employeuses et pour accélérer sa mise en œuvre. Cette prolongation permettra notamment de remédier aux difficultés initiales liées à la pandémie de COVID-19.

Toutes les informations ainsi que les conditions-cadres relatives à la première phase de la prolongation se trouvent dans la circulaire ainsi que les annexes ci-dessous.

- Phase II : développement en fonction des besoins des secteurs frappés par une pénurie de main-d'œuvre (2025-2027)

Dans un deuxième temps, l'articulation du programme pilote autour des besoins de l'économie (en particulier des secteurs frappés d'une pénurie de personnel qualifié) sera renforcée, notamment pour ce qui est du développement de mesures de qualification, de formations complémentaires liées à un emploi et de certificats de branche.

Les conditions-cadres de la phase II seront publiées en 2024.

**Évaluation du potentiel des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire** Les plans d'intégration individuels, basés sur une évaluation du potentiel des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, sont essentiels pour assurer l'intégration durable des intéressés. L'évaluation du potentiel constitue d'ailleurs l'un des piliers de l'Agenda Intégration Suisse. Le SEM a également développé, en coopération avec des partenaires de la collaboration interinstitutionnelle, des instruments d'évaluation du potentiel en vue de soutenir les services chargés de la gestion des cas, les coaches et d'autres spécialistes compétents en matière de suivi de l'intégration. Contrôlés et adaptés régulièrement, ces instruments sont regroupés dans quatre documents qui peuvent être téléchargés.

**Programme « Stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers »** L'intégration professionnelle durable et, en corollaire, l'indépendance économique à long terme font partie des objectifs principaux de l'Agenda Intégration Suisse. Toutefois, les personnes qui ont fui leur pays ont souvent des problèmes de gestion du quotidien, de résilience et de charge psychosociale. En fonction de leur vécu et de leur situation personnelle, certaines ne sont pas en mesure de développer de manière linéaire leur potentiel d'intégration et de bénéficier d'offres visant à acquérir une aptitude à la formation professionnelle ou à l'emploi une fois arrivées en Suisse.

Le programme « Stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers » aide les cantons à mettre en place des mesures ad hoc pour les personnes qui ont fui leur pays (réfugiés reconnus, personnes admises à titre provisoire, bénéficiaires du statut de protection S). Compte tenu de la situation qui règne actuellement en Ukraine, les mesures de ce type vont probablement devenir encore plus nécessaires.

L'objectif du programme est d'éviter que les personnes se retrouvent isolées socialement, de préserver et de renforcer leurs ressources, d'atténuer la pression psychosociale qui s'exerce sur elles et de leur permettre d'entrer sur le marché du travail. Les résultats devraient alimenter le développement ultérieur des programmes d'intégration cantonaux (PIC).

**Service contre les mariages forcés** Le SEM encourage le travail d'information et la diffusion de connaissances dans le domaine des mariages forcés à l'échelle de la Suisse. Le Service contre les mariages forcés, mandaté pour accomplir cette tâche, informe sur les mariages forcés au moyen de publications, de partages d'expériences, de cours de formation continue, de campagnes de sensibilisation ou d'activités médiatiques et soutient les partenaires régionaux dans le traitement des cas complexes de mariage forcé[68].

#### *8.2.7. Ukraine : Programme fédéral « Mesures de soutien pour les personnes avec statut de protection S » (Programme S)[69]*

Le 12 mars 2022, le Conseil fédéral a activé le statut de protection S pour les personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine. Pour que les personnes concernées puissent rapidement trouver un emploi, se former et participer à la vie sociale, la Confédération veut les soutenir. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé le 13 avril 2022 de mettre en place le programme « Mesures de soutien pour les personnes avec statut de protection S ». Il a renouvelé le Programme S une première fois le 9 novembre 2022 et une deuxième fois le 1er novembre 2023.

Les personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine peuvent et doivent participer activement à la vie sociale et professionnelle de la Suisse grâce à des mesures d'intégration, d'accès à la formation et au travail ainsi qu'au maintien et au développement de leurs compétences. Les personnes en provenance d'Ukraine pourront également profiter de ces mesures en vue d'un futur retour au pays. De plus, l'encouragement de l'intégration est aussi utile si le séjour en Suisse se prolonge (approche « dual intent »). Dans le cadre du Programme S, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) soutient les cantons avec une contribution financière de 250 francs par personne avec statut de protection S par mois (ce qui représente 3000 francs par personne et par an). Après l'attribution de ces personnes à un canton, la mise en œuvre du Programme S et des mesures de soutien est en principe du ressort des cantons. Ceux-ci disposent aujourd'hui de structures et de mesures correspondantes dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux PIC[70].

Sur la base du « Rapport Programme S - Mise en œuvre des mesures de soutien pour les personnes avec statut de protection S au printemps 2023 » du 27 septembre 2023, le SEM constate que le Programme S a fait ses preuves en tant qu'instrument d'encouragement de l'intégration selon l'approche dite du « Dual Intent ». Les cantons prévoient en principe les mêmes dispositions, processus et mesures pour les personnes avec un statut de protection S que pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire. Les cantons appliquent le principe de l'Agenda Intégration Suisse AIS, à savoir un encouragement contraignant et adapté aux besoins individuels.

## 8.3. Libre circulation des personnes avec l'UE – Croatie

Le Protocole III - à l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE (ALCP) - règle l'extension de l'ALCP à la Croatie. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2017. En 2022, la liberté de circulation complète des personnes conformément à l'ALCP a été introduite pour une année à l'essai avec la Croatie. Les mesures transitoires (préférence nationale, contingents et contrôle préalable des conditions de salaire et d'emploi) ont été appliquées pendant 5 ans et ont pris fin le 31 décembre 2021. Pour les années 2023 et 2024, l'accès au marché suisse du travail est à nouveau limité pour

[68] https://mariageforce.ch/
[69] https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/aktuell/ukraine-krieg.html
[70] https://www.kip-pic.ch/fr/

les ressortissants croates par des plafonds d'autorisations de séjour et d'autorisation de séjour de courte durée[71].

## 8.4. Royaume-Uni

A compter du 1er janvier 2021, l'accord sur la libre circulation des personnes ne s'applique plus aux ressortissants du Royaume-Uni. Suite à la sortie du Royaume-Uni de l'UE le 31 janvier 2020, l'ALCP a continué à s'appliquer aux ressortissants du Royaume-Uni pendant une phase transitoire de 11 mois. Depuis 2021, les conditions d'admission et de séjour applicables aux ressortissants britanniques sont régies par le droit fédéral des étrangers (loi sur les étrangers et l'intégration). Pour les travailleurs britanniques, des contingents séparés sont fixés dans l'ordonnance d'application de la loi fédérale sur les étrangers. Chaque année le Conseil fédéral décide de la hauteur de ces contingents. Pour l'année 2022, 1 400 autorisations de courte durée L et 2 100 autorisations de séjour B étaient à disposition des travailleurs en provenance du Royaume-Uni. Ces contingents annuels sont alloués trimestriellement. En 2022, 24 % du contingent d'autorisations de courte durée L et 30 % du contingent d'autorisations de séjour B ont été utilisés. À fin décembre 2022, le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 1 060 autorisations L et 1 470 autorisations B.

Par ailleurs, un accord sur les droits acquis conclu entre la Suisse et le Royaume-Uni le 25 février 2019 précise l'étendue des droits acquis des personnes qui ont exercé leurs droits à la libre circulation avant le 31 décembre 2020, conformément à l'ALCP. Le regroupement familial reste possible au-delà de cette date en vertu dudit accord.

Un accord sur la mobilité des fournisseurs de services (Services Mobility Agreement, SMA) conclu en décembre 2020 entre la Suisse et le Royaume-Uni autorise les ressortissants du Royaume-Uni à continuer à utiliser la procédure d'annonce en ligne (sur le site du SEM) en cas de fourniture de services transfrontaliers de courte durée en Suisse depuis le 1er janvier 2021. L'accès au marché du travail des prestataires britanniques reste ainsi assujetti aux mêmes prescriptions d'annonce que pour les ressortissants des États membres de l'UE/AELE, sous réserve des dispositions de l'accord de Schengen en ce qui concerne l'entrée et le séjour. Cet accord a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2025.

## 8.5. Plafonds pour l'admission des travailleurs (loi sur les étrangers et l'intégration, LEI)

La politique d'admission des ressortissants d'Etats non-membres de l'UE/AELE[72] consiste à autoriser l'accès au marché du travail des travailleurs disposant d'un bon niveau de qualification professionnelle, sur la base d'une demande d'un employeur disposé à les engager et d'une capacité à s'intégrer en Suisse. Les autorités disposent d'un pouvoir discrétionnaire dans l'octroi des autorisations et doivent tenir compte des intérêts économiques du pays (secteurs économiques, régions). Des quotas limitent le nombre d'autorisation de travail/séjour qui peuvent être délivrées. Le cadre normatif permet également à la Confédération d'accorder des unités de la réserve fédérale aux cantons qui en font la demande.

[71] Communiqué du 16 novembre 2022 Libre circulation : *le Conseil fédéral active la clause de sauvegarde à l'égard de la Croatie* https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/medien/mm.msg-id-91561.html

[72] Bases légales : Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) et Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA).

Pour l'année 2022, 4 000 autorisations de courte durée L et 4 500 autorisations de séjour B étaient à disposition des travailleurs en provenance d'États tiers. En 2022, 80 % du contingent d'autorisations de courte durée L et 91 % du contingent d'autorisations de séjour B ont été utilisés. À fin décembre 2022, le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 370 autorisations L et 179 autorisations B. Quant à la réserve fédérale, elle comptait 433 autorisations L et 209 autorisations B. À cela s'y est ajoutée la réserve de l'année précédente (1 062 autorisations L et 916 autorisations B).

S'agissant des prestataires de services des États de l'UE/AELE (séjour > 120 jours), 3 000 autorisations de courte durée L et 500 autorisations de séjour B étaient mises à leur disposition en 2022. Ces contingents annuels sont alloués trimestriellement. En 2022, 55 % du contingent d'autorisations de courte durée L et 59 % du contingent d'autorisations de séjour B ont été utilisés. À fin décembre 2022, le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 1 349 autorisations L et 204 autorisations B. S'y est ajoutée la réserve de l'année précédente (1 476 autorisations L et 204 autorisations B).

En 2022, comme les années précédentes, l'Inde (1'860), les USA (915), la Chine (514), la Russie (492), la Turquie (291) et le Canada (256) sont les principaux pays de provenance des travailleurs ayant obtenu une autorisation contingentée. La plupart des informaticiens admis travaillent sur mandat et sont originaires de l'Inde. Par ailleurs, 86.9% des permis contingentés ont été octroyés à des titulaires d'un diplôme universitaire ou d'une haute école.

## 8.6. Obligation d'annonce des postes vacants

Depuis le 1er juillet 2018, les employeurs ont l'obligation d'annoncer leurs postes vacants en exclusivité pendant 5 jours (ouvrés) aux Office régionaux de placement dans les secteurs d'activité dont le taux de chômage national dépasse 8%. Depuis le 1er janvier 2020, ce seuil a été abaissé à 5%. En 2022, les employeurs ont annoncé environ 475 000 postes soumis à l'obligation d'annonce (2021 : 360 528, 2020 : 161 200) aux offices régionaux de placement (ORP). C'est dans la construction, l'industrie et l'hôtellerie-restauration que les annonces de postes soumises à l'obligation d'annonce ont été les plus nombreuses. Les annonces de postes dans le commerce ont quant à eux connu la plus forte augmentation, et ce, parce que la profession de vendeur en magasin est venue s'ajouter à la liste des professions soumises à l'obligation. Alors que les employeurs de la construction et de l'industrie font majoritairement appel à des agences de placement privées, les employeurs de l'hôtellerie-restauration annoncent la plupart de leurs postes aux ORP[73]. Tandis que près de 20 % des personnes actives travaillaient dans des professions soumises à l'obligation d'annonce en 2022, ce taux est passé à environ 8 % en 2023 en lien avec la baisse du chômage.

## 8.7. Législation sur l'asile

Protéger la santé de tous les acteurs du domaine de l'asile est une priorité. À cette fin, le Conseil fédéral a mis en place, au début d'avril 2020, une série de mesures ciblées et les a prolongées à plusieurs reprises. Elles visaient avant tout le bon déroulement des auditions, la mise à disposition de suffisamment de capacités d'hébergement dans les centres de la Confédération et la prolongation

[73] Source : Monitorage relatif à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants, Rapport de monitorage 2022 du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), 26 mai 2023. Lien https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/78911.pdf

des délais de départ à l'issue des procédures d'asile et de renvoi. En raison de la situation générale dans le domaine de l'asile, notamment d'une situation tendue dans le domaine de l'hébergement et d'une situation liée au Covid 19 qui s'est considérablement apaisée et stabilisée depuis le début de la pandémie au printemps 2020, l'ordonnance COVID-19 asile a été abrogée de manière anticipée au 15 décembre 2023.

Le Parlement a adopté, le 1er octobre 2021, une modification de la loi sur l'asile (LAsi) visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire 17.423 « Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles ». Cette modification prévoit qu'un requérant d'asile devra, dans le cadre de son obligation de collaborer à la procédure d'asile et à l'exécution du renvoi, permettre au SEM d'analyser les données personnelles enregistrées sur des supports électroniques de données lorsque son identité ne peut pas être établie d'une autre manière. Dans le courant du premier trimestre 2024, le Conseil fédéral devrait adopter les ordonnances d'exécution et fixer la date de l'entrée en vigueur de la modification de la LAsi.

# 9. Recherche en politique migratoire

## 9.1. Projets de recherche/études sur l'intégration des migrants

***Intentions et perspectives des personnes à protéger venant d'Ukraine en Suisse***

Quels sont les profils et la situation socio-économique des ménages des personnes à protéger venant d'Ukraine en Suisse ? Quelles sont leurs intentions à court et à long terme en matière de retour ? Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, Ipsos SA Suisse et le Secrétariat d'État aux migrations ont mené conjointement une enquête[74] auprès de personnes à protéger venant d'Ukraine en Suisse pour mieux comprendre leur situation. L'analyse représentative est basée sur 1125 questionnaires complétés dans une enquête en ligne, menée entre le 30 mars et le 1er mai 2023.

***Statut S et marché du travail suisse***

Durant l'été 2022, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) chargeait la Haute école spécialisée bernoise (BFH) de collecter les données pertinentes sous l'angle du marché du travail, concernant les bénéficiaires du statut de protection S. L'enquête en ligne a été réalisée sur quatre semaines en septembre et octobre auprès des personnes en quête de protection âgées de 16 à 59 ans. 8000 personnes ont été contactées à cet effet. Ce sondage comportait près de 30 questions, réparties en quatre thématiques : "Situation professionnelle", "Connaissances linguistiques et formation", "Mobilité et perspectives" ainsi que "Situation personnelle et état de santé". L'évaluation des résultats[75] se fonde sur les réponses de quelque 2000 personnes.

***Étude de faisabilité sur la mise en place de tests linguistiques en ligne***

Créé par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), le test fide est un test de langue reconnu qui atteste des compétences linguistiques dans le cadre des procédures relevant du droit des étrangers et du droit de la nationalité. Axé sur la vie en Suisse, ce test démontre non seulement le niveau de connaissances linguistiques, mais aussi le degré d'intégration linguistique. Jusqu'ici, il n'était disponible qu'en version papier et ne pouvait être passé que sur place. Or la pandémie de COVID-19 a restreint les possibilités de passer des tests sur place et, de ce fait, de se procurer une preuve de ses compétences en la matière. L'importance de proposer une offre de tests numériques et à distance permettant aux intéressés de démontrer leurs compétences linguistiques est donc apparue évidente. Afin de mieux cerner l'évolution de la situation vers la numérisation des tests linguistiques, l'étude de faisabilité[76] vise à mettre en lumière les avantages et les inconvénients des tests linguistiques en ligne.

***Programme pilote « Encouragement précoce de la langue (EPL) »***

Dans le cadre des mesures d'intégration de la Confédération pour les personnes du domaine de l'asile, le SEM a conduit entre 2018 et 2021 un programme pilote portant sur l'encouragement précoce de la langue pour les requérants d'asile (permis N). Ce programme a été mené en collaboration avec 17 cantons et avait pour but d'encourager les requérants d'asile fortement susceptibles d'être

[74] HCR, Ipsos SA Suisse et le Secrétariat d'État aux migrations (2023), Intentions et perspectives des personnes à protéger venant d'Ukraine en Suisse, Genève, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/en/data/publiservice/service/forschung/2023-intentions-perspectives-of-refugees-from-ukraine-in-ch.pdf.download.pdf/2023-intentions-perspectives-of-refugees-from-ukraine-in-ch-e.pdf

[75] Berner Fachhochschule (2023), Arbeitsmarktrelevante Merkmale von Personen mit Schutzstatus S, Berne, https://migration.swiss/assets/inhaltsbilder/integration-into-the-swiss-labor-market/BFH-Studie.pdf

[76] ZHAW (2022), Étude de faisabilité sur la mise en place de tests linguistiques en ligne, Zurich, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/de/data/publiservice/service/forschung/2022-ber-machbarkeit-online-sprachtests-d.pdf.download.pdf/2022-ber-machbarkeit-online-sprachtests-d.pdf

reconnus comme réfugiés ou d'être admis à titre provisoire à acquérir rapidement et durablement la langue en suivant des cours intensifs.

La mise en œuvre du programme a été accompagné d'une évaluation[77], mené par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) en collaboration avec BSS Volkswirtschaftliche Beratung et l'Institut de hautes études en administration publique (IDEHAP). Cette dernière a permis de réunir des informations sur les résultats obtenus et sur la mise en œuvre du programme au niveau national. Elle montre, entre autres, qu'un encouragement précoce facilite l'apprentissage de la langue, permettant aux requérants d'asile d'être mieux préparés à accéder aux mesures d'intégration dans la formation et dans le marché de l'emploi ainsi qu'aux futures étapes d'un processus d'intégration durable.

***Evaluation du programme « Citoyenneté – échanger, créer, décider »***

La question de la participation politique dans la société suisse de migration est au cœur du Programme « Citoyenneté – échanger, créer, décider ». Son objectif est d'encourager l'engagement du plus grand nombre sur les enjeux de société et de permettre à chacun de contribuer activement à façonner les rapports sociaux. Pour la Commission fédérale des migrations (CFM), il est essentiel que des cercles de population, aussi larges que possible, soient impliqués dans la pratique et l'adaptation continue des processus politiques. La CFM est convaincue qu'une Suisse démocratique implique que l'ensemble de sa population puisse s'exprimer et participer aux décisions.

C'est pourquoi la CFM a lancé le Programme « Citoyenneté – échanger, créer, décider » en 2009. Le Programme soutient à la fois des projets qui visent à faire connaître les mécanismes existants pour la participation politique, mais aussi des initiatives permettant d'explorer de nouveaux canaux de participation. Une évaluation[78] à grande échelle de la mise en œuvre du Programme « Citoyenneté – échanger, créer, décider » a été conduite entre 2015 et 2021. Elle constate que le programme permet de combler avec succès une lacune importante dans l'encouragement spécifique de l'intégration de la Confédération.

***Migration et intégration : Flux migratoires et population issue de la migration***

En 2021, alors que 26% de la population résidante permanente de la Suisse est de nationalité étrangère, 31% d'entre elle est née à l'étranger et 39% est issue de la migration. Le but de cette publication[79] de l'Office fédéral de la statistique (OFS) est de présenter une vue d'ensemble des caractéristiques sociodémographiques des différents groupes de population avec un passé migratoire, c'est-à-dire ayant un lien direct ou indirect avec la migration. Elle propose une analyse détaillée selon les trois typologies de population utilisées à l'OFS pour décrire la population dont on mesure l'intégration en Suisse. Se basant chacune sur un autre critère de sélection – la nationalité, le lieu de naissance et le statut migratoire – ces typologies renvoient à des expériences migratoires différentes. Cette publication aborde, en outre, les flux migratoires aussi bien vers la Suisse que hors de la Suisse, l'acquisition de la nationalité suisse, ainsi que des comportements familiaux tels que la nuptialité et la fécondité. En dernière partie, le système d'indicateurs de l'intégration de la population issue de la migration développé à l'OFS est présenté selon cinq

[77] Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (2023), Suivi et évaluation du programme pilote « Encouragement précoce de la langue », Neuchâtel, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/integration/ausschreibungen/2018-integrvorlehre/evaluation-pilot-programm-fsf.pdf.download.pdf/evaluation-pilotprogramm-fsf-f.pdf

[78] Commission fédérale des migrations (CFM) (2023), Evaluation du programme « Citoyenneté – échanger, créer, décider », Berne, https://www.ekm.admin.ch/dam/ekm/fr/data/projekte/citoyen/evaluation-citoyennete.pdf.download.pdf/synthese-werkstatt-2023-f.pdf

[79] Office fédéral de la statistique (2022), Migration et intégration : Flux migratoires et population issue de la migration, Neuchâtel, https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/23828704/master

domaines de vie. Cette analyse expose ainsi la situation de la population issue de la migration par rapport à celle qui n'en est pas issue dans ces différents domaines de vie en mettant également en évidence les écarts entre la 1re et la 2e génération ou plus.

***Racisme structurel en Suisse : un état des lieux de la recherche et de ses résultats***

L'étude « Racisme structurel en Suisse : un état des lieux de la recherche et de ses résultats » montre qu'il existe en Suisse des indices documentés de discrimination institutionnelle et structurelle dans de nombreux domaines de vie. Dans ce contexte, des mesures de lutte contre la discrimination raciale sont également nécessaires au niveau structurel. L'étude[80] a été réalisée par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de l'Université de Neuchâtel sur mandat du Service de lutte contre le racisme (SLR) de la Confédération suisse.

## 9.2. Projets de recherche/études, autres domaines

***Évaluation des pools de soutien pour la gestion de la crise ukrainienne au SEM***

Pour la gestion de la crise ukrainienne, le SEM a mis en place, à partir de mars 2022, les pools de soutien suivants afin d'augmenter les ressources en personnel pour la mise en œuvre des procédures S et des activités de soutien : (1) pool de soutien SEM avec des collaborateurs internes à l'office issus de domaines qui n'ont pas été directement touchés par la crise ukrainienne ; (2) pool de soutien Administration fédérale avec des collaborateurs de l'ensemble de l'administration fédérale qui ont été mis à disposition temporairement par leurs unités administratives pour la gestion de la crise au SEM ; et (3) pool de soutien Identification avec des collaborateurs de l'Office fédéral de la police fedpol et de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF qui disposent de compétences spéciales dans le domaine de l'identification des personnes.

L'objectif de cette évaluation[81] est de faire examiner par un organisme indépendant les mesures prises en matière de personnel pour faire face à la crise ukrainienne, afin d'identifier les forces et les faiblesses ainsi que les potentiels d'optimisation et de développement. Cette évaluation doit permettre d'estimer, dans la perspective de futures situations de crise, quelles mesures en matière de personnel doivent être prises afin d'augmenter de manière ciblée la préparation et la résilience du SEM en cas de crise.

***Voies d'admission complémentaires pour les réfugiés et les personnes déplacées : une comparaison internationale***

Dans le cadre de son programme de réinstallation – dont l'efficacité n'est plus à prouver –, la Suisse accueille chaque année plusieurs centaines de réfugiés en provenance directe de régions en crise. À travers une étude[82], le Secrétariat d'État aux migrations a analysé quels instruments pourraient éventuellement compléter son dispositif dans ce domaine. À cet effet, il a commandé une comparaison entre divers pays et a examiné dans quelle mesure les voies d'admission qui existent à l'étranger seraient compatibles avec le droit suisse.

[80] Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (2022), Racisme structurel en Suisse : un état des lieux de la recherche et de ses résultats, Neuchâtel, https://www.edi.admin.ch/dam/edi/fr/dokumente/FRB/Neue%20Website%20FRB/Aktuell/Rapport%20SFM%20Racisme%20structurel_F_2022.pdf.download.pdf/Rapport%20SFM%20Racisme%20structurel_F_2022.pdf

[81] Interface Politikstudien Forschung Beratung AG (2023), Évaluation des pools de soutien pour la gestion de la crise ukrainienne au SEM, Lucerne, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/de/data/publiservice/service/forschung/2023-eval-unterstuetzungspool-ukraine-d.pdf.download.pdf/2023-eval-unterstuetzungspool-ukraine-d.pdf

[82] TC Team Consult (2022), Voies d'admission complémentaires pour les réfugiés et les personnes déplacées : une comparaison internationale, Genève, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/de/data/publiservice/service/forschung/2022-laendervergleich-komplement-zugangswege.pdf.download.pdf/2022-laendervergleich-komplementaere-zugangswege-d.pdf

Les résultats de cette étude montrent que la Suisse est un pays de réinstallation bien établi en comparaison internationale et qu'elle utilise déjà la plupart des instruments mis en place à l'étranger. Les programmes de parrainage privé et les couloirs humanitaires constituent des exceptions, quoique certains éléments de ces outils fassent déjà partie du programme de réinstallation suisse. L'Italie et la France, par exemple, ont mis en place des couloirs humanitaires. Le processus qui va de l'identification des personnes en quête de protection à leur intégration y est financé et organisé par des acteurs du monde religieux et de la société civile. En Suisse, seule la Confédération est responsable de l'accueil direct des réfugiés ; elle met en œuvre les programmes de réinstallation en collaboration avec les cantons, les villes et les communes.

Il serait possible de transférer les compétences en matière d'accueil des groupes de réfugiés, lesquelles relèvent actuellement de la Confédération, mais ce transfert exigerait d'importants ajustements législatifs et financiers, ainsi que des accords politiques entre les cantons et les villes et communes. L'étude montre également que la Suisse va plus loin que d'autres pays d'accueil, en offrant la possibilité de demander un visa humanitaire partout dans le monde.

***Etude sur la prévention du suicide dans les centres fédéraux d'asile***

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) cherche à mieux identifier et prévenir les risques suicidaires dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA). Pour ce faire, il a chargé un consortium d'experts d'Unisanté et du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) de dresser un rapport[83] sur la prévention du suicide dans les CFA de Suisse romande. Les experts jugent la prise en charge globalement bonne, tout en proposant des pistes pour optimiser celle-ci et aboutir à un concept plus uniformisé.

L'étude a été réalisée par une équipe d'experts d'Unisanté et du CHUV, composée de psychologues et des médecins spécialisés dans les troubles liés à la migration et dans les défis de l'interculturalité. Sur la base de la documentation du SEM et d'études scientifiques réalisées dans d'autres pays, les chercheurs ont évalué le concept existant et analysé les deux cas de suicide qui se sont produits dans la région romande entre mars 2019 et décembre 2021. Afin de dresser un tableau complet de la situation, les collaborateurs sur le terrain ont aussi pu remplir un questionnaire sur la prise en charge des risques de suicide.

***Évaluation de la gestion de la crise du COVID-19 au SEM***

Divers organes ont été créés au sein du SEM durant la pandémie de COVID-19 pour gérer la crise. Même si, de l'avis du comité directeur du SEM, cet objectif a été atteint, les collaborateurs ayant pu ces derniers mois fournir des prestations de qualité malgré des conditions difficiles, il est important de vite tirer des leçons de cette crise pour se préparer à d'autres. Le comité directeur du SEM a donc décidé de charger des experts externes de procéder à une analyse[84] de la gestion de la crise du COVID-19 au SEM, qui s'ajoutera aux évaluations réalisées par l'office.

L'intérêt de recourir aux services d'un organisme indépendant pour examiner la manière dont le SEM a géré la crise du COVID-19 est de prendre conscience des forces et des faiblesses de l'office ainsi que des améliorations et des perfectionnements possibles. En tant qu'outil d'orientation interne, cette

[83] CHUV et Unisanté (2022), Etude sur la prévention du suicide dans les centres fédéraux d'asile, Lausanne, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/service/forschung/2021-studie-suizidpraevention-baz.pdf.download.pdf/2021-studie-suizidpraevention-baz-f.pdf

[84] Interface Politikstudien Forschung Beratung AG (2021), Évaluation de la gestion de la crise du COVID-19 au SEM, Lucerne, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/de/data/publiservice/service/forschung/2021-eval-corona-krisenmanagement-sem.pdf.download.pdf/2021-eval-corona-krisenmanagement-sem-d.pdf

évaluation doit permettre au SEM de renforcer son aptitude à faire face aux crises et sa résilience sur le long terme.

***Expertise sur la portée juridique de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et sur l'opportunité de l'adapter***

Le postulat « Adaptation de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés » (Damian Müller, 18.3930) charge le Conseil fédéral d'examiner l'opportunité d'adapter ladite convention aux circonstances actuelles. Le Conseil fédéral présente un rapport où sont examinés les différents points du postulat, parmi lesquels une redéfinition des motifs de fuite couverts par la convention (par ex. exclusion des motifs économiques), des exigences concernant l'intégration des réfugiés ou encore le traitement des délinquants potentiels. Un avis juridique externe indépendant[85] a été commandé pour la mise en œuvre du postulat, et un groupe de suivi a été mis en place. Le groupe de suivi réunissait des représentants du Tribunal administratif fédéral (TAF), des cantons, des communes et des villes, ainsi que du HCR, de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés et de l'administration fédérale.

Tant les experts externes que le groupe de suivi ont conclu qu'il n'était pas nécessaire d'adapter dans le sens préconisé par l'auteur du postulat une convention qui continue de répondre aux exigences actuelles. Ainsi pour ce qui est de l'exigence d'exclure les motifs économiques des motifs de fuite prévus dans la convention : les experts comme le groupe de suivi ont déterminé qu'à eux seuls, les motifs économiques ne suffisent pas à justifier la reconnaissance de la qualité de réfugié, ni selon la convention, ni selon le droit suisse.

***L'aumônerie musulmane dans les centres fédéraux***

Une étude[86] menée par le Centre Suisse Islam et Société (CSIS) de l'Université de Fribourg dresse un bilan très positif du projet. Au total, le SEM a employé l'an passé cinq aumôniers musulmans, dont une femme, dans les structures régionales de Zurich, de Suisse romande et de Suisse orientale, soit 2,3 équivalents plein temps. En février 2022, un aumônier sera également engagé au Tessin. Selon l'enquête, tous les centres fédéraux d'asile (CFA) examinés font état d'une forte demande pour ce service. D'une part, les requérants d'asile y recourent volontiers. D'autre part, les aumôniers musulmans sont des interlocuteurs précieux pour les professionnels actifs dans les CFA – encadrement, sécurité et personnel soignant – et leurs compétences religieuses, culturelles et linguistiques sont particulièrement appréciées. Enfin, la mise en place de ce service contribue à prévenir les situations potentiellement conflictuelles dans les CFA.

***Naturalisation facilitée des personnes de la troisième génération. État des lieux après trois ans de mise en œuvre (2018–2020)***

Depuis le 15 février 2018, les étrangers dont les grands-parents vivaient déjà en Suisse et qui sont nés en Suisse eux-mêmes peuvent se faire naturaliser de manière facilitée. Parmi ces quelque 25 000 personnes, seules 1847 ont reçu un passeport suisse à fin 2020. L'étude[87] de la Commission fédérale des migrations (CFM) analyse les raisons de ce bilan décevant et propose des pistes pour faciliter l'accès à la nationalité suisse.

[85] Professeur Alberto Achermann, Université de Berne, avec la collaboration de la professeure Astrid Epiney, Université de Fribourg (2021), Expertise sur la portée juridique de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et sur l'opportunité de l'adapter, Berne, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/de/data/publiservice/service/forschung/2021-gutachten-anpass-fluechtlingskonvention-d.pdf.download.pdf/2021-gutachten-anpass-fluechtlingskonvention-d.pdf

[86] Centre Suisse Islam et Société (CSIS) de l'Université de Fribourg (2022), L'aumônerie musulmane dans les centres fédéraux - Évaluation du projet-pilote, Fribourg, https://migration.swiss/assets/inhaltsbilder/pastoral-care-for-muslims-in-federal-asylum-centres/Eval-muslimische-seelsorge.pdf

[87] Commission fédérale des migrations (CFM) (2022), Naturalisation facilitée des personnes de la troisième génération. État des lieux après trois ans de mise en œuvre (2018–2020), Berne, https://www.ekm.admin.ch/dam/ekm/fr/data/dokumentation/materialien/studie-einbuergerung-dritte-generation.pdf.download.pdf/studie-einbuergerung-dritte-generation-f.pdf

***Impact positif de l'immigration sur les assurances sociales***

Une étude[88] commandée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) montre que l'immigration a des effets positifs sur l'AVS, l'AI et le régime des APG également sur le long terme, c'est-à-dire en tenant compte des futures prestations perçues par les immigrés versant des cotisations. Cela s'explique par le fait que la structure de la population rajeunie par l'immigration permet de compenser l'augmentation des prestations perçues grâce aux cotisations versées. L'horizon temporal de l'étude s'étend jusqu'en 2070. L'étude aborde également en annexe les effets de la migration sur les prestations complémentaires et les allocations familiales.

***Pôle de recherche national « On the Move – Entre migration et mobilité »***

Le « nccr – on the move »[89] est le Pôle de recherche national (PRN) consacré aux études sur la migration et la mobilité. Son objectif est de mieux comprendre les phénomènes liés à l'interaction entre migration et mobilité en Suisse et au-delà. Il réunit des domaines de recherche relevant des sciences sociales, de l'économie et du droit.

Géré par l'Université de Neuchâtel, le nccr – on the move est actuellement dans sa troisième phase (2022 – 2026) pour laquelle il bénéficie d'un financement du FNS de 10,8 millions de francs suisses. Le pôle comprend onze projets de recherche conduits dans huit universités suisses : les universités de Bâle, Genève, Lausanne, Neuchâtel, ainsi que le EPF de Zurich, le Graduate Institute de Genève, la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et la Haute Ecole Spécialisée zurichoise.

Le nccr – on the move est opérationnel depuis 2014. Dans sa première phase, le PRN incluait 20 projets de recherche qui étudiaient les phénomènes contemporains liés à la migration et la mobilité en Suisse. Les 17 projets de la deuxième phase (2018 à 2022) ont élargi la recherche au-delà des frontières helvétiques, afin de procéder à une comparaison internationale.

Dans cette troisième et dernière phase, les projets de recherche du PRN examinent de façon interdisciplinaire l'impact des crises sur la migration et l'(im)mobilité. Ils sont répartis dans trois modules de recherche thématiques : (I) Gouvernance de la migration-mobilité et discours de crise à travers le temps et l'espace : Perspectives régionales, nationales et internationales ; (II) Inégalités socio-économiques en période de crise ; et (III) Évolution des régimes d'(im)mobilité en période de crise.

[88] Université de Zurich (Favre, Sandro; Föllmi, Reto; Zweimüller, Josef) (2023), Migration und Sozialversicherungen. Eine Betrachtung der ersten Säule und der Familienzulagen, Zurich, https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen/_jcr_content/par/externalcontent.bitexternalcontent.exturl.pdf/aHR0cHM6Ly9mb3JzY2h1bmcuc296aWFsZS1zaWNoZXJoZWl0LW/Noc3MuY2gvd3AtY29udGVudC91cGxvYWRzLzIwMjMvMTEvMDYt/MjNELWVCZXJpY2h0LnBkZg==.pdf

[89] https://nccr-onthemove.ch/about-us/le-prn-en-bref/

# 10. Autres publications en lien avec la migration

- *Berner Fachhochschule (2023)*, Arbeitsmarktrelevante Merkmale von Personen mit Schutzstatus S, Berne, https://migration.swiss/assets/inhaltsbilder/integration-into-the-swiss-labor-market/BFH-Studie.pdf

- *Centre Suisse Islam et Société (CSIS) de l'Université de Fribourg (2022)*, L'aumônerie musulmane dans les centres fédéraux - Évaluation du projet-pilote, Fribourg, https://migration.swiss/assets/inhaltsbilder/pastoral-care-for-muslims-in-federal-asylum-centres/Eval-muslimische-seelsorge.pdf

- *CHUV et Unisanté (2022)*, Etude sur la prévention du suicide dans les centres fédéraux d'asile, Lausanne, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/service/forschung/2021-studie-suizidpraevention-baz.pdf.download.pdf/2021-studie-suizidpraevention-baz-f.pdf

- *Commission fédérale des migrations (CFM) (2023), Evaluation du programme « Ci*toyenneté – échanger, créer, décider », Berne, https://www.ekm.admin.ch/dam/ekm/fr/data/projekte/citoyen/evaluation-citoyennete.pdf.download.pdf/synthese-werkstatt-2023-f.pdf

- *Commission fédérale des migrations (CFM) (2022)*, Naturalisation facilitée des personnes de la troisième génération. État des lieux après trois ans de mise en œuvre (2018–2020), Berne, https://www.ekm.admin.ch/dam/ekm/fr/data/dokumentation/materialien/studie-einbuergerung-dritte-generation.pdf.download.pdf/studie-einbuergerung-dritte-generation-f.pdf

- *ETH Zurich (Ahrens, Achim; Beerli, Andreas; Hangartner, Dominik; Kurer, Selina; Siegenthaler, Michael) (2023)*, The Labor Market Effects of Restricting Refugees' Employment Opportunities, Zurich, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4340083

- *ETH Zurich (Jeremy Ferwerda, Moritz Marbach, Dominik Hangartner) (2023)*, Do Immigrants Move to Welfare? Subnational Evidence from Switzerland, Zurich, https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/ajps.12766

- *Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (2023)*, Suivi et évaluation du programme pilote « Encouragement précoce de la langue », Neuchâtel, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/integration/ausschreibungen/2018-integrvorlehre/evaluation-pilotprogramm-fsf.pdf.download.pdf/evaluation-pilotprogramm-fsf-f.pdf

- *Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (2022)*, Racisme structurel en Suisse : un état des lieux de la recherche et de ses résultats, Neuchâtel, https://www.edi.admin.ch/dam/edi/fr/dokumente/FRB/Neue%20Website%20FRB/Aktuell/Rapport%20SFM%20Racisme%20structurel_F_2022.pdf.download.pdf/Rapport%20SFM%20Racisme%20structurel_F_2022.pdf

- *Geneva Graduate Institute (Müller, Tobias; Pannatier, Pia; Viarengo, Martina) (2023)*, Labor market integration, local conditions and inequalities: evidence from refugees in Switzerland, Genève, https://repository.graduateinstitute.ch/record/301573

- *HCR, Ipsos SA Suisse et le Secrétariat d'État aux migrations* (2023), Intentions et perspectives des personnes à protéger venant d'Ukraine en Suisse, Genève, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/en/data/publiservice/service/forschung/2023-intentions-perspectives-of-refugees-from-ukraine-in-ch.pdf.download.pdf/2023-intentions-perspectives-of-refugees-from-ukraine-in-ch-e.pdf

- *Interface Politikstudien Forschung Beratung AG (2023)*, Évaluation des pools de soutien pour la gestion de la crise ukrainienne au SEM, Lucerne, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/de/data/publiservice/service/forschung/2023-eval-unterstuetzungspool-ukraine-d.pdf.download.pdf/2023-eval-unterstuetzungspool-ukraine-d.pdf

- *Interface Politikstudien Forschung Beratung AG (2021)*, Évaluation de la gestion de la crise du COVID-19 au SEM, Lucerne, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/de/data/publiservice/service/forschung/2021-eval-corona-krisenmanagement-sem.pdf.download.pdf/2021-eval-corona-krisenmanagement-sem-d.pdf

- *NCCR On the move (Aurélie Pont) (2023)*, How and Why Do Intentions to Naturalize Evolve over Time? Neuchâtel, https://nccr-onthemove.ch/wp_live14/wp-content/uploads/2023/02/WP33_Pont.pdf

- *Office fédéral de la statistique (2023)*, Migration internationale : flux, trajectoires et projets, Neuchâtel, https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/25745261/master

- *Office fédéral de la statistique (2022)*, Migration et intégration : Flux migratoires et population issue de la migration, Neuchâtel, https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/23828704/master

- *Professeur Alberto Achermann, Université de Berne, avec la collaboration de la professeure Astrid Epiney, Université de Fribourg (2021)*, Expertise sur la portée juridique de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et sur l'opportunité de l'adapter, Berne, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/de/data/publiservice/service/forschung/2021-gutachten-anpass-fluechtlingskonvention-d.pdf.download.pdf/2021-gutachten-anpass-fluechtlingskonvention-d.pdf

- *Secrétariat d'Etat à l'économie, Secrétariat d'Etat aux migrations, Office fédéral de la statistique, Office fédéral des assurances sociales* (2023), 19e rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail et les assurances sociales, Berne, https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_Formulare/Arbeit/Personenfreizuegigkeit_Arbeitsbeziehungen/Studien%20und%20Berichte/Observatoriumsberichte/19-observatoriumsbericht_zum_fza.pdf.download.pdf/19-Observatoriumsbericht_zum_FZA_fr.pdf

- *Secrétariat d'Etat à l'économie, Secrétariat d'Etat aux migrations, Office fédéral de la statistique, Office fédéral des assurances sociales* (2022), 18e rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail et les assurances sociales, Berne, https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_Formulare/Arbeit/Personenfreizuegigkeit_Arbeitsbeziehungen/Studien%20und%20Berichte/Observatoriumsberichte/18_observatoriumsbericht_zum_fza.pdf.download.pdf/18_observatoriumsbericht_zum_FZA_fr.pdf

- *TC Team Consult (2022)*, Voies d'admission complémentaires pour les réfugiés et les personnes déplacées : une comparaison internationale, Genève, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/de/data/publiservice/service/forschung/2022-laendervergleich-komplement-zugangswege.pdf.download.pdf/2022-laendervergleich-komplementaere-zugangswege-d.pdf

- *Université de Genève (Pont, Aurélie) (2023)*, Acquisitions de la nationalité suisse : de l'intention à l'(im)mobilité, Genève, https://archive-ouverte.unige.ch/unige:171338

- *Université de Genève (Galeano Reguera, Juan Martin; Gerber, Roxane) (2023)*, The economic performance of reunited families in Switzerland, 2013–2018, Genève, https://archive-ouverte.unige.ch/unige:169828

- *Université de Genève (Landoes, Aljoscha) (2023)*, Inégalités scolaires durant la transition vers l'éducation post-obligatoire en Suisse. L'influence du lieu de résidence et du motif d'immigration, Genève, https://archive-ouverte.unige.ch/unige:166533

- *Université de Genève (Piccoli, Lorenzo; Wanner, Philippe) (2022)*, The political determinants of the health of undocumented immigrants: a comparative analysis of mortality patterns in Switzerland, Genève, https://archive-ouverte.unige.ch/unige:166403

- *Université de Genève (Ruedin, Didier; Probst, Johanna; Wanner, Philippe; Efionayi-Mäder, Denise; Bodenmann, Patrick) (2022)*, COVID-19-related health literacy of socioeconomically vulnerable migrant groups, Genève, https://archive-ouverte.unige.ch/unige:166346

- *Université de Genève (Tamo-Gafner, Anja) (2022),* Parcours d'intégration professionnelle de personnes réfugiées en Suisse. Trajectoires individuelles, conditions salariales et récits d'employeurs, Genève, https://archive-ouverte.unige.ch/unige:164538

- *Université de Genève (Wanner, Philippe; Pecoraro, Marco; Tani, Massimiliano) (2021)*, Does educational mismatch affect emigration behaviour?, Genève, https://archive-ouverte.unige.ch/unige:166347

- *Université de Zurich (Favre, Sandro; Föllmi, Reto; Zweimüller, Josef) (2023)*, Migration und Sozialversicherungen. Eine Betrachtung der ersten Säule und der Familienzulagen, Zurich, https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen/_jcr_content/par/externalcontent.bitexternalcontent.exturl.pdf/aHR0cHM6Ly9mb3JzY2h1bmcuc296aWFsZS1zaWNoZXJoZWl0LW/Noc3MuY2gvd3AtY29udGVudC91cGxvYWRzLzIwMjMvMTEvMDYt/MjNELWVCZXJpY2h0LnBkZg==.pdf

- *ZHAW (2022)*, Étude de faisabilité sur la mise en place de tests linguistiques en ligne, Zurich, https://www.sem.admin.ch/dam/sem/de/data/publiservice/service/forschung/2022-ber-machbarkeit-online-sprachtests-d.pdf.download.pdf/2022-ber-machbarkeit-online-sprachtests-d.pdf

---